



STRATEGIE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI CÔTE-D'OR

2023 – 2027

Table des matières

Mot du Président	4
Préambule	5
1) <i>Contexte</i>	<i>5</i>
2) <i>Une nouvelle organisation des politiques d'insertion à travers l'adoption d'un document unique.....</i>	<i>6</i>
3) <i>Méthode d'élaboration de la SIECO</i>	<i>7</i>
Première partie : Contexte de l'insertion et de l'emploi en Côte-d'Or:	9
1) <i>Portrait socio-économique de la Côte-d'Or</i>	<i>9</i>
A) <i>Démographie et territoire(s) :</i>	<i>9</i>
B) <i>Économie et Emploi</i>	<i>11</i>
2) <i>Les publics de l'insertion</i>	<i>14</i>
A) <i>Les Demandeurs d'emploi.....</i>	<i>14</i>
B) <i>Les bénéficiaires du RSA.....</i>	<i>17</i>
3) <i>Portrait des cinq Agences Solidarités Côte-d'Or</i>	<i>24</i>
Deuxième partie : Panorama et bilan des dispositifs d'insertion et de retour à l'emploi mis en place en Côte-d'Or :	34
1) <i>L'accès aux droits et l'inclusion numérique</i>	<i>36</i>
A) <i>L'accès aux droits</i>	<i>36</i>
B) <i>L'inclusion numérique</i>	<i>37</i>
C) <i>La gestion du RSA dans l'esprit du « juste droit »</i>	<i>38</i>
2) <i>L'accompagnement des bénéficiaires du RSA</i>	<i>40</i>
A) <i>L'orientation des bénéficiaires du RSA :</i>	<i>40</i>
B) <i>L'accompagnement social</i>	<i>41</i>
C) <i>L'accompagnement socio-professionnel.....</i>	<i>42</i>
D) <i>L'accompagnement professionnel</i>	<i>44</i>
3) <i>Les dispositifs d'insertion sociale.....</i>	<i>46</i>
A) <i>Les dispositifs d'accompagnement à la levée des freins préalable au retour à l'emploi.....</i>	<i>46</i>
B) <i>L'aide alimentaire.....</i>	<i>50</i>
C) <i>La remobilisation et la resocialisation des publics</i>	<i>51</i>
D) <i>L'accompagnement des publics spécifiques</i>	<i>52</i>
4) <i>Les dispositifs d'insertion professionnelle et socio-professionnelle.....</i>	<i>53</i>
A) <i>L'Insertion par l'activité économique.....</i>	<i>54</i>
B) <i>Plan Patrimoine Insertion.....</i>	<i>56</i>
C) <i>Les clauses d'insertion</i>	<i>56</i>
D) <i>Le dispositif de Cumul du RSA et des salaires issus d'une reprise d'emploi.....</i>	<i>56</i>
E) <i>Aides Boost'Emploi Côte-d'Or</i>	<i>57</i>
F) <i>Aides « Maintien dans l'Emploi Côte-d'Or »</i>	<i>58</i>
G) <i>La Formation</i>	<i>58</i>
Troisième partie : Les orientations de la politique d'insertion du Département de la Côte-d'Or pour la période 2023-2027 :	60
1) <i>Garantir l'accès aux droits et l'inclusion numérique</i>	<i>61</i>
A) <i>Garantir l'accès aux droits.....</i>	<i>61</i>
B) <i>Renforcer l'inclusion numérique</i>	<i>62</i>
2) <i>Lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle.....</i>	<i>63</i>
A) <i>Santé :</i>	<i>64</i>
B) <i>Mobilité.....</i>	<i>65</i>
C) <i>Garde d'enfants</i>	<i>65</i>
D) <i>Logement :</i>	<i>66</i>

3) Renforcer l'accompagnement des publics pour favoriser la reprise d'activité et le retour à l'emploi durable.....	67
A) Améliorer l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en lien avec France Travail.....	67
B) L'accompagnement des publics vers le retour à l'emploi durable :.....	68
C) L'accompagnement des publics spécifiques :	68
4) Mobiliser et rapprocher le monde économique et le champ de l'insertion.....	69
A) Accompagner les secteurs en difficultés de recrutement et favoriser la rencontre entre employeurs et publics en insertion :.....	70
B) Poursuivre l'adaptation de l'offre d'insertion aux besoins du monde économique ...	71
Axe transversal : Pilotage, gouvernance et territorialisation des politiques d'insertion.....	71
A) Le renforcement des capacités de suivi des politiques d'insertion.....	72
B) Le renforcement de l'animation partenariale	73
C) Poursuivre la territorialisation des politiques d'insertion :	74
Quatrième partie : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES DANS LA STRATEGIE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI CÔTE D'OR:.....	75

Mot du Président

Chef de file des politiques sociales, le Département conduit depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des Côte-d'Oriennes et Côte-d'Oriens éloignés de l'emploi.

Afin de rendre plus lisible la politique pilotée par le Département et conduite en partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs, j'ai souhaité que l'ensemble des documents cadres de l'insertion soient fusionnés dans un document unique et partenarial : la Stratégie pour l'Insertion et l'Emploi Côte-d'Or (SIECO).

La SIECO s'inscrit ainsi pleinement dans la continuité des précédents Programme Départemental Insertion et Emploi et Pacte Territorial Insertion et Emploi 2019-2022, comme de l'action conduite collectivement dans le cadre du Pacte de Solidarité Côte-d'Or, du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi ; elle s'articule désormais avec l'expérimentation France Travail.

Cette stratégie définit les orientations de l'action du Département pour la période 2023-2027 et formalise l'engagement de ses partenaires institutionnels pour concourir à la concrétisation de notre ambition commune d'une insertion durable des personnes éloignées de l'emploi, notamment des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

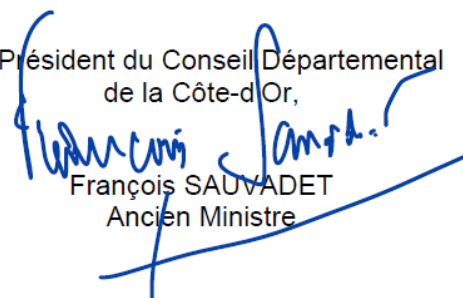
La Côte-d'Or dispose d'une situation économique favorable (taux de chômage et nombre de bénéficiaires du RSA inférieurs à la moyenne nationale, tissu économique dynamique, secteurs d'activités avec de forts besoins en matière de recrutement, etc.) qui, bien que contrastée entre les territoires, constitue une réelle opportunité pour les personnes en parcours d'insertion. A ce titre, la SIECO devra contribuer à rapprocher davantage encore le secteur de l'insertion du monde de l'entreprise.

Seule la mobilisation de l'ensemble des acteurs, sur leurs champs d'interventions respectifs, peut rendre possible une insertion professionnelle durable des personnes suivies. C'est pourquoi notre stratégie a été élaborée en lien avec l'ensemble des acteurs de l'insertion en Côte-d'Or. Elle fixe le cadre d'un partenariat renouvelé et structuré autour d'un objectif de retour à l'emploi des personnes accompagnées qui le peuvent.

Je sais pouvoir compter sur l'action concrète et résolue de l'ensemble du réseau de partenaires, institutionnels ou associatifs, particulièrement dynamique en Côte-d'Or, comme sur l'engagement des professionnels du Département pour nous permettre d'atteindre cet objectif.

J'en remercie chacun d'entre vous.

Le Président du Conseil Départemental
de la Côte-d'Or,



François SAUVADET
Ancien Ministre

Préambule

1) Contexte

La loi du 1^{er} décembre 2008 « généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion » a réaffirmé le rôle du Département en tant que chef de file de l'insertion sociale et professionnelle, notamment des bénéficiaires du RSA. À ce titre, il pilote les politiques d'insertion et anime le réseau de partenaires qui y concourent à travers l'adoption, prévue par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), de deux documents :

- le Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui « définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes » (art. L.263-1 du CASF),
- le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI), conclut avec les principaux partenaires du Département, vise à préciser les conditions de mises en œuvre du PDI en définissant « les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active » (art. L.263-1 du CASF). En outre, le CASF prévoit que le PTI « peut faire l'objet de déclinaisons locales dont le Président du Conseil Départemental détermine le nombre et le ressort ».

Afin d'affirmer la priorité donnée à l'emploi des publics qui en sont éloignés, le Département de la Côte-d'Or a fait le choix de rebaptiser ces deux documents **Programme Départemental Insertion et Emploi (PDIE)** et **Pacte Territorial Insertion et Emploi (PTIE)** pour la période 2019-2022.

Construits dans le sens du parcours de l'utilisateur, le PDIE et le PTIE 2019-2022 s'articulaient autour de 5 axes prioritaires :

- **Axe 1** : garantir une gestion rigoureuse du RSA dans l'esprit du « juste droit » ;
- **Axe 2** : lever les freins préalables à l'insertion sociale et professionnelle pour favoriser l'intégration des usagers dans un parcours fluide cohérent et adaptés à leurs besoins ;
- **Axe 3** : remobiliser, resocialiser et former les usagers pour favoriser une reprise d'activité et/ou un retour à l'emploi durable ;
- **Axe 4** : mobiliser le monde économique afin de favoriser la reprise d'activité et/ou le retour à l'emploi durable ;
- **Axe transversal** : renforcer le pilotage, la gouvernance et la territorialisation du PDIE et du PTIE au service du parcours des usagers.

En complément de ces éléments de gouvernance départementale, le Département de la Côte-d'Or a fait le choix de renforcer la territorialisation de la politique d'insertion par la mise en place en 2017 de **4 Commissions Territoriales d'Insertion (CTI)**. Sous la présidence de Conseillers Départementaux, ces instances réunissent l'ensemble des acteurs du champ de l'insertion intervenant sur le territoire de chaque Agence Solidarités Côte-d'Or (ASCO), à l'exception des agences de Dijon et de Talant-Chenôve, réunies dans la CTI de la Couronne Dijonnaise.

C'est notamment à partir des travaux partenariaux conduits dans le cadre des CTI qu'ont été élaborés le PDIE et le PTIE 2019-2022, ainsi que les **Pactes Locaux d'Insertion (PLI)** qui en constituaient la déclinaison territoriale.

2) Une nouvelle organisation des politiques d'insertion à travers l'adoption d'un document unique.

Partant du constat que la complexité de l'organisation actuelle et de l'articulation entre les différents documents cadre de l'insertion en Côte-d'Or ne favorisent pas leur pleine appropriation par l'ensemble des acteurs de l'insertion, le Département fait le choix, à partir de 2023, de les fusionner dans un document unique : **la Stratégie pour l'Insertion et l'Emploi Côte-d'Or (SIECO)**.

Ainsi, afin d'accroître la lisibilité de la politique d'insertion pilotée par le Département, cette Stratégie assure les fonctions auparavant dévolues au PDIE, au PTIE et aux PLI, à savoir :

- le recensement des besoins et de l'offre en matière d'insertion et d'emploi à l'échelle départementale (PDIE) ainsi que de chaque CTI (PLI) ;
- la définition de la politique d'insertion et de retour à l'emploi du Département (PDIE) ;
- la définition des modalités de mise en œuvre partenariale de la politique départementale (PTIE) et des déclinaisons locales (PLI).

Contrairement aux précédents PDIE et PTIE couvrant des périodes de trois ans¹, la présente SIECO est établie pour cinq années, soit la **période 2023-2027**. En permettant la pleine mise en œuvre des dispositifs s'inscrivant dans le cadre de la SIECO, cet allongement de la durée d'application :

- favorisera efficacement l'évaluation et le pilotage des politiques d'insertion en Côte-d'Or ;
- permettra une plus grande cohérence entre la politique d'insertion Départementale et le rôle de la Collectivité en tant qu'Organisme Intermédiaire (OI) du Fonds Social Européen (FSE). L'alignement de la durée de la SIECO avec celle du programme FSE+ permettra également de bénéficier de davantage de visibilité sur le financement des actions mises en œuvre ;
- permettra de renouveler les modalités de gouvernance et de pilotage de ce document cadre. Si les grandes orientations de la politique départementale d'insertion et de retour à l'emploi, définies ci-après, ont vocation à s'appliquer pour les cinq prochaines années, leurs modalités de mise en œuvre partenariale font et feront l'objet de « fiches actions » thématiques, territorialisées et travaillées en concertation avec les partenaires concernés.

¹ Les derniers PDIE et PTIE étaient prévus pour 2019-2021, mais du fait de la crise sanitaire et de ses implications sur la mise en place des différentes actions, le Conseil Départemental a voté leur prorogation pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2022

La période couverte par les précédents PDIE et PTIE a démontré la nécessité d'une plus grande adaptabilité des politiques d'insertion face à un contexte socio-économique en évolution constante. Ce corpus de « fiches actions » a donc vocation à être évalué, actualisé et amendé tout au long de la période 2023-2027, grâce aux échanges et travaux conduits avec l'ensemble des partenaires. L'ensemble des évolutions proposées feront l'objet d'une présentation en Comité de Pilotage de la SIECO, lequel se réunira *a minima* une fois par an.

Cette nouvelle méthode, plus souple, doit également favoriser un meilleur suivi des actions mises en œuvre, ainsi que leur appropriation par l'ensemble des acteurs du champ de l'insertion et du retour à l'emploi.

À travers ces évolutions, le Département souhaite poursuivre son engagement à assurer un **accompagnement transversal de proximité, pensé au plus proche des besoins des publics et adapté aux spécificités de chaque territoire.**

3) Méthode d'élaboration de la SIECO

La SIECO 2023-2027, résulte d'un vaste travail partenarial de diagnostic, de bilan des précédents PDIE-PTIE conduit tout au long de l'année 2022, à l'échelle départementale mais également à l'échelle locale. Ces travaux se sont articulés autour de différents temps forts :

- l'organisation de deux **Comités de pilotage technique du PTIE**, en présence des représentants des partenaires signataires du PTIE 2019-2022. Ces rencontres ont permis d'initier la démarche d'élaboration de la SIECO, d'en valider la méthode, et d'échanger sur les orientations et priorités pour les cinq années à venir ;
- la réunion de l'ensemble des partenaires locaux de l'insertion dans le cadre de la tenue des quatre **CTI** afin de conduire un diagnostic territorialisé permettant de faire le bilan des PLI, d'identifier les besoins propres à chaque territoire, et de consolider les priorités définies pour la Côte-d'Or. Pour objectiver un certain nombre de constats sur les difficultés rencontrées par les bénéficiaires sur ces territoires, des sondages ont été conduits auprès des bénéficiaires du RSA et des partenaires sur les territoires de la CTI de la Couronne Dijonnaise et de la CTI de Montbard ;
- une série de **rencontres bilatérales** entre les services du Département et des partenaires signataires du PTIE afin de réaliser un bilan plus précis des actions mises en œuvre par chacun et d'échanger sur les perspectives du futur document 2023-2027 ;
- une **rencontre avec l'ensemble des Directeurs Généraux** des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de Côte-d'Or, **suivis d'échanges bilatéraux avec les EPCI volontaires** afin d'échanger sur les besoins et les solutions adaptées à chaque territoire. Pour le territoire de l'agglomération dijonnaise, une **rencontre technique** a été organisée **entre les services du Département, de Dijon Métropole, et des Communes** de plus de 5 000 habitants ;
- un **Comité de Pilotage du PTIE** organisé en janvier 2023 afin de présenter et valider les orientations retenues pour la SIECO 2023-2027.

En parallèle de l'ensemble de cette démarche, la SIECO a été alimentée par les réflexions collectives conduites notamment dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE), de l'Observatoire Départemental de l'Insertion, ainsi que des éléments de bilan du Pacte de Solidarité Côte-d'Or 2019-2022, déclinaison locale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Première partie : Contexte de l'insertion et de l'emploi en Côte-d'Or

1) *Portrait socio-économique de la Côte-d'Or*

A) Démographie et territoire(s)

Le département de la Côte-d'Or est le département de Bourgogne - Franche-Comté le plus vaste avec une superficie de 8 763 km² et le troisième le plus peuplé avec 535 078 habitants², derrière les départements du Doubs et de la Saône-et-Loire.

Sur la période 2014-2020 la population de Côte-d'Or a augmenté en moyenne de 0,1 % par an. À ce titre, la Côte-d'Or est, avec le Doubs (+ 0,3 %), le seul département de Bourgogne - Franche-Comté à connaître une évolution positive de sa population sur la période, la moyenne régionale s'établissant à - 0,1 % par an³.

La densité de la population est de 61 habitants par km², soit légèrement supérieure à la moyenne régionale de 58,7 habitants par km² mais nettement inférieure à la moyenne nationale qui s'établit à 105,9 habitants par km².

Au 1^{er} janvier 2022, les 698 Communes du département de la Côte-d'Or étaient regroupées dans 19 structures intercommunales (une Métropole, une Communauté d'Agglomération et 17 Communautés de Communes). 439 d'entre elles sont situées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). La Côte-d'Or compte également 6 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) au sein desquels résident plus de 22 000 personnes, soit 4 % de la population du département.

La démographie de la Côte-d'Or est caractérisée par une hétérogénéité forte entre ses territoires. Ainsi, sur les 698 Communes de Côte-d'Or près d'un quart sont de très petite taille et comptent moins de 100 habitants, les Communes rurales, constituant une grande partie du territoire. Ces dernières sont de plus en plus confrontées à des phénomènes de dépeuplement, au profit du dynamisme démographique de plus grandes villes urbaines.

En Côte-d'Or, 71 Communes comptent plus de 1 000 habitants. Les Communes les plus peuplées sont Dijon avec 159 106 habitants, Beaune avec 20 122 habitants, Chenôve avec 14 323 habitants, Talant avec 11 788 habitants et Chevigny-Saint-Sauveur avec 11 055 habitants⁴.

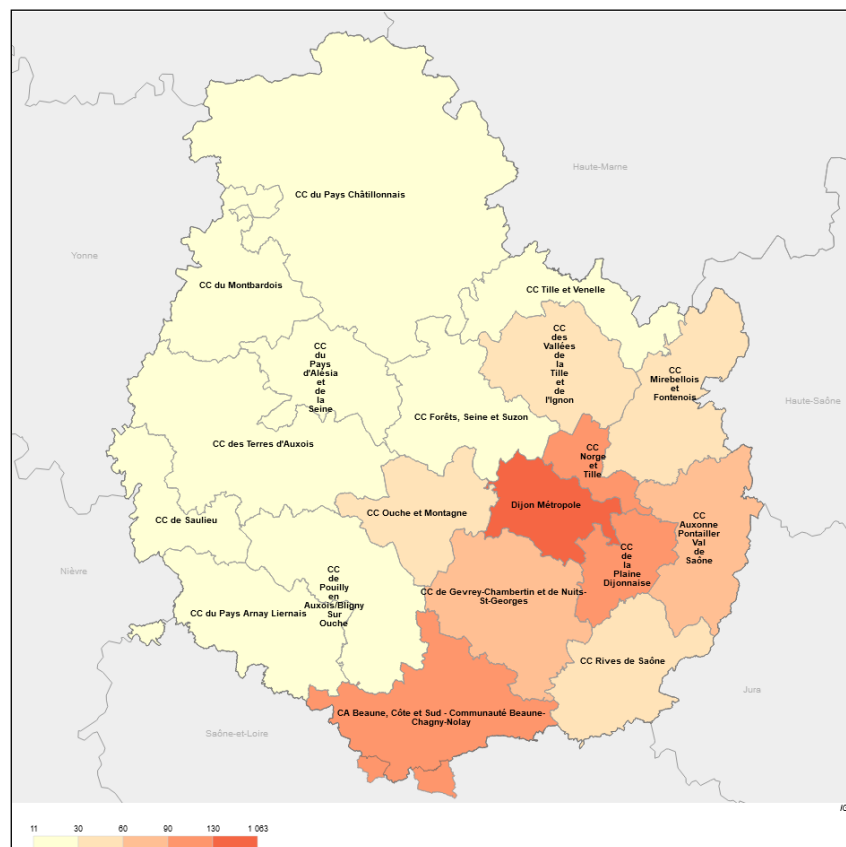
L'analyse de la densité de population par EPCI souligne une différenciation nette entre, d'une part, le Nord et l'Ouest de la Côte-d'Or, à dominante rurale, avec une faible densité de population, et d'autre part, le Sud et l'Est du département nettement plus peuplés et structurés autour de la couronne dijonnaise et de l'axe Dijon-Beaune.

Le territoire de Dijon Métropole concentre ainsi 48 % de la population du département (256 758 habitants), dont près de 30 % pour la seule ville de Dijon.

² Source : INSEE, Population légale à compter du 1^{er} janvier 2023. Date de référence statistique : 1^{er} janvier 2020

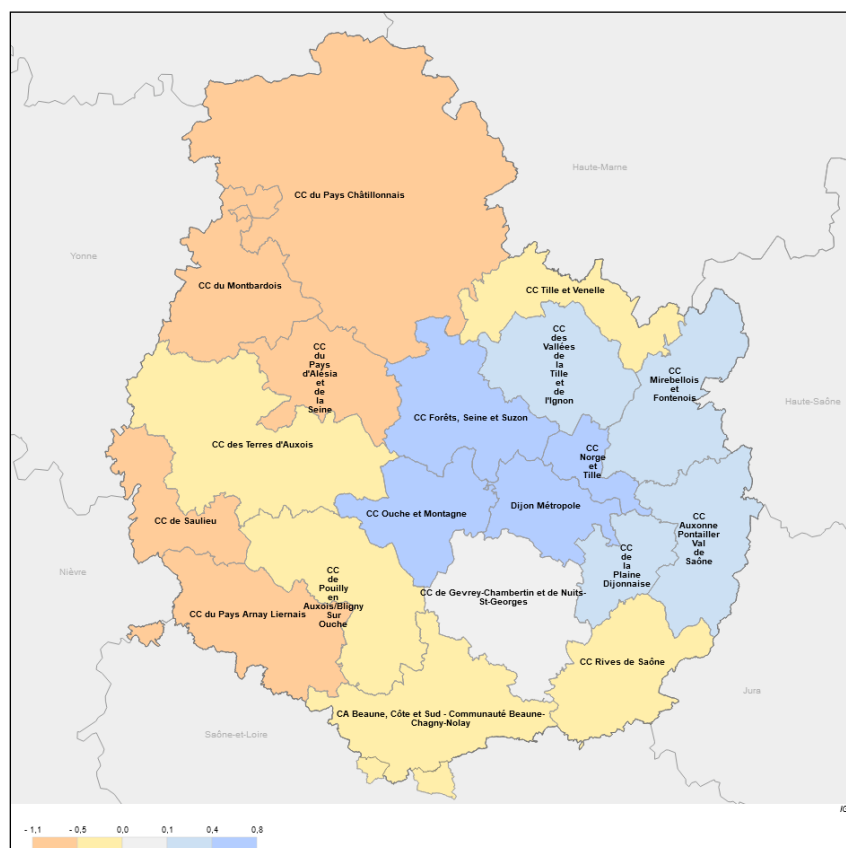
³ Source : INSEE, Recensement de la population 2019

⁴ Source : INSEE, Populations municipales légales à compter du 1^{er} janvier 2023. Date de référence statistique : 1^{er} janvier 2020



Densité de population des 19 Intercommunalités du département au 1^{er} janvier 2019

Le poids démographique de la couronne dijonnaise, ainsi que celui de l'est de la Côte-d'Or, tend à s'accroître ces dernières années à la faveur d'une croissance de leurs populations, tandis que le reste du département connaît une dynamique inverse et perd progressivement des habitants.



Évolution annuelle moyenne (en %) de la population des Intercommunalités de Côte-d'Or pour la période 2013-2019

La structuration par âge de la population côte-d'orienne est proche de celle observée pour l'ensemble de la France Métropolitaine.

La population de la Côte-d'Or est cependant vieillissante. Entre 2013 et 2019, la part des personnes de 65 ans et plus est passée de 18,3 % à 20,9 % de la population. Si cette proportion demeure inférieure à celle constatée à l'échelle de la région Bourgogne - Franche-Comté (22,9 %), l'augmentation est plus marquée qu'au niveau national (+ 2,2 points entre 2013 et 2019 pour atteindre 19,9 %)⁵.

La population en Côte-d'Or compte 251 175 ménages, soit des ménages composés de 2,06 personnes en moyenne. La proportion de ménages d'une seule personne est plus élevée en Côte-d'Or (40,7 %) qu'au niveau national (36,9 %). À l'inverse, on note une sous-représentation des familles monoparentales (8,0 %) et des couples avec enfant(s) (22,5 %) en comparaison des données nationales (respectivement 9,9 % et 25,2 %).

B) Économie et Emploi

Les données présentées ci-après se réfèrent pour la plupart à la situation en janvier 2019, soit avant la survenue de la crise du COVID-19 et de la reprise économique qui s'en est suivie. À ce titre, il est possible que certains de ces éléments ne soient plus d'actualités, bien que plusieurs éléments tendent à indiquer que la situation sociale et économique en 2022 soit proche de celle de 2019, voire légèrement plus favorable.

En 2019, le niveau de vie médian, c'est-à-dire le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation s'établissait en Côte-d'Or à 22 590 € annuels, contre 21 640 € en Bourgogne – Franche-Comté et 21 930 € en France Métropolitaine⁶. La Côte-d'Or est ainsi le 18^{ème} département avec le niveau de vie le plus élevé.

Ce chiffre masque cependant de fortes disparités entre les territoires, le niveau de vie médian variant de 19 930 € sur le territoire de la Communauté de Communes de Saulieu à 27 830 € sur le territoire de la Communauté de Communes de Norgé-et-Tille. En comparaison à la moyenne départementale, la Haute Côte-d'Or ainsi que le secteur de l'Auxois-Morvan affichent les niveaux de vie les plus faibles.



Niveau de vie médian par EPCI en euros (2019)

⁵ Source : INSEE, Recensement de la population 2019

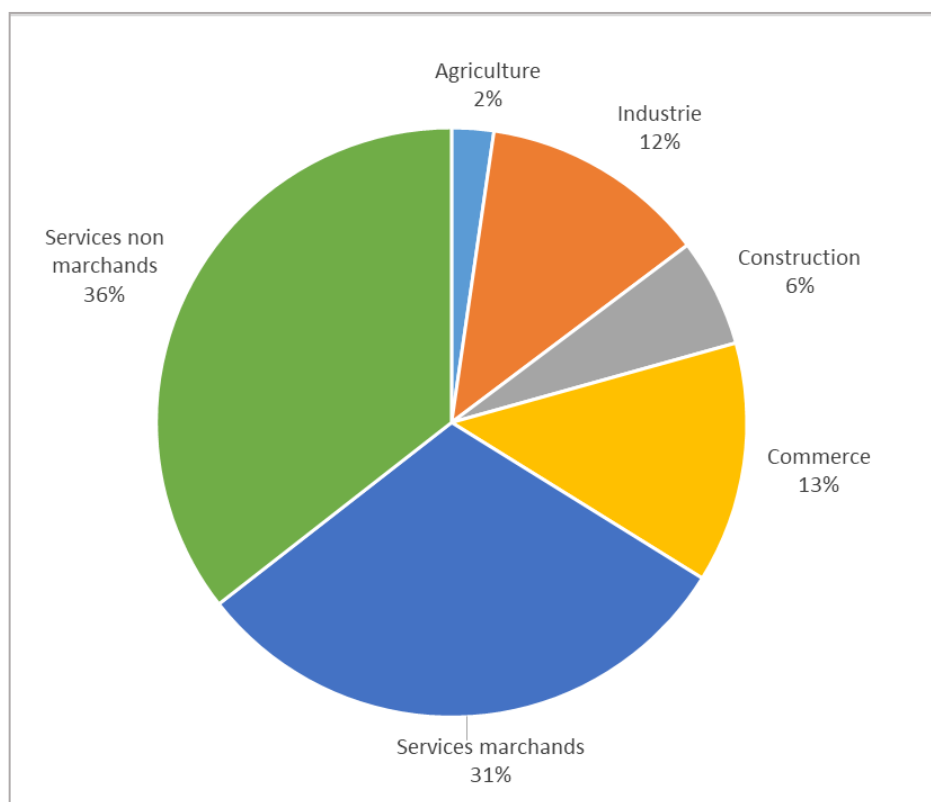
⁶ Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2019. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6436484?sommaire=6036904>

[illegible]

En 2019, la Côte-d'Or comptait 74,1 % d'actifs parmi sa population âgée de 15 à 64 ans, **dont 65,8 % étaient en emploi**, soit un taux comparable à la moyenne nationale. Parmi les actifs en emploi, 87,4 % occupaient un emploi salarié et 12,6 % un emploi non salarié⁷. **25,3 % des femmes salariées occupaient un emploi à temps partiel contre 7,9 % des hommes.**

⁷ Source : INSEE, Recensement de la population 2019

Au troisième trimestre 2022, la Côte-d'Or comptait 211 630 emplois (hors intérim). L'économie du département se caractérise par une proportion plus importante de l'emploi dans les services marchands (30,6 % au troisième trimestre 2022) que la moyenne régionale (25,0 %), tandis qu'à l'inverse, le poids de l'industrie dans l'économie est moindre que sur l'ensemble de la Bourgogne - Franche-Comté (12,4 % contre 17,6 %). Après une baisse généralisée pendant la crise sanitaire en 2020, le nombre d'emplois a connu une hausse dans l'ensemble des secteurs à l'exception de l'industrie, en baisse tendancielle depuis plusieurs années, ainsi que de l'agriculture, bien que le poids de cette dernière dans l'économie demeure plus importante en Côte-d'Or qu'au niveau national et régional.



Répartition de l'emploi salarié (hors intérim) par secteur d'activité en Côte-d'Or au troisième trimestre 2022⁸

⁸ Source : DREETS BFC - Indicateurs Trimestriels Départementaux. Données : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares.

En 2022, Pôle Emploi a enregistré 40 836 offres d'emploi, en hausse de 21 % par rapport à 2021. En termes de niveau de qualification, en comparaison à l'ensemble de la région Bourgogne – Franche-Comté, on note une surreprésentation des offres concernant les postes d'ouvriers non qualifiés (17 % en Côte-d'Or contre 13 % à l'échelle régionale) et des postes de cadres ou d'ingénieurs (16 % contre 14 %)⁹.

Concernant les secteurs d'activité, 75 % des offres concernent le secteur des services et 5 % l'industrie, des proportions moindres qu'au niveau régional (respectivement 78 % et 7 %). Portée notamment par le secteur viticole, l'agriculture représente 8 % des offres enregistrées par Pôle Emploi, soit une proportion nettement supérieure à celle de l'ensemble de la région (3 %). Ainsi, près des deux tiers des offres d'emploi du secteur agricole en Bourgogne - Franche-Comté émanent de la Côte-d'Or.

2) Les publics de l'insertion

A) Les Demandeurs d'emploi

Au troisième trimestre 2022, le taux de chômage atteignait 5,8 % en Côte-d'Or. Malgré une légère augmentation de 0,2 point par rapport au début de l'année 2022, le chômage reste à un niveau historiquement bas qui n'avait plus été atteint depuis 2008¹⁰. En outre, ce taux reste nettement inférieur au taux régional (6,4 %) et national (7,1 %)¹¹. Cette situation favorable se retrouve sur l'ensemble de la Côte-d'Or, malgré quelques variations selon les territoires.

La Côte-d'Or comporte trois bassins d'emplois :

- Beaune : un bassin faiblement peuplé dans lequel le chômage est moins élevé avec une activité tournée autour de l'agriculture, de la viticulture et du tourisme. La population est légèrement plus jeune que celle de la Bourgogne - Franche-Comté et le solde migratoire est très excédentaire.

Ce bassin connaît une situation de plein emploi avec un taux de chômage de 4,2 % au troisième trimestre 2022.

- Montbard : un territoire plus âgé, faiblement peuplé, présentant un solde naturel déficitaire, avec une activité fortement industrielle et des difficultés importantes pour les jeunes.

Le taux de chômage, mesuré à 5,5 % au troisième trimestre 2022, rapproche le bassin de Montbard du plein emploi.

- Le bassin d'emploi dijonnais : un bassin couvrant le territoire de l'agglomération dijonnaise ainsi que tout l'est du département, fortement peuplé dont l'activité économique, particulièrement développée dans le tertiaire, représente le quart de la région Bourgogne – Franche-Comté. Plus de 71 % de la population cote-d'orienne réside sur ce territoire.

Bien que le bassin dijonnais affiche le taux de chômage le plus élevé du département avec 6,1 %, sa situation demeure plus favorable que la moyenne régionale. Ce bassin concentre près de 63 % des projets de recrutement recensés sur le département en 2022.

⁹ Pôle Emploi, Observatoire de l'Emploi Bourgogne - Franche-Comté. Disponible sur : <http://www.observatoire-poleemploi-bfc.fr>

¹⁰ INSEE, Taux de chômage localisé par département - Côte-d'Or

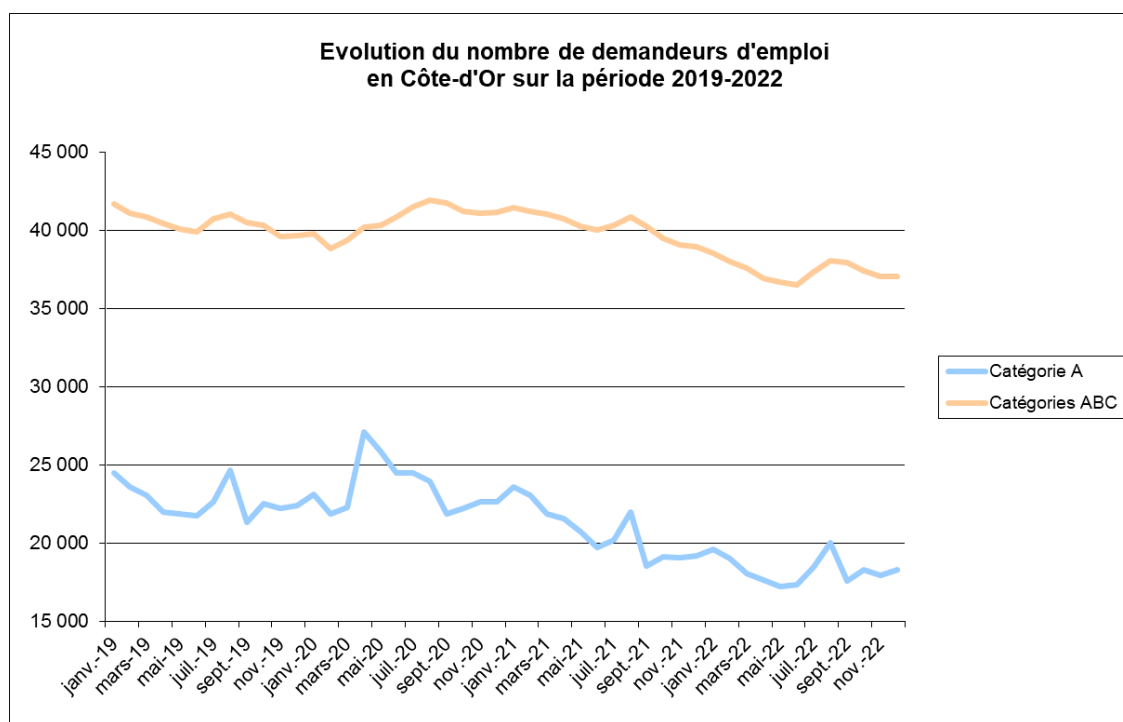
¹¹ Pôle Emploi, Observatoire de l'Emploi Bourgogne - Franche-Comté.

a) Catégorisation des demandeurs d'emploi

Au 31 décembre 2022, 37 034 personnes étaient inscrites à Pôle Emploi comme demandeurs d'emplois de catégorie A, B et C, un nombre en diminution de 4,9 % sur un an. Parmi eux, 18 301, soit 49 %, étaient en catégorie A, c'est-à-dire n'avaient eu aucune activité dans le mois.

Par ailleurs, 46 % des 37 034 demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C étaient inscrits depuis un an ou plus et étaient donc considérés comme Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD), dont 27 % de demandeurs d'emploi de très longue durée (inscrits depuis plus de deux ans).

Le bassin dijonnais concentre 74 % des demandeurs d'emploi du département, tandis que le bassin de Beaune, sur lequel réside près de 18 % de la population, ne représente que 15 % des demandeurs d'emploi. Le bassin de Montbard affiche la plus forte proportion de DELD, avec plus de 50 % de demandeurs d'emplois présents depuis plus d'un an. À l'inverse, seuls 45 % des demandeurs d'emploi du bassin dijonnais sont dans cette situation, signe d'une plus grande fluidité du marché de l'emploi. 9 % des demandeurs d'emploi de la Côte-d'Or résident dans un QPV.



L'évolution du nombre de demandeurs d'emplois sur la période 2019-2022¹², démontre que la crise sanitaire a, en premier lieu, impacté les personnes occupant des emplois précaires, à temps partiel ou très partiel. À partir de mars 2020, un grand nombre de demandeurs d'emploi de catégorie B et C ont en effet basculé en catégorie A. Durant les mois suivants, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A est rapidement reparti à la baisse à l'inverse des deux autres catégories témoignant du phénomène inverse.

¹² Source : Pôle Emploi - STMT, Données brutes. Disponible sur : <https://statistiques.pole-emploi.org/stmt/publication>

Depuis la fin de l'année 2021, le nombre de demandeurs d'emploi - toutes catégories confondues - atteint des niveaux historiquement bas, nettement inférieurs à ceux d'avant-crise. Ceci résulte en grande partie du contexte économique favorable de ces derniers mois mais également, dans une moindre mesure, de l'entrée en vigueur des réformes successives modifiant les règles d'indemnisation du chômage.

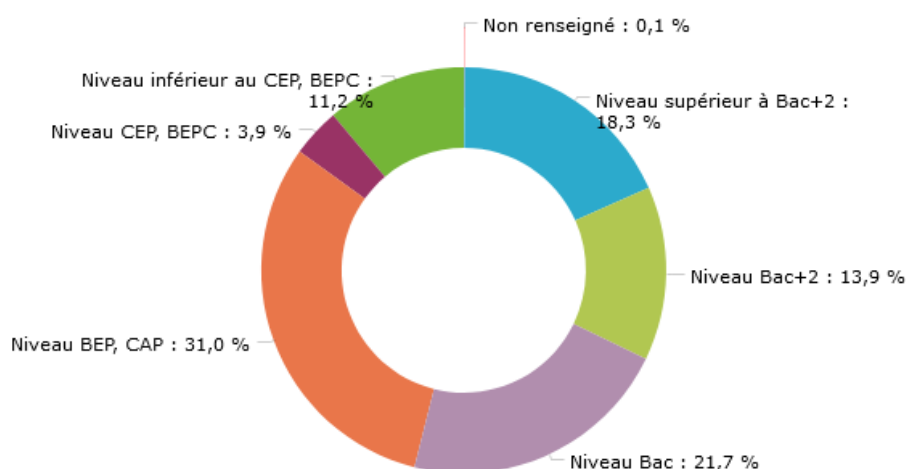
b) Le profil des demandeurs d'emploi¹³

Parmi les demandeurs d'emploi inscrits auprès de Pôle Emploi en Côte-d'Or, 12,5 % sont âgés de moins de 25 ans, tandis que 26,8 % ont 50 ans ou plus. Parmi ces derniers, on constate une forte surreprésentation des demandeurs d'emploi de longue durée puisqu'ils sont près de 63 % à être inscrits depuis plus d'un an (contre 46 % en moyenne), et 32 % à être inscrits depuis plus de 3 ans.

Les femmes sont légèrement surreprésentées parmi les demandeurs d'emploi, et représentent 52,2 % de cette population. Les femmes sont davantage confrontées au chômage de longue durée puisque 48 % d'entre elles sont en situation de chômage de longue durée contre 44 % des hommes.

En termes de niveau de formation, le profil des demandeurs d'emploi en Côte-d'Or est globalement comparable à celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi au niveau national. Toutefois, on constate une légère surreprésentation dans le département de personnes diplômées de l'enseignement supérieur (32,2 % contre 30,7 % nationalement).

Niveau de diplôme des demandeurs d'emploi (cat. A, B, C) de Côte-d'Or en décembre 2022 :



¹³ *Ibid.*

B Les bénéficiaires du RSA

a) Le fonctionnement du RSA

Créé en 2008, le RSA a pour objet « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence afin de lutter contre la pauvreté, d'encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires ».

Le RSA s'appuie sur une logique de « droits et devoirs » définie dans l'article L.262-28 du CASF. Ainsi, le RSA est un droit, réservé à ceux qui en ont le plus besoin, mais il demande aussi à respecter des devoirs prévus par la loi.

La loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi a quant à elle instauré la mise en place au 1^{er} janvier 2016 de la Prime Pour l'Activité (PPA) en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-Mer. Cette prestation qui remplace le volet « activité » du RSA ainsi que la Prime Pour l'Emploi (PPE), est destinée aux bénéficiaires du RSA ou non, exerçant une activité professionnelle (salariés ou travailleurs indépendants) mais elle est aussi ouverte aux étudiants salariés et apprentis à condition de justifier d'un montant minimal de rémunération.

Le Département, dans le cadre de ses compétences, finance le RSA, assure l'organisation et la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement, gère le suivi et le contrôle de l'allocation (décision d'attribution, de suspension et de radiation). Il a également la responsabilité de l'orientation des bénéficiaires vers un accompagnement adapté à leur situation ainsi que la mise en place d'une offre d'accompagnement et d'actions d'insertion en coordination avec ses partenaires. Le Département joue un rôle prépondérant dans la coordination des actions entre les différents partenaires du domaine de l'insertion et doit agir pour une juste répartition des différentes structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) entre les territoires ruraux et urbains sur le département.

En Côte-d'Or, la gestion du RSA s'appuie sur un partenariat structuré entre le Département et les deux organismes de gestion : la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or (CAF 21) et la Caisse Régionale de la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne (CR MSA). Les modalités de cette coopération sont formalisées par des conventions de gestion avec chacun de ces organismes.

Le lexique du RSA :

- ▶ **Allocataires** : personnes ouvrant un droit au RSA. Dans d'autres départements ou pour les organismes de gestion du RSA, ils sont appelés également « foyers ».
- ▶ **Conjoints** : personnes vivant en couple avec l'allocataire du RSA. Le calcul du montant du droit RSA prend en compte les ressources de l'allocataire et du conjoint.
- ▶ **Bénéficiaires du RSA** : ensemble des allocataires et conjoints.
- ▶ **Bénéficiaires du RSA en droits versés** : personnes ayant eu, au cours du mois, un droit RSA réellement versé.
- ▶ **Bénéficiaires du RSA en droits ouverts** : ensemble des personnes présentes dans l'allocation qu'elles aient ou non reçu un versement dans le mois.

Sont notamment prises en compte les personnes dont le droit est égal à 0 € ou inférieur au seuil de versement du fait de ressources trop élevées et celles dont le droit est suspendu à la suite d'une sanction ou dans l'attente d'éléments permettant le calcul du droit.

Ces personnes sont donc susceptibles de revenir dès le trimestre suivant en droits versés, notamment à l'occasion d'une perte de revenus.

- ▶ **Ayants droit** : personnes rattachées au foyer, descendants ou ascendants.
- ▶ **Personnes couvertes par le droit RSA** : ensemble des personnes vivant dans un foyer avec un droit RSA versé : bénéficiaires (allocataires + conjoints) et ayants droit.
- ▶ **Bénéficiaires de la PPA** : un bénéficiaire du RSA peut exercer une activité professionnelle faiblement rémunérée lui permettant de déclencher un droit à la prime d'activité (ex. RSA activité) mais dont il ne dégage pas de ressources suffisantes pour entraîner la suspension de son droit RSA.
- ▶ **Bénéficiaires du RSA soumis à Droits et Devoirs** : bénéficiaires avec un droit RSA versé et ne disposant pas, sur le trimestre de référence, de revenus tirés de l'exercice d'une activité professionnelle supérieurs à 500 € en moyenne mensuelle.

Le bénéficiaire soumis à droits et devoirs est tenu d'entreprendre les démarches nécessaires à son insertion sociale ou professionnelle. À ce titre, il doit se voir proposer un accompagnement formalisé dans un Contrat d'Engagements Réciproques (CER) dont il est tenu de respecter le contenu sous peine d'être sanctionné.

- ▶ **RSA majoré** : le montant du RSA peut être majoré pour une période de 12 mois pour les femmes isolées enceintes ou les allocataires isolés assumant la charge d'un ou plusieurs enfants. Cette période peut être prolongée jusqu'aux 3 ans du plus jeune enfant à charge.

b) Le nombre de bénéficiaires du RSA

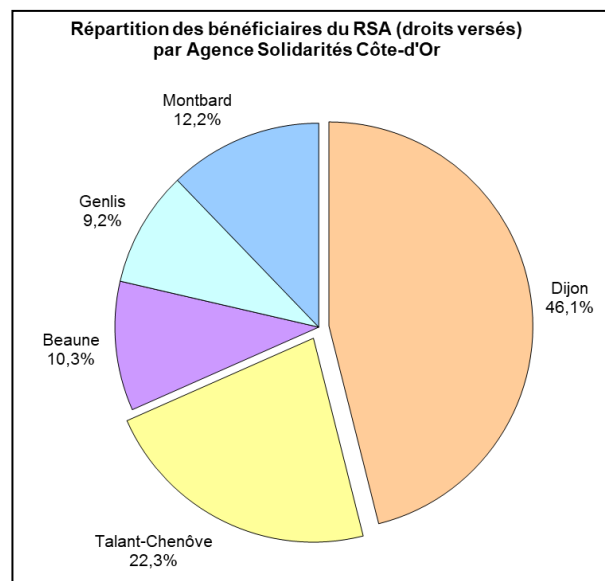
Au 31 décembre 2022, la Côte-d'Or comptait 10 228 bénéficiaires du RSA en droits versés, dont 8 721 allocataires et 1 301 conjoints. Comparé à la population du département, cela représente 16,3 bénéficiaires pour 1 000 habitants, soit un niveau très nettement inférieur à la moyenne nationale de 28 allocataires pour 1 000 habitants¹⁴. Ce taux est également inférieur à la moyenne de 21 allocataires pour 1 000 habitants pour la région Bourgogne - Franche-Comté.

Ainsi, la Côte-d'Or se situe au 3^{ème} rang des départements de Bourgogne - Franche-Comté comptant le plus faible nombre d'allocataires ramené à la population et figure dans le premier quartile au niveau national (23^{ème}).

En termes de répartition territoriale, l'agglomération dijonnaise concentre sur son territoire près des deux tiers des bénéficiaires du RSA de Côte-d'Or (66,1 %). Le territoire de l'ASCO de Dijon, compte à lui seul plus de 46 % des bénéficiaires.

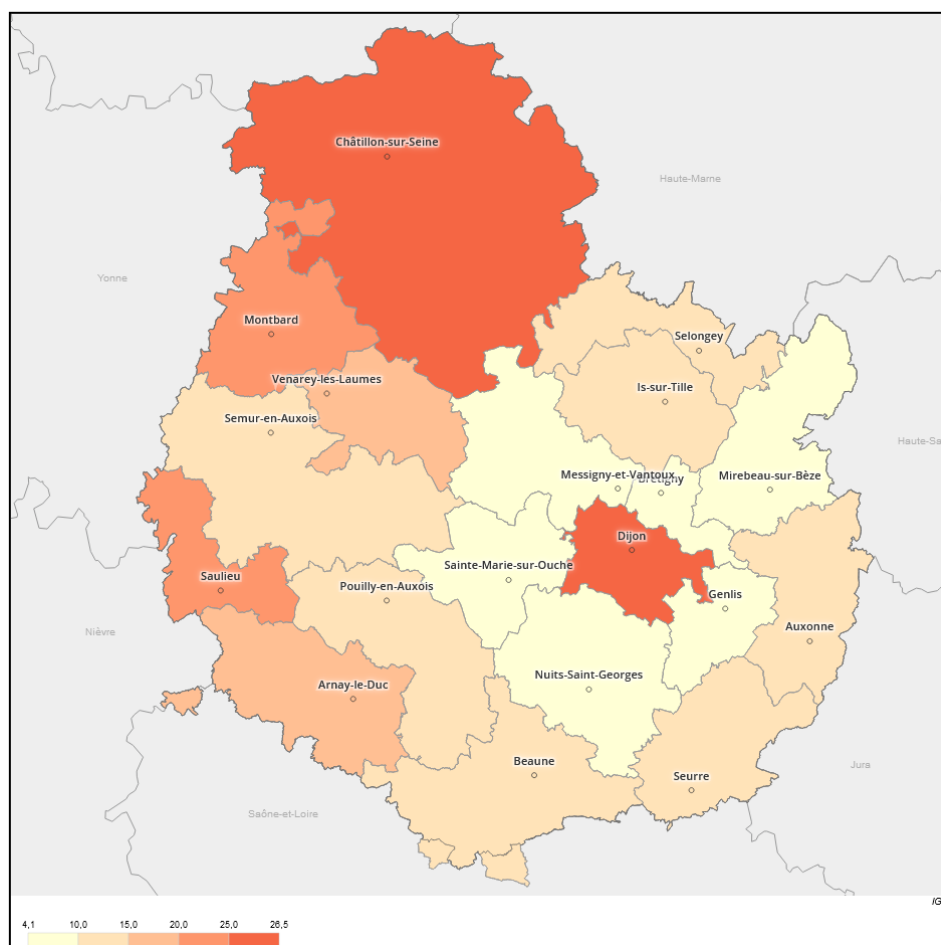
Les 3 ASCO de Beaune, Genlis et Montbard affichent des proportions sensiblement équivalentes, représentant chacune environ 10 % des bénéficiaires du département.

Cependant, ramené à la population, le territoire de Montbard apparaît comme bien davantage concerné par le RSA, avec un taux de 21,2 bénéficiaires pour 1 000 habitants, deux fois supérieur à celui des Agences de Beaune et Genlis (10,6 ‰).



¹⁴ Source : DREES, Données mensuelles sur les prestations de solidarité. Disponible sur : <https://drees2-sgsocialgouv.opendatasoft.com/explore/dataset/donnees-mensuelles-sur-les-prestations-de-solidarite/information/>

Plus globalement, les territoires de la Haute Côte-d'Or et de l'Auxois-Morvan sont ceux, en dehors de l'agglomération dijonnaise, qui affichent la plus forte concentration de bénéficiaires du RSA. À l'inverse, les territoires situés en périphérie de la couronne dijonnaise connaissent une situation beaucoup plus favorable, avec des taux inférieurs à 10 bénéficiaires du RSA pour 1 000 habitants et pouvant descendre jusqu'à 4,1 % (territoire de la Communauté de Communes de Norgé et Tille).



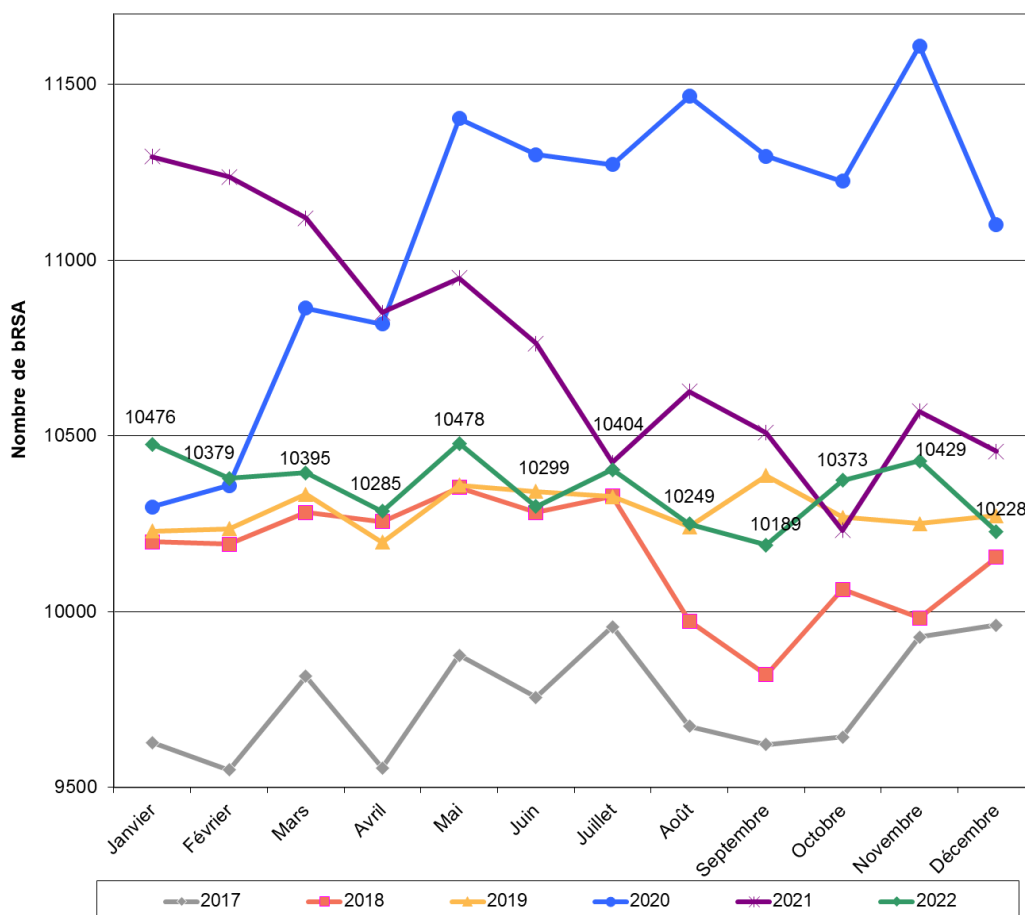
Nombre de bénéficiaires du RSA (droits versés) pour 1 000 habitants par EPCI

Sur l'ensemble de l'année 2022, le nombre moyen de bénéficiaires du RSA par mois était de 10 349, un chiffre en baisse de 3,9 % par rapport à 2021 (10 752 bénéficiaires en moyenne chaque mois) et comparable aux niveaux de 2019.

La crise sanitaire du Covid-19 et ses conséquences économiques et sociales, ont entraîné une forte hausse du nombre de bénéficiaires du RSA. Ainsi, 11 084 personnes étaient bénéficiaires du RSA en moyenne chaque mois en 2020, en hausse de 7,7 % par rapport à 2019. Au plus fort de la crise sanitaire, en novembre 2020, ce nombre a atteint jusqu'à 11 609 bénéficiaires, soit 13,3 % de plus qu'un an auparavant.

Cependant tout au long de l'année 2021, profitant du contexte favorable de reprise économique, ce nombre a connu une baisse progressive pour revenir à ses niveaux d'avant crise.

Ces évolutions constatées en Côte-d'Or sur les années 2020 et 2021 sont en cohérence avec celles observées nationalement.



Évolution du nombre de bénéficiaires du RSA (droits versés) par mois entre 2017 et 2022

On dénombrait également au sein des foyers bénéficiaires du RSA de Côte-d'Or, 8 653 ayants droit en décembre 2022. Parmi eux, 19 % ont 30 ans ou moins, tandis que 15 % ont plus de 18 ans.

Au total, ce sont donc 18 881 personnes qui vivent dans un foyer percevant du RSA, soit environ 3,5 % de la population de Côte-d'Or, contre 5,5 % à l'échelle nationale.

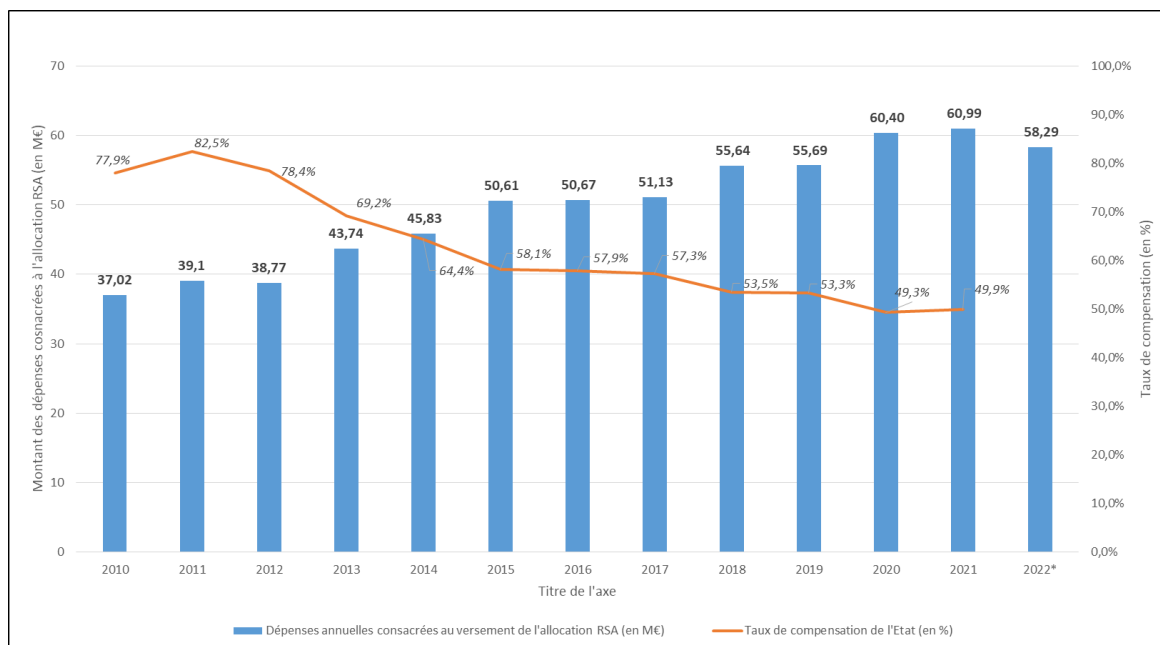
Le dispositif RSA se caractérise par une certaine volatilité dans l'allocation, avec des personnes pouvant, notamment à la faveur d'une reprise d'emploi, voir leur versement du RSA suspendu sur un trimestre, avant d'être de nouveau versé le trimestre suivant. Chaque mois, au-delà des bénéficiaires avec droit versé, ce sont ainsi plus de 12 000 personnes qui ont un droit RSA ouvert mais un versement suspendu. Ils sont donc susceptibles de revenir en droit versé à l'occasion d'une prochaine déclaration de ressources auprès de la CAF ou de la CR MSA.

Sur l'ensemble de l'année 2022, ce sont au **total 16 628 personnes qui ont perçu du RSA** en Côte-d'Or, un volume en baisse de 2,7 % par rapport à 2021.

Chaque année, le Département consacre un budget de plus de 60 M€ au versement de l'allocation RSA, en augmentation constante depuis le transfert de la compétence au Département. Cette augmentation s'explique d'une part, par l'augmentation du nombre de bénéficiaires, phénomène national, mais également par les revalorisations successives du montant de l'allocation. Ainsi, si depuis le transfert du RSA en 2009 le nombre de bénéficiaires en Côte-d'Or a connu une hausse d'environ 35 % - comparable à la moyenne nationale -, les dépenses liées à l'allocation ont elles augmenté de près de 65 % passant de 37 M€ en 2010 à près de 61 M€ en 2021.

L'État intervient pour partie en compensation de cette compétence transférée. Toutefois, cette couverture par l'État du financement du RSA est en diminution, passant en 10 ans de 82,5 % en 2011 à 49,9 % en 2021. Sur cette période, le reste à charge pour le Département est ainsi passé 6,8 M€ à plus de 30,5 M€, soit une hausse de 346 %.

Néanmoins, le Département continue de soutenir les actions mises en œuvre pour les publics éloignés de l'emploi en maintenant le niveau des crédits dédiés à l'insertion.



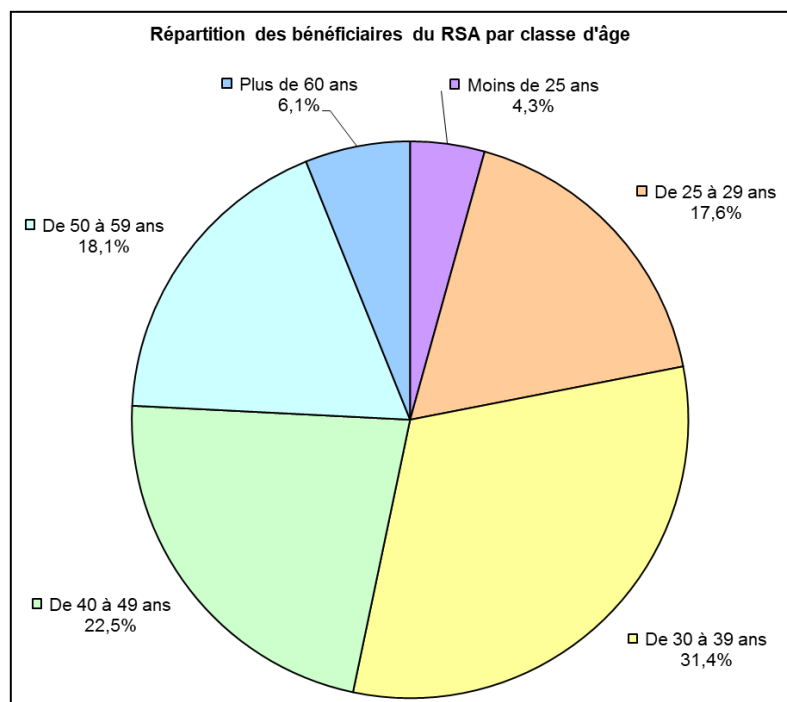
Évolution des dépenses annuelles consacrées par le Département au versement du RSA

c) Le Profil des bénéficiaires du RSA

Parmi les bénéficiaires du RSA de Côte-d'Or, on note une surreprésentation des femmes puisque celles-ci représentent 53,1 % des bénéficiaires contre 50,8 % de l'ensemble des Côte-d'Oriens âgés de 20 à 64 ans.

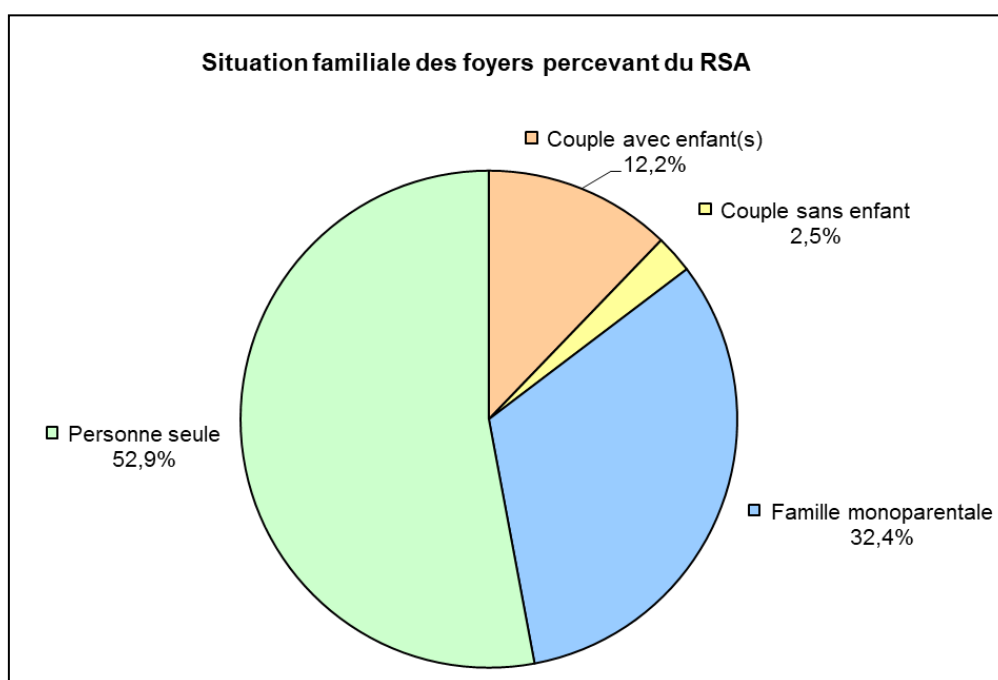
Pendant la crise de la COVID-19, les hommes semblent avoir davantage été impactés, avec une augmentation de 10,4 % de bénéficiaires RSA hommes entre décembre 2019 et décembre 2020, contre 6,9 % pour les femmes. En revanche, ils ont également davantage profité de l'amélioration de la situation économique avec une baisse de leurs effectifs dans le RSA de 10,4 % entre décembre 2020 et décembre 2022 contre 5,9 % chez les femmes.

En décembre 2022, l'âge moyen des bénéficiaires du RSA était de 40 ans, en augmentation constante, bien que modérée, depuis 2017. Près de 22 % des bénéficiaires sont âgés de moins de 30 ans. On constate une diminution progressive du nombre de bénéficiaires avec l'âge, bien que les 50 ans et plus, confrontés à des difficultés particulières d'insertion professionnelle, représentent près du quart des bénéficiaires. Proportionnellement, ces derniers sont plus nombreux sur les territoires des ASCO de Beaune, Genlis et Montbard (30,8 % en moyenne) que sur celui des deux agences intervenant sur le territoire de l'agglomération dijonnaise (21,4 %).



Plus d'un ménage allocataire du RSA sur deux (52,9 %) est composé d'une personne seule. Dans 69 % des cas il s'agit d'un homme.

Les familles monoparentales sont également fortement surreprésentées parmi les foyers bénéficiaires du RSA puisque près d'un tiers d'entre eux (32,4 %) sont dans cette situation, alors que les familles monoparentales ne représentent que 8 % de l'ensemble des ménages de Côte-d'Or¹⁵. Le RSA est ainsi perçu par environ 14 % des familles monoparentales de Côte-d'Or. Dans plus de 92 % de ces foyers, l'allocataire est une femme. C'est ainsi près d'une femme bénéficiaire du RSA sur deux qui est en situation de monoparentalité.



¹⁵ Source : INSEE, Recensement de la population 2019

Le niveau de formation des bénéficiaires du RSA de Côte-d'Or est globalement inférieur à celui des demandeurs d'emploi du département. Ainsi, ils ne sont que 20,1 % à posséder un diplôme de niveau équivalant ou supérieur à bac +2, contre près d'un tiers des demandeurs d'emploi, et 62,7 % d'entre eux ont un niveau d'études inférieur au bac.

Il existe cependant des disparités entre les territoires. Ainsi, dans les territoires urbains (ASCO de Dijon et Talant-Chenôve) on constate une surreprésentation des bénéficiaires du RSA diplômés de l'enseignement supérieur (22,2 % avec un diplôme Bac +2 ou plus) mais également des personnes sans formation (17,3 % avec un niveau inférieur au Brevet). A l'inverse, ces deux populations sont sous-représentées dans les territoires ruraux où l'on dénombre 14,7 % de bénéficiaires diplômés du supérieur et 13,9 % avec un niveau inférieur au brevet. En revanche, les titulaires d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ou d'un Brevet d'Études Professionnelles (BEP) y sont nettement surreprésentés (45,0 %).

Par ailleurs, une part significative des bénéficiaires du RSA exercent une activité professionnelle. Ainsi, chaque mois, plus d'un quart des allocataires cumule RSA et PPA (2 703 en décembre 2022, soit 30 %). Parmi eux, environ 600 tirent de leur activité des ressources suffisamment élevées pour ne plus être soumis aux Droits et Devoirs, sans pour autant sortir de l'allocation.

Au total, en décembre 2022, près de 37 000 personnes étaient bénéficiaires de la PPA en Côte-d'Or.

A la même date, 87 personnes étaient présentes dans le RSA en raison du maintien de leur droit dans le cadre du dispositif de cumul du RSA et des salaires issus d'une reprise d'emploi.

En outre, parmi les 156 allocataires affiliés à la CR MSA et percevant du RSA en décembre 2022, 43 étaient exploitants agricoles.

3) Portrait des cinq Agences Solidarités Côte-d'Or

Chef de file de l'action sociale et garant d'un service public de qualité et de proximité, le Département déploie son action territorialement grâce à ses professionnels répartis dans **5 ASCO**, elles-mêmes découpées en **25 Espaces Solidarités Côte-d'Or (ESCO), réparties** sur tout le territoire départemental, afin d'apporter des réponses au quotidien aux Côte-d'Oriennes et aux Côte-d'Oriens sur des thématiques relevant notamment de l'insertion, de l'accès aux droits ou encore de la prévention et protection de l'enfance.

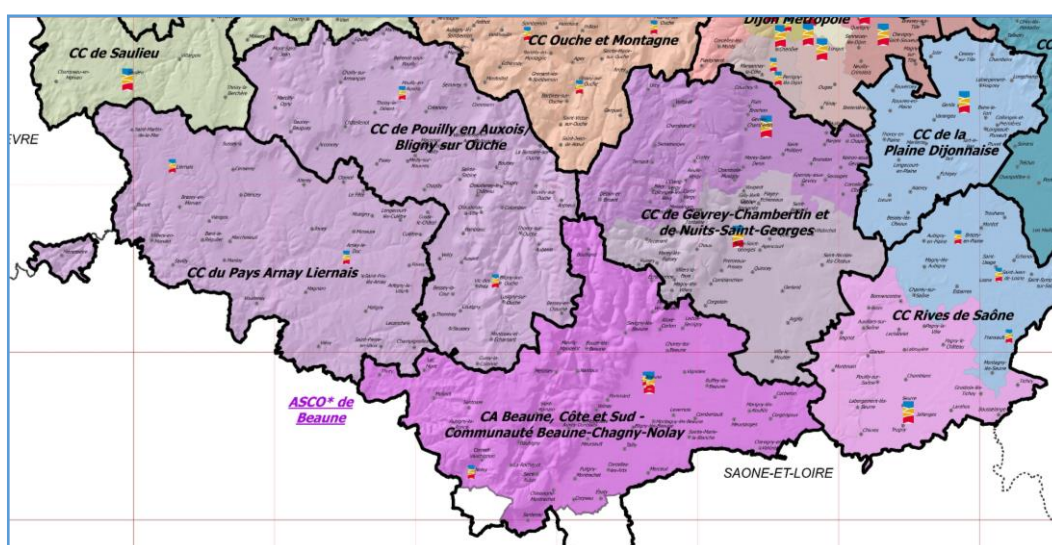
En outre, les ASCO portent des partenariats avec les Intercommunalités et les partenaires locaux dans leurs domaines de compétences.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, sur les territoires des ASCO de Dijon et de Talant-Chenôve (à l'exception de l'ESCO Talant-rural), et dans les conditions fixées par arrêté préfectoral du 25 novembre 2019, Dijon Métropole exerce les compétences transférées pour le premier accueil social, la prévention spécialisée, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Toutes les autres compétences demeurent au Département et notamment l'insertion.



Répartition des Agences et Espaces Solidarités Côte-d'Or et des EPCI

a) L'Agence Solidarités Côte-d'Or de Beaune :



L'ASCO de Beaune compte 98 000 habitants, soit 18 % de la population du département. Il s'agit de l'Agence la plus peuplée après les deux Agences de l'agglomération dijonnaise.

Elle est composée de 4 ESCO :

- l'ESCO de Beaune (44 000 habitants en 2019), qui intervient sur le territoire côte-d'orien de la Communauté d'Agglomération de Beaune, Côte et Sud ;
- l'ESCO d'Arnay-le-Duc (15 000 hab.) qui intervient sur les Communautés de Communes du Pays Arnay Liernais et de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche ;
- L'ESCO de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (30 000 hab.) qui couvre les Communautés de Communes éponymes ;
- l'ESCO de Seurre (9 000 hab.) qui intervient sur la partie Sud-Ouest de la Communauté de Communes Rives de Saône.

L'ASCO s'articule autour d'un axe Dijon-Beaune porté économiquement par la viticulture et le tourisme, et sur lequel se concentre la majorité de la population. En périphérie de cet axe, le territoire couvre également une partie de la plaine de la Saône dont la population active travaille principalement sur Dijon et Beaune (migrations pendulaires), ainsi que le Sud de l'Auxois, à dominante rurale et confronté à un taux de pauvreté situé entre 12 et 15 %, supérieur au reste de l'agence.

En 2019, le taux d'actifs parmi la population âgée de 15 à 64 ans s'élevait à 78,3 %, dont 71,3 % étaient en emploi, soit les taux les plus élevés du département. Porté par l'activité viticole de la côte beaunoise, le secteur agricole représente 12,1 % des emplois.

Au 31 décembre 2022, l'agence compte 1 043 bénéficiaires du RSA dont plus de la moitié réside sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Beaune. Avec 10,6 bénéficiaires du RSA pour 1 000 habitants, Beaune est l'une des Agences affichant le plus faible taux de bénéficiaires ramené à sa population, à égalité avec celle de Genlis. L'ESCO de Beaune concentre près de la moitié des bénéficiaires du RSA de l'Agence.

L'Agence de Beaune compte un QPV situé sur la Commune de Beaune. Il s'agit du seul QPV de la Côte-d'Or en dehors de l'agglomération dijonnaise.

Focus sur le QPV Saint-Jacques à Beaune :

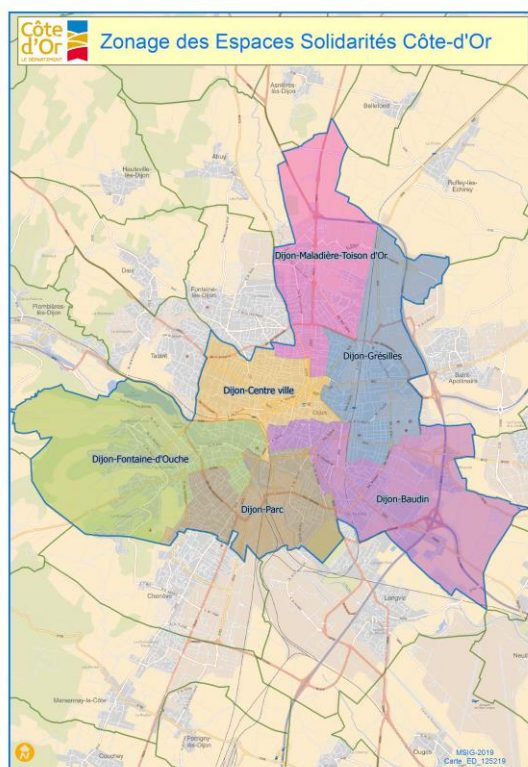
Le quartier Saint-Jacques représente 7,1 % de la population de la Commune de Beaune¹⁶. Le taux de pauvreté y est près de trois fois supérieur à celui mesuré sur l'ensemble de la Commune (36 % contre 13 %)¹⁷, tandis que le taux d'emploi des 15-64 ans est de 56 %, contre plus de 70 % sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Le revenu disponible des ménages par unité de consommation médian est de 1 230 € par mois. Avec 29,4 % de ménages concernés, le quartier Saint-Jacques affiche la plus forte proportion de ménages imposés parmi les six QPV de Côte-d'Or.

¹⁶ Source : Insee, Recensement de la population 2018

¹⁷ Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2019

b) L'Agence Solidarités Côte-d'Or de Dijon :



159 000 personnes résident sur l'ASCO de Dijon, dont le territoire correspond à celui de la Commune de Dijon. L'Agence représente ainsi près de 30 % de la population de Côte-d'Or et se répartit en 6 ESCO intervenants sur l'ensemble des quartiers de la ville.

En raison notamment de la présence de plusieurs établissements d'enseignement supérieur, ainsi que de la typologie du parc de logements, constitué à plus de 64 % de logements de 3 pièces ou moins (contre 24 % pour le reste de la métropole)¹⁸, la population de l'ASCO se caractérise par sa jeunesse. La part des 15-29 ans atteint près de 30 % contre moins de 20 % en moyenne à l'échelle du département. À l'inverse, les personnes âgées de plus de 60 ans ne représentent que 23 % des habitants de l'ASCO (contre 27 % au niveau départemental).

Cette population se particularise par une proportion d'habitants (39,7 %) disposant d'un diplôme post-baccalauréat bien plus forte que dans l'ensemble de la population de Côte-d'Or.

Avec plus de 93 000 emplois¹⁹ soit près de 40 % des emplois en Côte-d'Or, la ville de Dijon constitue un pôle d'attractivité et de dynamisme économique d'envergure régionale. Ces emplois se concentrent à près de 90 % dans le secteur tertiaire.

Néanmoins, une part conséquente de ces emplois est occupée par des personnes résidant hors de l'Agence de Dijon. Cette dernière affiche ainsi le plus faible taux d'activité des ASCO avec une population active représentant moins de 69 % de l'ensemble des 15-64 ans.

¹⁸ Source : Insee, Recensement de la population 2019

¹⁹ *Ibid.*

L'Agence de Dijon comptait 4 688 bénéficiaires du RSA au 31 décembre 2022, soit un taux de 29,7 bénéficiaires pour 1 000 habitants, le plus élevé des 5 ASCO. Les bénéficiaires du RSA se répartissent assez équitablement entre les différents ESCO, bien qu'on note une plus forte concentration par rapport à la population sur le territoire de l'ESCO de Dijon - Fontaine-d'Ouche (environ 40 bénéficiaires pour 1 000 habitants) et à l'inverse une proportion un peu plus faible sur le secteur de Dijon-Centre-ville (24 pour 1 000 hab.).

Comme pour l'ensemble de la population de l'ASCO, les bénéficiaires du RSA se caractérisent par leur jeunesse avec une moyenne d'âge de 39,4 ans, soit la plus basse des 5 Agences et une part de bénéficiaires de plus de 50 ans de 21 % seulement.

Deux QPV sont situés sur le territoire de l'ASCO de Dijon. Ils relèvent respectivement des ESCO de Dijon - Grésilles et Dijon - Fontaine-d'Ouche, bien que les territoires couverts par ces derniers dépassent les délimitations de la géographie de la politique de la ville. 7,1 % de la population dijonnaise réside dans ces deux quartiers.

Focus sur le QPV de la Fontaine d'Ouche :

Au 1^{er} janvier 2018, 6 952 personnes résidaient sur le territoire du QPV de la Fontaine-d'Ouche, soit 4,4 % de la population de l'ASCO de Dijon²⁰. Sur la période 2013-2018, le nombre d'habitants a connu une baisse de 6,9 %, correspondant à plus de 500 personnes.

Ce quartier se caractérise par sa jeunesse, avec 38,4 % de ses habitants âgés de moins de 25 ans, et par une proportion importante de familles, notamment de familles parentales. Ainsi, les ménages constitués d'une seule personne ne représentent que 36,7 % des ménages contre plus de 55,2 % sur l'ensemble de l'ASCO. À l'inverse, les ménages de 6 personnes ou plus sont très nettement surreprésentés (4,4 % contre 0,9 %).

Le taux d'emploi des 15-64 ans n'est que de 42,4 %, tandis que le taux de pauvreté s'établit à 43,8 %.

Focus sur le QPV des Grésilles :

Tout comme la Fontaine-d'Ouche, ce quartier a connu une baisse de sa population entre 2013 et 2018, bien que celle-ci soit près de 2 fois inférieure (- 3,5 %). Ainsi, en 2018, le quartier des Grésilles comptait 4 180 habitants.

En raison notamment d'une offre de logements plus petits que sur le QPV de la Fontaine-d'Ouche, on constate une taille moyenne des ménages inférieure sur le quartier des Grésilles.

Le revenu disponible des ménages par unité de consommation médian s'établit à 1 130 € mensuels. 45,5 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, soit le deuxième taux le plus élevé des QPV du département.

Avec 42,1 % de sa population de 15-64 ans en emploi, le quartier présente le plus faible taux d'emploi des QPV de Côte-d'Or.

²⁰ Source : Insee, Recensement de la population 2018

c) L'Agence Solidarités Côte-d'Or de Genlis :

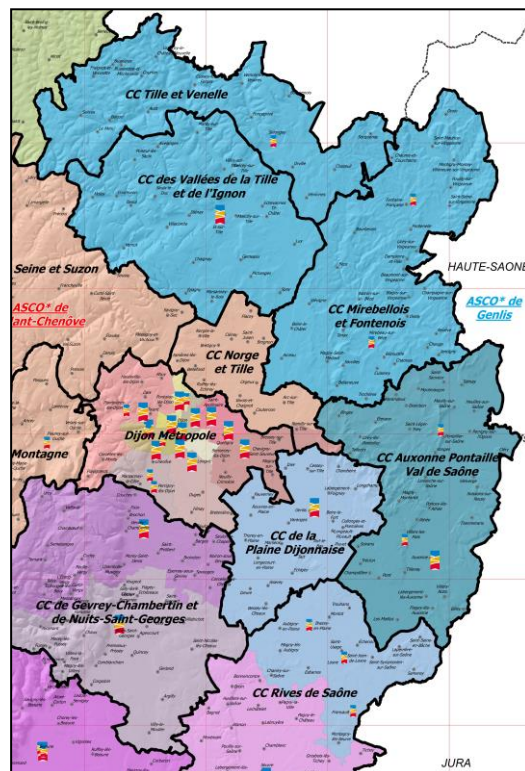
L'ASCO de Genlis s'étend sur les territoires de 6 intercommunalités et couvre une population de plus de 88 000 habitants, soit 16 % de la population côte-d'orienne.

Avec une croissance de sa population de 1 % en moyenne par an sur la période 2013-2018, ce territoire affiche le plus fort dynamisme démographique de Côte-d'Or.

Elle regroupe 3 ESCO :

- l'ESCO d'Auxonne (23 000 hab.) qui intervient sur le territoire de la Communauté de Communes d'Auxonne-Pontailier-Val de Saône ;
- l'ESCO de Genlis (34 000 hab.) pour le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, ainsi que le Nord-Est (secteurs de Brazey-en-Plaine et Saint-Jean-de-Losne) et celle de Rives de Saône ;
- l'ESCO d'Is-sur-tille (31 000 hab.) couvrant les Communautés de Communes du Mirebellois et Fontenois, de Tille et Venelle, ainsi que celle des Vallées de la Tille et de l'Ignon.

Les 3 ESCO couvrent ainsi un espace multipolaire, sans véritable ville centre, s'articulant autour de plusieurs Communes de tailles moyennes, notamment Auxonne (7 614 habitants), Genlis (5 231 hab.), et Is-sur-Tille (4 405 hab.).



La situation économique de ce territoire est contrastée, mêlant éléments de contexte périurbain et rural. L'agence se situe dans la zone d'influence économique de l'agglomération dijonnaise, où travaille une part importante de la population active.

L'Agence de Genlis est l'ASCO avec le plus faible taux de pauvreté, inférieur à 10 % sur l'ensemble de son territoire. Cependant, ce taux tend à augmenter proportionnellement à l'éloignement de l'agglomération dijonnaise passant de 5,7 % sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à respectivement 9,5 % et 8,9 % sur les territoires des Communautés de Communes d'Auxonne-Pontailier Val de Saône et de Tille et Venelle.

Avec 934 bénéficiaires du RSA résidant sur l'ASCO de Genlis, celle-ci est l'ASCO comptant le moins de bénéficiaires du RSA. Le nombre de bénéficiaires rapporté à la population confirme les contrastes entre les territoires évoqués précédemment, bien que l'ensemble de l'Agence soit dans une situation favorable. Ainsi, tandis que les Communautés de Communes de la Plaine Dijonnaise et du Mirebellois et Fontenois connaissent des taux respectivement de 8,2 et 6,8 bénéficiaires pour 1 000 habitants, ce chiffre monte à 12,9 pour les Communautés de Communes de Tille et Venelle et d'Auxonne-Pontailier Val de Saône.

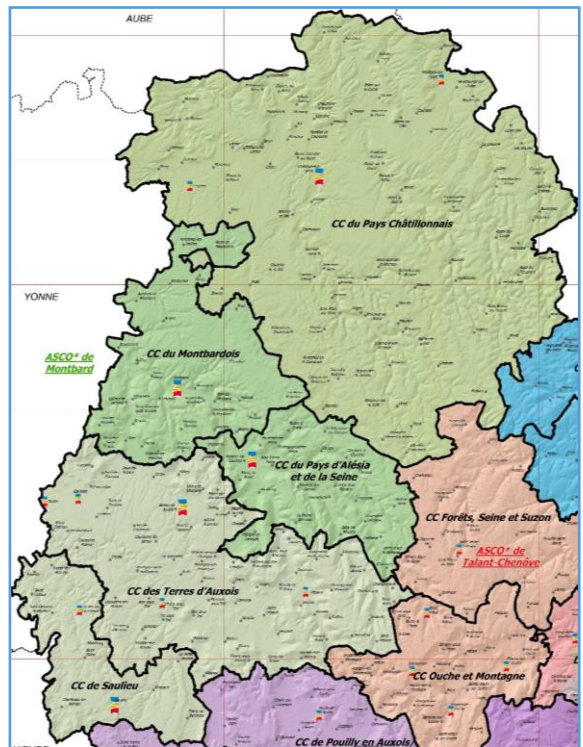
Cette dernière affiche par ailleurs la plus forte proportion de familles monoparentales parmi les foyers allocataires du RSA, avec plus de 39 % de ménages dans cette situation.

d) L'Agence Solidarités Côte-d'Or de Montbard :

L'ASCO de Montbard est la plus étendue et couvre un territoire de 3 596 km², soit 41 % du territoire départemental, sur lequel résident plus de 58 000 personnes. Avec une moyenne de 17 habitants par km², il s'agit de l'Agence la moins densément peuplée. Dans ce contexte, la mobilité constitue un enjeu particulièrement prégnant pour l'insertion sociale et professionnelle des habitants.

Elle se compose de 3 ESCO, intervenant sur les territoires de 5 EPCI :

- l'ESCO de Châtillon-sur-Seine (19 000 hab.) sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais ;
- l'ESCO de Montbard - Venarey-Les Laumes (18 000 hab.) couvrant le territoire de la Communauté de Communes du Montbardois ainsi que celle du Pays d'Alésia et de la Seine ;
- l'ESCO de Semur-en-Auxois - Saulieu (21 000 hab.) pour les Communautés de Communes de Saulieu et des Terres d'Auxois.



À l'inverse du reste du département, ce territoire enregistre depuis plusieurs décennies une baisse démographique constante. Entre 2013 et 2018, la population a ainsi diminué en moyenne de 0,33 % par an.

La population résidant sur le territoire de l'Agence est vieillissante avec une proportion de personnes âgées de plus de 60 ans, en hausse et très nettement supérieure à la moyenne départementale (35 % contre 27 %), et inversement une proportion de 15-29 ans inférieure de 5 points (13,8 % contre 19,2 %).

En outre, cette population affiche un niveau de diplôme moindre que le reste du département avec seulement 18,2 % de diplômés de l'enseignement supérieur.

L'économie du territoire se caractérise par la place prépondérante occupée par les secteurs de l'industrie, qui représente 19 % des emplois, et de l'agriculture, 9 % des emplois. En outre, avec près de 18,5 % des actifs en emplois concernés, l'agence affiche la plus forte proportion de travailleurs non-salariés.

Le taux de pauvreté sur l'agence dépasse 14 %, soit le pourcentage le plus important en dehors des deux agences de la couronne dijonnaise. Pour autant, l'Agence connaît une situation de quasi plein emploi avec un taux de chômage de 5,5 % au troisième trimestre 2022.

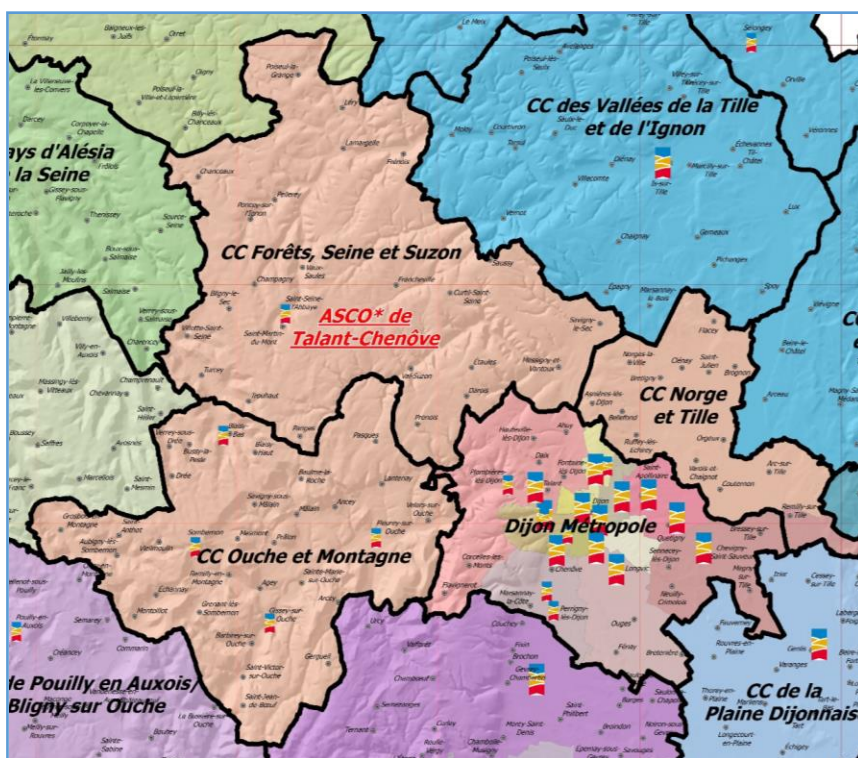
Au 31 décembre 2022, l'ASCO de Montbard compte 1 241 bénéficiaires du RSA, ce qui la place au deuxième rang des Agences comptant le plus de bénéficiaires proportionnellement à la population avec plus de 21 bénéficiaires pour 1 000 habitants.

Cette spécificité s'explique notamment par la situation du territoire du Pays Châtillonnais qui avec 26,5 bénéficiaires pour 1 000 habitants affiche le taux le plus important des EPCI de Côte-d'Or, à égalité avec Dijon Métropole. À l'inverse, le territoire de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois apparaît comme relativement préservé avec un taux de 14,7 %.

Comme pour l'ensemble de la population de l'Agence, les bénéficiaires du RSA sont plus âgés que sur l'ensemble du département, la moyenne d'âge atteignant 42,5 ans soit deux ans et demi de plus que la moyenne départementale. Un tiers des bénéficiaires est d'ailleurs âgé de 50 ans ou plus.

Les familles monoparentales ne représentent que 29 % des ménages allocataires du RSA, soit la plus faible proportion des 5 Agences.

e) L'Agence Solidarités Côte-d'Or de Talant-Chenôve :



Issue de la fusion au 1^{er} janvier 2020 des Agences de Chenôve et Talant, l'ASCO de Talant-Chenôve est la seconde agence la plus peuplée avec près de 131 000 habitants, représentant 24 % de la population de Côte-d'Or. À travers ses 6 ESCO, elle couvre, à l'exception de la Commune de Dijon, l'intégralité du territoire de Dijon Métropole ainsi que les territoires des Communautés de Communes de Forêts, Seine et Suzon, de Norge et Tille, ainsi que d'Ouche et Montagne regroupés au sein de l'ESCO Talant-Rural.

La population active de l'Agence se caractérise par une forte mobilité avec seulement 17,8 % de sa population active travaillant dans sa Commune de résidence. Cette mobilité s'effectue principalement vers la ville de Dijon mais également dans le cadre de déplacements transversaux dans l'agglomération.

59,1 % des foyers fiscaux sont imposables, soit la part la plus forte proportion de Côte-d'Or. Ce taux atteint même 76,6 % sur le territoire de la Communauté de Communes de Norgue-et-Tille.

L'ensemble du territoire de l'ESCO Talant-rural se caractérise par un contexte socio-économique particulièrement favorable qui se traduit notamment par des taux de pauvreté parmi les plus faibles du département, compris entre 5 et 6 %.

Néanmoins, le territoire de l'Agence est particulièrement contrasté et certaines Communes voire quartiers, notamment ceux classés en QPV, sont confrontés à des situations sociales beaucoup plus compliquées.

Avec près de 2 269 bénéficiaires, l'ASCO de Talant-Chenôve est la deuxième Agence en termes de nombre de bénéficiaires du RSA. Plus de la moitié de ces bénéficiaires se concentre sur les 2 ESCO de Chenôve et Talant urbain.

L'ASCO de Talant-Chenôve se caractérise par une proposition de femmes parmi les bénéficiaires du RSA plus importante que la moyenne départementale (55,7 % contre 53,1 %) et atteignant près de 58 % sur l'ESCO de Chenôve. Il s'agit également de l'Agence avec la plus forte proportion de familles monoparentales (37 %).

L'agence de Talant-Chenôve compte sur son territoire trois QPV situés à Talant, Chenôve et Longvic.

Focus sur le QPV du Belvédère à Talant :

Ce quartier comptait 3 219 habitants en 2018, en augmentation de près de 25 % par rapport à 2013. Sa population se caractérise par sa jeunesse, avec une très forte proportion de jeunes de moins de 25 ans (44 %) et à l'inverse la plus faible proportion de plus de 60 ans parmi les QPV de Côte-d'Or (13 %).

Le taux d'emploi des 15-64 ans est le plus élevé des QPV de l'agglomération dijonnaise. Ceci se traduit par un revenu disponible médian de 1 240 €, soit le plus important des QPV de Côte-d'Or. Pour autant, le taux de pauvreté mesuré à 36,8 % invite à relativiser ces éléments encourageants.

Focus sur le QPV du Mail à Chenôve :

D'un point de vue démographique, le quartier du Mail est le deuxième QPV le plus important de Côte-d'Or avec 5 037 habitants, et représente plus de 35 % de la population de la ville de Chenôve.

Le revenu médian s'établit à 1 170 € par mois. Ce chiffre est inférieur de 300 € à l'ensemble de la Commune de Chenôve, ce qui constitue le plus faible écart constaté en Côte-d'Or entre un QPV et la Commune sur laquelle il se situe.

Avec 42,9 % des habitants vivant sous le seuil de pauvreté, le quartier du mail est confronté à une situation préoccupante.

Focus sur le QPV du Bief du Moulin à Longvic :

Ce quartier a connu une baisse de sa population de près de 5 % entre 2013 et 2018 pour atteindre 1 134 en 2018. Il s'agit à ce titre du plus petit QPV de Côte-d'Or.

Néanmoins, plusieurs indicateurs démontrent que ses habitants sont confrontés à une situation de grande fragilité. En effet, malgré un taux d'emploi supérieur aux deux quartiers dijonnais, le quartier du Bief du Moulin affiche le plus faible pourcentage de ménages imposés (21,4 %) ainsi que le revenu médian le moins élevé (1 120 €) de l'ensemble des QPV de l'agglomération dijonnaise.

L'exposition à la pauvreté de la population du quartier est confirmée par le taux de pauvreté qui atteint 45,8 %, soit le niveau le plus élevé de Côte-d'Or.

Deuxième partie : Panorama et bilan des dispositifs d'insertion et de retour à l'emploi mis en place en Côte-d'Or :

La mise en œuvre du PDIE et du PTIE, adoptés en décembre 2019, a été profondément impactée par la survenue de la crise de la COVID-19 à partir de mars 2020. La crise sanitaire, devenue crise économique a conduit au renforcement de la présence des publics dans les dispositifs de substitution (allocation de retour à l'emploi, RSA...) comme de leurs difficultés d'insertion sur un marché de l'emploi dégradé.

Ce contexte a également considérablement impacté la déclinaison des priorités du PDIE et du PTIE, la coordination avec l'ensemble des partenaires ayant été rendue complexe par les mesures sanitaires conduisant à retarder le déploiement des nouvelles actions. En conséquence, le Département a fait le choix de proroger d'un an ces deux documents, initialement élaborés pour la période 2019-2021, soit jusqu'à la fin de l'année 2022.

Pour faire face aux conséquences économiques et sociales de cette crise inédite, le Département a adopté dès juin 2020 un Plan de Soutien Solidarités Côte-d'Or, pour un montant de 14,5 M€. Dans le cadre de ce plan, plusieurs dispositifs exceptionnels étaient proposés pour accompagner les personnes les plus en difficultés : aides exceptionnelles d'urgence, aides sociales aux travailleurs non-salariés, cumul RSA et salaires issus d'une reprise d'emploi, extension du FAJ aux étudiants, relèvement des seuils d'intervention du FSL, Boost'Emploi Côte-d'Or, etc.

En complément, un Plan Exceptionnel de Soutien au Monde Associatif (PESMA), a permis à près de 215 associations de bénéficier d'un maintien de subvention pour un montant de plus d'1 M€. D'autre part, 131 associations, tous secteurs d'activité confondus - sport, culture, aide alimentaire, insertion - ont bénéficié d'un soutien exceptionnel, afin de compenser des pertes de recettes ou de nouvelles dépenses liées à un surcroît d'activité.

Après évaluation de la situation socio-économique, le Plan de Soutien a été renouvelé pour les années 2021 puis 2022. Ces renouvellements ont permis d'adapter la réponse au contexte socio-économique en perpétuelle évolution. C'est ainsi qu'une aide « Maintien dans l'Emploi Côte-d'Or » a été mise en place au second semestre 2022 afin de soutenir les travailleurs aux revenus modestes face à la hausse des prix des carburants.

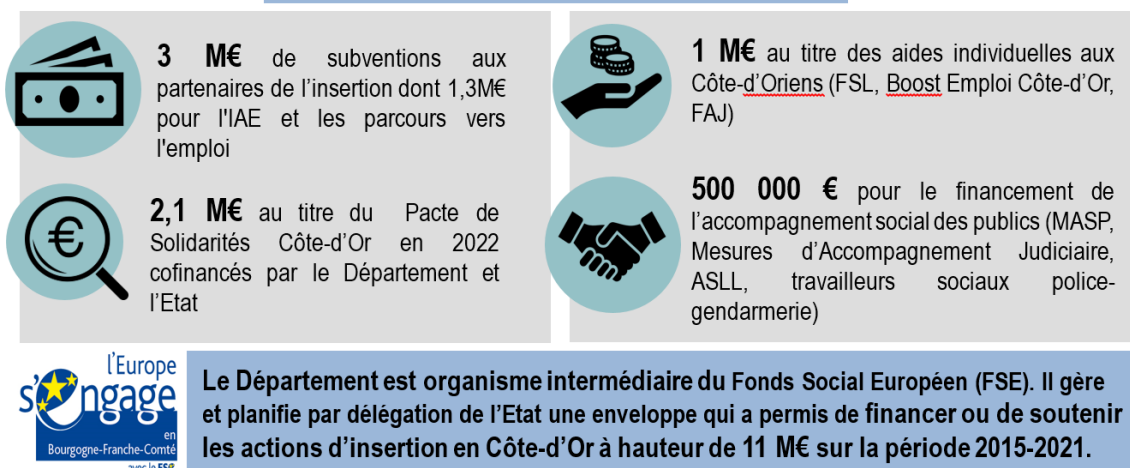
Au terme du Plan de Soutien le 31 décembre 2022, et compte-tenu du contexte, un certain nombre de dispositifs est maintenu en 2023 (Maintien dans l'Emploi Côte-d'Or, Boost'Emploi Côte-d'Or, Cumul RSA et salaires, soutien exceptionnel aux associations d'aide alimentaire, etc.).

En tant qu'OI du FSE, le Département a également assuré la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 1,3 M€ au titre du plan de relance européen (REACT-EU) visant à soutenir sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2023, les actions de retour à l'emploi des publics en difficulté.

Par ailleurs, en parallèle et en articulation avec le PDIE et le PTIE, le Département de la Côte-d'Or s'est engagé dans la déclinaison territoriale de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté au travers de la signature avec l'État, le 14 juin 2019, du Pacte de Solidarité Côte-d'Or. Cette contractualisation a permis de mobiliser, sur la période 2019-2022, un total de plus de 6,7 M€ cofinancés à parité par l'État et le Département pour le financement d'actions en faveur de l'accompagnement et de l'insertion des publics. Ces actions s'organisaient autour de 3 axes :

- **AXE 1** : repérer et accompagner à l'autonomie les jeunes de 16 à 25 ans dont les jeunes confiés au Département dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ;
- **AXE 2** : conforter l'accès aux droits par l'accompagnement global transversal des personnes ;
- **AXE 3** : agir pour un meilleur accès des bénéficiaires du RSA à l'insertion sociale et professionnelle et à leur maintien dans l'emploi.

**LES MOYENS CONSACRÉS À L'INSERTION PAR LE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL :
6,6 M€ en 2022**



La Côte-d'Or a également été retenue pour le déploiement à titre expérimental, en 2021 et 2022, du SPIE, co-piloté par le Département et les services de l'État, et fédérant un consortium de 31 acteurs du territoire. Le Département a fait le choix de concentrer, dans un premier temps, les moyens mobilisés dans le cadre de cette expérimentation – plus de 500 000 € cofinancés par l'État et le Département - sur le retour à l'emploi des moins de 30 ans en difficulté d'insertion. À ce titre, plusieurs actions ont été conduites visant notamment au renforcement de l'orientation et du suivi des publics, à prévenir les ruptures de parcours, à déployer des actions de communication à destination des jeunes sur les dispositifs existants, ou encore à renforcer la coordination et l'animation du réseau partenarial.

À partir de 2023, l'expérimentation « France Travail » sera déployée sur les territoires des deux ASCO de Beaune et Genlis. Ce déploiement visant à renforcer l'accompagnement des publics bénéficiaires du RSA afin de favoriser leur retour à l'emploi dans un contexte partenarial et territorial fort, se fera en lien avec le cadre et les objectifs fixés par la présente Stratégie.

Les pages suivantes dressent un panorama de l'offre en matière d'insertion et de retour à l'emploi existante sur le territoire de la Côte-d'Or et déployée dans le cadre du PDIE et du PTIE 2019-2022, ainsi que des différents plans et expérimentations évoqués ci-dessus. Ce recensement n'a cependant pas vocation à être exhaustif mais à illustrer les actions et dispositifs mis en œuvre, notamment ceux conduits ou soutenus par le Département, sur les différentes thématiques.

1) L'accès aux droits et l'inclusion numérique

A) L'accès aux droits

La dématérialisation des démarches et services administratifs, tend à favoriser l'accès à certains droits et prestations pour les usagers. À titre d'exemple, à la suite de la mise en place de la dématérialisation des demandes de RSA en décembre 2017, le nombre de bénéficiaires du RSA a connu une hausse de 4,6 % en 2018 par rapport à l'année précédente. En facilitant les démarches des usagers la dématérialisation peut favoriser la lutte contre le non recours.

Néanmoins cette dématérialisation s'accompagne d'une rationalisation de la présence territoriale de certains services publics, et donc tend à accroître encore l'éloignement de ces derniers vis-à-vis de leurs usagers, particulièrement dans les territoires ruraux. Cet éloignement physique peut également engendrer des difficultés de compréhension et un manque de lisibilité pour les usagers.

Le Département porte une attention particulière aux bénéficiaires du RSA âgés de 65 ans qui, depuis 2021, sont systématiquement identifiés et reçus par les travailleurs sociaux des ESCO afin de faire un point sur leur situation et, le cas échéant, les accompagner dans leurs démarches visant à faire valoir leurs droits à la retraite ou à l'Allocation Spécifique aux Personnes Âgées (ASPA).

Le Département s'appuie sur sa Plateforme téléphonique Départementale permettant d'assurer un premier niveau de réponse aux usagers questionnant leurs droits RSA. Mise en place en 2018, la Plateforme a réceptionné plus de 2 000 appels au cours de l'année 2022.

Afin de répondre à ces enjeux et maintenir l'accessibilité aux services publics dans tous les territoires, l'État déploie depuis 2020 un réseau d'Espaces France Services avec pour objectif la labellisation d'au moins une structure par canton. Ces espaces, réunissant un socle de 9 services nationaux complété localement par une offre des collectivités et partenaires locaux, permettent le maintien d'un accompagnement aux démarches administratives des usagers en proximité et le maintien d'un lien humain particulièrement précieux pour les personnes les plus en difficultés.

À la fin de l'année 2022, 21 espaces étaient labellisés France Service en Côte-d'Or. Désireux de soutenir et accompagner cette démarche, le Département entretient un partenariat étroit avec les structures porteuses grâce aux liens créés avec les professionnels des 25 ESCO maillant le territoire. Par ailleurs, le Département dispense auprès de leurs agents des formations relatives à la législation sociale et aux dispositifs d'action sociale du Département, ou encore organise des permanences physiques de ses travailleurs sociaux dans ces espaces.

Afin de renforcer encore les synergies existantes localement, le Département a impulsé en 2022 de nouvelles labellisations sous l'appellation France Services Côte-d'Or marquant un partenariat intensifié entre ces structures et les services départementaux puisqu'elles intègrent une offre de services directe du Département [permanence de travailleurs sociaux et/ou présence d'un Espace Numérique Côte-d'Or (ENCO)]. Au 30 avril 2023, 7 structures sont labellisées France Services Côte-d'Or. Au regard de l'étendue du territoire côte-d'orien, le Département soutient un déploiement renforcé des espaces France Services, avec pour objectif une couverture de l'ensemble des anciens chefs-lieux de cantons.

B) L'inclusion numérique

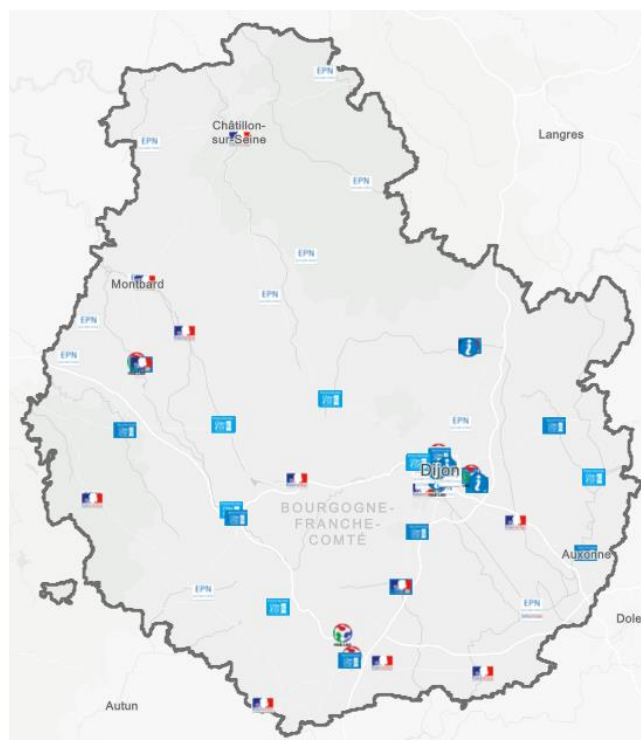
Dans le contexte actuel de dématérialisation de l'ensemble des démarches, l'inclusion numérique devient un enjeu prégnant non seulement dans le cadre de l'accès aux droits mais revêt également un caractère déterminant par la réalisation des démarches d'insertion sociale et professionnelle.

En 2019, le Département a conduit une étude afin de réaliser un état des lieux des besoins et de l'offre en matière d'accompagnement au numérique.

Il ressort de cette étude que les Côte-d'Oriens, notamment les publics en situation de fragilité sociale, se déclarent moins à l'aise avec le numérique que la moyenne nationale. Cet éloignement du numérique est particulièrement marqué dans les territoires ruraux et parmi les personnes de plus de 50 ans. Pour autant, on retrouve également chez les plus jeunes, se déclarant pourtant à l'aise avec le numérique, une part significative de personnes réfractaires à son utilisation dans le cadre de démarches administratives du fait de la complexité apparente de celles-ci ou encore, pour les publics allophones, du fait de la barrière de la langue. Ainsi le besoin d'accompagnement au numérique ne peut être dissocié d'autres formes d'accompagnements.

En termes d'offre d'accompagnement numérique, l'étude souligne que malgré l'existence d'un écosystème globalement riche et diversifié, permettant d'apporter une réponse à la majorité des publics, ce dernier demeure inégalement réparti avec un certain nombre de territoires non ou faiblement couverts. En outre, sur les territoires correctement dotés, il est relevé un manque de lisibilité et de connaissance de l'offre de médiation numérique.

Depuis 2020, l'offre de médiation numérique en Côte-d'Or a continué à s'étayer, notamment dans le cadre du déploiement des conseillers numériques France Services. Fin 2022, la Côte-d'Or comptait ainsi une cinquantaine de



Cartographie des 88 espaces de médiation numérique recensés en Côte-d'Or

conseillers numériques exerçant au sein d'espaces France Services, d'espaces publics numériques ou d'autres organismes tels que la Poste, Pôle Emploi, le Secours Populaire, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), etc.

Afin de renforcer et mieux articuler l'offre d'accompagnement au numérique, notamment à destination des publics les plus fragiles, le Département porte depuis plusieurs années, une démarche de « Solidarité Numérique ».

À ce titre, il soutient et anime, depuis 2003, un réseau de 24 ENCO en partenariat avec des Communautés de Communes, des municipalités ou des organismes de formation. Plus largement, le Département par l'intermédiaire de ses 5 conseillers numériques, ainsi que par la mise à disposition d'outils numériques, appuie l'ensemble de ses partenaires dans l'organisation d'ateliers ou de formations sur les usages numériques.

C) La gestion du RSA dans l'esprit du « juste droit »

L'allocation RSA, compétence du Département qui assure son financement, repose sur un partenariat étroit avec les 2 organismes de gestion que sont la CAF de Côte-d'Or et la CR MSA qui en assurent le calcul et le versement auprès des allocataires selon leur régime d'affiliation.

Les modalités de cette coopération font l'objet de conventions de gestion avec chacun des organismes couvrant des périodes de 3 années. Dans ce cadre de nouvelles conventions ont été adoptées en décembre 2021, couvrant la période 2022-2024 et formalisant notamment certaines délégations de compétences, ainsi que les procédures de traitement des recours, des indus, et des éventuelles fraudes.

Tout au long de la période 2019-2022, les échanges techniques réguliers ont permis de consolider ce partenariat et fluidifier les échanges entre les institutions, améliorant ainsi la qualité des réponses apportées aux usagers. Le partenariat étroit entre le Département et les deux organismes de gestion a notamment permis, durant la crise sanitaire de 2020, une mise en œuvre efficiente du dispositif de cumul du RSA et des salaires issus d'une reprise d'emploi, comme de la suspension temporaire, à la demande du Département, des sanctions appliquées sur les droits.

1. Le non recours au RSA :

Dans une étude parue en 2022²¹ portant sur des données de 2018, la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) estimait qu'à l'échelle nationale 34 % des personnes éligibles au RSA ne bénéficiaient pas de l'allocation chaque trimestre, dont 20 % de façon pérenne (3 trimestres consécutifs sans versements).

Toutefois, la mise en place en 2019 de DTR dématérialisées et communes au RSA et à la PPA, dans la continuité de la dématérialisation des demandes de RSA, pourrait avoir favorisé le taux de recours en facilitant les retours dans l'allocation. Les droits PPA et RSA ne sont en effet clos qu'après 24 mois sans versement, la mobilisation de ces derniers est automatique en cas de perte de ressources.

²¹ DREES. Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité: méthode et résultats, *Les dossiers de la DREES*, N° 92, février 2022

Afin de garantir l'accès de l'ensemble des publics y compris les plus éloignés du numérique, le Département a souhaité, en sus des actions d'accompagnement à la dématérialisation proposées par la CAF et la CR MSA, que soient maintenues des solutions alternatives aux outils de téléprocédure, telles que le recours aux DTR papiers ou l'instruction en présentiel des demandes de RSA.

Les services du Département continuent ainsi de recevoir pour instruction de leur demande RSA, les publics très éloignés du numérique, ceux en situation de très grande précarité - souvent hébergé ou sans domicile -, les publics « réfugiés » ou bénéficiant d'une protection subsidiaire ainsi que les Travailleurs Indépendants ne pouvant mobiliser la téléprocédure. Aussi, plus de 800 personnes ont pu bénéficier d'une instruction de leur demande RSA par les services du Département en 2022, en alternative à la téléprocédure.

Par ailleurs, le Département contribue activement à la lutte contre le non recours grâce au maillage territorial de ses ESCO et points d'accueil lesquels permettent une réponse aux besoins des usagers en tout point du territoire.

2. Prévention et lutte contre la fraude et les indus :

Depuis plusieurs années, le Département porte une démarche visant à favoriser le « juste droit ». Ce dernier consiste, en parallèle des efforts pour lutter contre le non recours aux droits sociaux, en une action résolue de prévention et de contrôle visant à limiter les indus et les fraudes. À ce titre, le Département a adopté en octobre 2019 un Schéma Départemental de l'Accès aux Droits, de Prévention et de Lutte contre les Indus et la Fraude Sociale (2019-2023).

S'agissant du RSA, cette action s'inscrit en partenariat avec les organismes de gestion et s'appuie notamment sur la politique générale de maîtrise des risques définie par la CAF et la CR MSA, formalisée dans un plan de contrôle annuel de l'ensemble de leurs allocataires.

En termes de prévention des indus, une Commission des Indus se réunit régulièrement afin d'examiner et d'émettre un avis sur les demandes de remises de dettes. En 2022, 67 demandes ont été examinées par cette commission et ont conduit à ce que 29 remises de dettes soient accordées.

En parallèle, une Commission d'Étude des Cas présumés Frauduleux, composée de représentants de la CAF et du Département, se réunit mensuellement. En 2022 celle-ci a examiné 213 dossiers et retenue la qualification de fraude pour 168 d'entre eux. Pour ceux-ci, le Département a adressé 30 avertissements, proposé 40 amendes administratives, délégué à la CAF l'application de 61 pénalités administratives, et décidé de déposer 54 plaintes.

Au titre de l'année 2022, un total de 39 nouveaux dossiers de plaintes pour fraude au RSA ont été déposés auprès du Procureur de la République pour un montant indu total de 465 000 €, ce qui représente moins de 0,8 % du montant total consacré au versement de l'allocation du RSA sur l'année (58,3 M€).

A ces mesures d'ordre administratif s'ajoutent également les sanctions prises dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

2) *L'accompagnement des bénéficiaires du RSA*

L'entrée dans le RSA ouvre droit à une allocation mais également à un accompagnement adapté et formalisé par un CER, ou un Projet Personnalisé d'Accompagnement d'accès à l'Emploi (PPAE) pour les bénéficiaires orientées vers Pôle Emploi. Élaboré par le bénéficiaire et son référent, ce document permet de définir un certain nombre d'actions à réaliser, constitutives du parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle du bénéficiaire et que ce dernier est tenu de respecter sous peine d'être sanctionné et de voir son allocation diminuée puis supprimée.

Afin de prévenir ces situations, le Département conduit depuis plusieurs années des actions de communication et d'information auprès des bénéficiaires du RSA visant à assurer leur connaissance du principe de droits et devoirs sur lequel repose cette allocation. Une plaquette d'informations intitulée « Revenu de Solidarité Active droits et devoirs » a notamment été réalisée et des informations collectives sur ce sujet sont organisées dans les ASCO à destination des nouveaux entrants dans le RSA. Dans le cadre du SPIE, ces informations collectives en lien avec Pôle Emploi ont par ailleurs été renforcées.

A) L'orientation des bénéficiaires du RSA :

À son entrée dans le dispositif, le bénéficiaire du RSA se voit orienté vers un référent qui sera en charge de son accompagnement et de l'élaboration du CER. L'accompagnement peut être de nature sociale, socio-professionnelle ou professionnelle. Ces catégories ne sont pas exclusives, et des aspects relevant de l'insertion professionnelle peuvent, par exemple, être travaillés dans le cadre d'un accompagnement identifié comme social.

En fonction de la nature de l'accompagnement, ainsi que de la situation de la personne, celui-ci est assuré par un référent de Pôle Emploi (accompagnement professionnel), du Département (accompagnement social ou socio-professionnel), ou par un organisme partenaire agissant par délégation du Département (social ou socio-professionnel). Environ la moitié des bénéficiaires du RSA orientés le sont vers un accompagnement du Département, un tiers sont orientés vers Pôle Emploi et 15 à 20 % vers une autre structure partenaire.

Depuis 2019, le Département a souhaité renforcer la pertinence de l'orientation des personnes entrant dans le RSA et en raccourcir les délais. Ainsi, il a mis en place différentes modalités d'orientations :

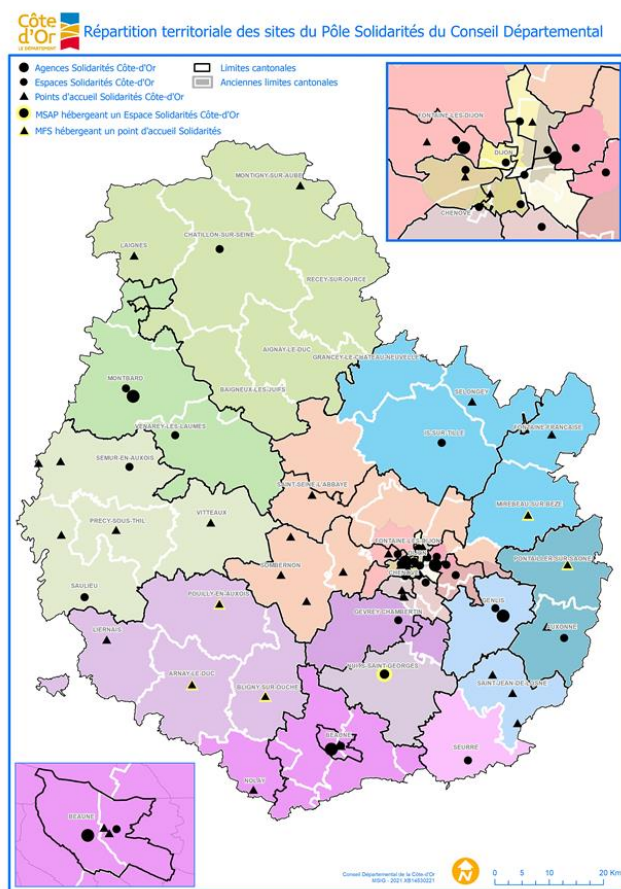
- systématisation progressive des rendez-vous diagnostics auprès d'un professionnel de l'accompagnement afin de définir l'orientation la plus appropriée au regard de la situation et aux difficultés rencontrées par la personne ;
- expérimentation visant à la réalisation de pré-orientations à la suite d'entretiens téléphoniques réalisés par la Plateforme téléphonique RSA du Département ;

- création de Commission de Renforcement du Diagnostic et de l'Orientation (CoRDO) rassemblant des professionnels du Département, de Pôle Emploi, des Missions Locales ainsi que d'autres partenaires locaux impliqués dans le consortium du SPIE.

B) L'accompagnement social

L'orientation des bénéficiaires du RSA vers un accompagnement social s'adresse aux personnes confrontées à un certain nombre de difficultés particulièrement prégnantes et susceptibles d'obérer durablement leur retour à l'emploi. Cet accompagnement peut être réalisé par un travailleur social du Département ou délégué par ce dernier à une structure partenaire.

1. L'accompagnement par les travailleurs sociaux du Département

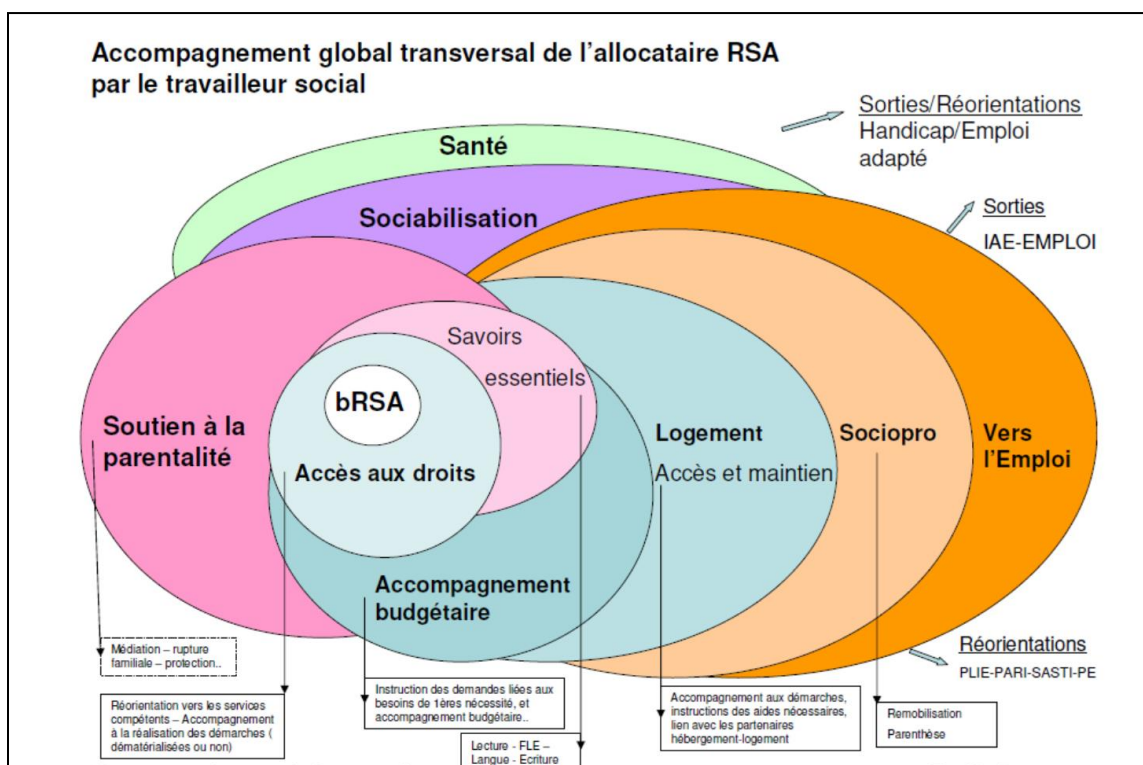


Les 240 travailleurs sociaux « insertion » du Département accueillent et interviennent au quotidien auprès de l'ensemble des Côtes-d'Oriens en situation de fragilité, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA. Le réseau des 25 ESCO garantit une réponse de proximité et accessible sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre du RSA, entre 45 et 50 % des bénéficiaires sont orientés vers un accompagnement par un professionnel du Département. Il s'agit là d'un accompagnement personnalisé et transversal, tenant compte de la situation globale de la personne. Ainsi les travailleurs sociaux sont amenés à intervenir sur de nombreux champs : accès aux droits, logement, famille, santé, etc.

À cette fin les professionnels du Département peuvent être amenés à mobiliser l'ensemble des ressources et dispositifs internes au Département (aides financières, Boost'Emploi Côte-d'Or, FSL, etc.) ou mis en œuvre par le réseau de partenaires sur le territoire (orientation vers l'IAE, plateformes mobilité, etc.).

En outre, si l'orientation sociale concerne des publics présumés très éloignés de l'emploi, l'accompagnement par les travailleurs sociaux, en favorisant notamment la levée des freins, s'inscrit et participe activement à la construction des parcours vers la reprise d'activité. À ce titre, les bénéficiaires du RSA peuvent à tout instant de leur accompagnement, si leur situation le justifie, être réorientés vers un accompagnement professionnel, socio-professionnel, ou en emploi direct.



2. Les autres accompagnements sociaux

En complément de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par les travailleurs sociaux du Département d'autres structures peuvent être désignées « référents RSA » et prendre en charge, par délégation du Conseil Départemental, l'accompagnement social de bénéficiaires du RSA, d'autres réalisent cet accompagnement en sus de celui des professionnels du Département du fait des spécificités certains publics.

Depuis 2021, seul le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Beaune accompagne les bénéficiaires du RSA résidant sur la Commune et dont la situation sociale nécessite une orientation idoine.

Afin d'accompagner au mieux les publics les plus vulnérables et en situation de très grande précarité (santé mentale, addictions, hébergement), des structures spécialisées de l'intervention auprès de ces publics sont également amenées à accompagner des bénéficiaires.

C) L'accompagnement socio-professionnel

Situé à l'intersection des dispositifs d'insertion professionnelle et sociale, l'accompagnement socio-professionnel s'adresse aux publics en capacité de se projeter à court ou moyen terme dans un projet de retour à l'activité professionnelle sous réserve de la levée d'un nombre limité de difficultés. Ainsi, ces accompagnements permettent de travailler conjointement le projet professionnel de la personne et la résolution des freins périphériques. Environ 15 % des bénéficiaires du RSA sont orientés vers des dispositifs d'accompagnement socio-professionnel auprès de structures intervenant par délégation du Département et financées par ce dernier à la suite d'appels à projets mobilisant des crédits départementaux et / ou de crédits européens.

1. Le Dispositif « Parcours Accompagné Pour Réussir son Insertion » (PARI)

Mis en place depuis 1999, et porté par l'Association Concilier l'Économique et le Social, Aider aux Mutations (CESAM), l'action PARI propose, en file active, 120 parcours personnalisés sur l'ensemble de la Côte-d'Or couplant accompagnement personnalisé et ateliers collectifs. Ce dispositif favorise l'accès à l'entreprise, au chantier d'insertion ou la formation qui constituent ou permettront des opportunités en matière d'emploi sur le territoire. En parallèle, il permet un accompagnement dans la résolution des problématiques liées à la mobilité, à la maîtrise du numérique, à la méconnaissance de l'entreprise qui constituent autant de freins à lever dans le but d'une insertion professionnelle durable.

Sur les 3 dernières années, 145 personnes ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du dispositif PARI en 2022, 200 en 2021 et 153 en 2020.

2. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Le Département de la Côte-d'Or ne compte qu'un seul PLIE, dont la coordination des actions, le portage et l'animation sont assurés par l'Association Créativ' depuis 2007 (initialement en tant que Maison de l'Emploi et de la Formation). Le PLIE concerne le périmètre des 23 Communes du ressort géographique de Dijon Métropole. Dispositif partenarial, la mise en œuvre du PLIE fait l'objet d'un protocole d'accord conclu, pour la période 2022-2026, entre le Conseil Départemental, Dijon Métropole, Pôle Emploi et l'Association Créativ'.

Le PLIE est un outil d'accompagnement à l'emploi qui s'adresse aux publics durablement exclus du marché du travail, qui, après une longue période d'inactivité, ont souvent besoin de valider et d'acquérir des compétences professionnelles et de se confronter à la réalité de l'entreprise et des métiers, en réponse aux besoins économiques du territoire de Dijon Métropole. Cet accompagnement, individualisé et renforcé, avec une prise en compte globale de la personne, s'inscrit dans la durée.

En 2022, 1 196 personnes ont ainsi été accompagnées dans le cadre du PLIE. Près de 48 % d'entre elles étaient bénéficiaires du RSA.

3. Le Service d'Accompagnement Socio-professionnel des Travailleurs Indépendants (SASTI)

Depuis plusieurs années, le SASTI accompagne, par délégation du Département, les travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA afin de leur permettre de développer ou de poursuivre leur activité et d'accéder à une autonomie financière. En fonction de la situation du bénéficiaire et de son activité, cet accompagnement individuel et collectif peut prendre la forme d'ateliers de préparation à la pérennisation de l'activité, à la cessation d'activité ou à la réorientation professionnelle. Fin 2022, plus de 900 bénéficiaires du RSA étaient orientés vers cet accompagnement.

Depuis 2018, à la suite d'un appel à projets et afin de répondre aux besoins identifiés par le Département, l'association est également chargée de l'accompagnement à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des professionnels du secteur culturel ou artistique, aujourd'hui bénéficiaires du RSA.

En sus, le SASTI repère et accompagne les jeunes de moins de 25 ans, issus de la communauté des gens du voyage sans situation professionnelle, à la création de leur activité et au développement rapide du chiffre d'affaires dans l'objectif d'une activité pérenne. Cette action est également préventive, et permettrait de lutter contre une entrée dans le RSA pour ces jeunes.

À partir de 2023, l'accompagnement du SASTI sera recentré sur les seuls travailleurs indépendants dont l'activité présente de réelles perspectives de développement, ceci afin de permettre l'intensification et assurer la plus-value de l'accompagnement par les professionnels du SASTI. Pour favoriser un accompagnement circonstancié dès l'entrée dans le RSA, l'association est désormais également chargée de l'évaluation des revenus de l'activité et du diagnostic socio-professionnel des demandeurs du RSA avec un statut de Travailleur Non Salarié (TNS).

D) L'accompagnement professionnel

Les bénéficiaires réputés les plus proches de l'emploi, pour lesquels une reprise prochaine de l'activité est envisageable, sont orientés vers un accompagnement professionnel qui peut être réalisé par un conseiller Pôle Emploi ou par un professionnel du Département chargé du retour à l'emploi.

1. L'accompagnement Pôle Emploi

Au terme de l'article L.262-29 du CASF, Pôle Emploi assure, dans le cadre de la mobilisation du droit commun, l'accompagnement à la recherche d'emploi des bénéficiaires du RSA les plus proches de l'emploi et pour lesquels aucun frein obérant l'employabilité n'a été diagnostiqué. Au titre de la référence RSA, un tiers des bénéficiaires du RSA sont ainsi orientés vers un accompagnement par un conseiller dans l'une des 6 agences Pôle Emploi de Côte-d'Or.

Afin de prendre en compte les spécificités de certaines typologies de publics, Pôle Emploi peut déléguer l'accompagnement de certains bénéficiaires vers d'autres acteurs du service public de l'emploi, notamment Cap Emploi pour les publics en situation de handicap, ou les missions locales pour les publics jeunes.

Par ailleurs, quel que soit l'organisme vers lequel il est orienté, tout bénéficiaire du RSA peut et est incité à s'inscrire à Pôle Emploi afin, d'une part, de s'assurer de la mobilisation d'éventuels droits à l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) ou à l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) et, d'autre part, de pouvoir bénéficier de l'offre de services et d'accompagnement de Pôle Emploi. Ainsi, ils sont près de 5 000 bénéficiaires du RSA à être inscrits en tant que demandeurs d'emploi auprès de Pôle Emploi.

Au titre de l'insertion professionnelle et sociale des personnes les plus fragilisées, le Département et Pôle Emploi entretiennent un partenariat étroit formalisé dans le cadre de différentes conventions de coopération et d'échanges de données. Tout au long de la période couverte par le précédent PTIE, la coopération entre les deux Institutions s'est développée et approfondie, notamment dans le cadre de l'expérimentation du SPIE et plus particulièrement de la mise en place de diagnostics partagés à l'entrée dans le dispositif RSA.

L'Accompagnement Global porté Pôle Emploi et le Département :

L'Accompagnement Global, au sens du dispositif national de Pôle Emploi, s'adresse aux demandeurs d'emploi, dont les bénéficiaires du RSA, cumulant des difficultés professionnelles et sociales entravant leur recherche d'emploi. Une prise en charge conjointe et coordonnée est réalisée par des conseillers Pôle Emploi et des travailleurs sociaux du Département depuis 2015, et sur une période de 12 mois maximum.

Sur l'ensemble de l'année 2022, 1 078 personnes, dont 527 bénéficiaires du RSA (49 %), ont été accompagnées conjointement par un conseiller Pôle Emploi et un travailleur social du Conseil Départemental au titre de l'Accompagnement Global.

2. L'accompagnement au retour à l'emploi du Département

Dans le cadre de la priorité donnée à l'emploi des publics fragilisés et de son affirmation comme finalité des politiques d'insertion conduites, le Département a renforcé, depuis plusieurs années, ses capacités d'accompagnement au retour à l'emploi des bénéficiaires RSA.

Depuis 2019, le Département a mis en place, au titre du Pacte de Solidarité Côte-d'Or, des travailleurs sociaux référents de Parcours Insertion vers l'Emploi (PIVE). Sous le pilotage d'un Directeur de projets retour vers l'emploi, ils sont, sur une partie de leur temps de travail, chargés de mettre en œuvre un accompagnement renforcé (d'une durée de 6 mois renouvelable une fois) vers et dans l'emploi pour les bénéficiaires du RSA nouveaux entrants dans le dispositif et/ou proches de l'emploi.

En sus de ces 17 travailleurs sociaux [5 Équivalents Temps Plein (ETP)], le Département mobilise, depuis le début de l'année 2022 grâce notamment à des fonds européens dans le cadre du programme REACT-EU, des Conseillers en Insertion Professionnelle (CIP) déployés dans chacune des ASCO. Ces conseillers sont chargés d'accompagner les bénéficiaires du RSA identifiés comme les plus proches de l'emploi, de démarcher les entreprises sur le territoire ainsi que d'appuyer les équipes de référents PIVE et de travailleurs sociaux sur la thématique emploi.

Au total, 367 personnes ont bénéficié d'un accompagnement au retour à l'emploi par un référent PIVE ou un CIP en 2022. Dans le cadre de l'expérimentation France Travail, un renforcement de l'équipe de CIP est d'ores et déjà prévu sur les agences de Beaune et Genlis.

Le déploiement de ces professionnels, identifiés comme relais et intervenant en complémentarité avec les partenaires, a permis de développer les liens avec le monde économique dans chacun de territoire, comme de favoriser l'acculturation de l'ensemble des équipes des ASCO à la thématique du retour à l'emploi.

3) *Les dispositifs d'insertion sociale*

Au-delà de l'accompagnement au titre du RSA, d'autres actions sont mises en œuvre et participent de l'insertion sociale des publics en permettant la résolution des principales problématiques auxquelles ils sont confrontés. L'ensemble de ces dispositifs peuvent être mobilisés dans le cadre de l'accompagnement notamment des bénéficiaires du RSA.

A) Les dispositifs d'accompagnement à la levée des freins préalable au retour à l'emploi

Les principaux freins au retour à l'emploi identifiés (santé, mobilité, garde d'enfants, logement), se situent à l'intersection des compétences de plusieurs institutions. À ce titre, les actions conduites sur ces sujets dans une perspective d'insertion sociale et professionnelle, nécessitent la mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés, en lien avec les documents cadres de chacun de ces champs.

a) Santé

L'accès aux soins constitue une problématique majeure pour les personnes en situation de précarité, et ceci alors même que ces publics sont davantage sujets à certaines pathologies (addictions, troubles de santé mentale, etc.). Aussi, l'entrée dans un parcours de soins constitue une étape essentielle de la construction du parcours d'insertion de ces personnes.

À ce titre, le Département soutient l'Antenne d'Accueil Médical de Beaune et le Centre Polyvalent de Santé de Dijon portés par la SDAT afin d'accompagner les populations précarisées n'ayant plus accès aux structures médicales classiques (plus de droits, absence de domicile, grande exclusion) ou dépourvue de médecin, ou en situation de grand renoncement aux soins. Ils ont pour objectif d'agir sur le non-recours aux soins, de prodiguer des soins d'urgence, d'accompagner aux démarches administratives nécessaires à faire valoir leurs droits en matière de santé, d'orienter vers le soin de droit commun. Par ailleurs, l'Antenne d'Accueil Médical de Beaune, qui accompagne plus de 250 personnes par an, a mis en place des consultations en santé mentale. Le centre de Dijon réalise quant à lui plus de 5 000 actes médicaux et infirmiers, pour plus de 700 patients.

Le développement de liens étroits avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Côte-d'Or permet par ailleurs de favoriser l'interconnaissance et la mobilisation d'outils et de services permettant de répondre aux besoins et problématiques des publics les plus fragiles.

Par ailleurs, afin de proposer un accompagnement adapté aux bénéficiaires du RSA confrontés à des difficultés psychiques, le Département soutient, à travers des crédits départementaux et européens, l'action Parenthèse portée par l'Association Ladapt. Celle-ci vise à favoriser la reprise de confiance et la valorisation par le biais d'un accompagnement psychologique et professionnel dans le cadre d'un parcours d'insertion socio-professionnel. Cette action a été élargie à l'ensemble du territoire départemental en 2019 et 2020 et propose désormais 160 parcours par an à des personnes éloignées de l'emploi, à parité entre la couronne dijonnaise et les territoires ruraux.

b) Mobilité

L'absence de solution de mobilité constitue un frein majeur au retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Le besoin d'accompagnement à la mobilité, soit par la mise en œuvre de solutions alternatives (location de véhicules quatre ou deux roues, par exemple), soit par l'accompagnement à l'apprentissage du code de la route et de la conduite, est particulièrement prégnant pour les personnes résidant en zone rurale mais peut également obérer l'accès à l'emploi dans les territoires urbains (horaires atypiques, délais de trajet, freins psychologiques, etc.).

Sur le territoire de l'ASCO de Montbard, l'Association Groupe Recherche d'Emplois Nouveaux (GREN) met en œuvre, depuis 2019 et avec le soutien du Département, une auto-école sociale afin d'accompagner les publics en insertion dans l'obtention du permis de conduire ou du Code de la Route. Jusqu'à son arrêt en 2021 une plateforme mobilité portée par la Mission Locale Rurale des Marches de Bourgogne intervenait également sur le territoire de l'agence.

Sur le territoire de l'agglomération dijonnaise, la plateforme mobilité du Bassin Dijonnais propose un accompagnement et une offre de services de mobilité (location de scooters, véhicules, réparations, etc.) à destination des personnes inscrites dans un parcours d'insertion professionnelle. Auparavant confié à la Mission Locale de l'Arrondissement de Dijon, le portage de cette plateforme a été transféré à l'Association Créativ' depuis le 1^{er} janvier 2022. Le Département a soutenu en 2021 le déploiement expérimental de cette plateforme sur les territoires ruraux de l'ASCO de Genlis. En outre, le Centre Social du Pays d'Arnay mène une action de mobilité par la mise à disposition d'un « agent de mobilité ». Soutenue par le Département, cette dernière est menée avec succès depuis 2012, et est financée également par les deux Communautés de Communes de Bligny-Pouilly et d'Arnay Liernais.

Enfin, dans le cadre dispositif Boost'Emploi Côte-d'Or, le Département soutient la préparation du Code de la Route ou du permis de conduire des bénéficiaires du RSA par une aide financière pouvant atteindre 250 € (renouvelable une fois). En 2022, 42 aides Boost'Emploi Côte-d'Or ont été accordées à ce titre pour un montant global de plus de 11 000 €.

c) Garde d'enfants

Les difficultés liées à la garde d'enfants constituent un frein important au retour à l'emploi, notamment pour les femmes, comme en témoigne les résultats d'un questionnaire en ligne adressé aux bénéficiaires du RSA des ASCO de Dijon et Talant-Chenôve en avril 2022. Parmi les répondants, 38 % des femmes déclaraient ainsi que la garde d'enfant rend plus difficile leur retour à l'emploi, tandis que seuls 5 % des hommes identifiait ce sujet comme un frein. Cette proportion atteignait même 67 % chez les femmes de moins de 30 ans interrogées et 51 % pour les femmes de 30-39 ans. Pour rappel, près d'une femme bénéficiaire du RSA sur deux est en situation de monoparentalité (contre 5 % des hommes).

Depuis 2020, la CAF de Côte-d'Or déploie sur l'ensemble du département un réseau de crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) afin de permettre aux parents bénéficiaires du RSA de conduire leurs démarches d'insertion sociale ou de recherche d'emploi. Soutenue par le Département, la CR MSA, Pôle Emploi et l'État, et inscrite dans le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), la labellisation AVIP21, fixe aux structures concernées un objectif de 10 % de places réservées à des enfants dont les parents sont engagés dans une démarche active d'insertion. Le parent bénéficiaire du dispositif est tenu de signer contrat d'engagement tripartite avec la structure d'accueil et le référent de son accompagnement social ou professionnel, ayant prescrit l'accueil en crèche AVIP.

Fin 2022, 20 structures d'accueil du jeune enfant étaient labélisées AVIP21, réparties sur l'ensemble des ASCO.

Pour sa part, le Département assure :

- le financement des structures d'accueil de la petite enfance en privilégiant les places occupées par des enfants dont les parents bénéficient des minima sociaux et celles occupées par des enfants en situation de handicap, ainsi que les 43 relais assistants maternels ;
- le suivi des agréments et la formation de plus de 3 500 assistants maternels en activité dans le département ;
- l'accompagnement des nombreux projets de micro-crèches et de Maisons d'Assistants Maternels (MAM).

La capacité d'accueil des enfants est actuellement de 12 167 places auprès des assistants maternels agréés et de 3 284 places en structures d'accueil.

d) Logement

Le Département copilote avec l'État le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et contribue à sa mise en œuvre notamment par l'action de ses travailleurs sociaux.

En déclinaison du PDALHPD, le Département, aux côtés de l'État, est co-responsable de la charte de prévention des expulsions locatives et co-préside la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX) laquelle a pour missions de prévenir les expulsions locatives par la coordination des acteurs intervenant sur ce champ. Afin d'améliorer l'efficacité des préconisations émises par cette commission, l'examen de la situation des Côte-d'Or en procédure d'expulsion a été territorialisé à l'échelle des ASCO depuis 2021. Le travail de prévention mené par la CCAPEX permet de préconiser voir de décider de mesures d'accompagnement social visant au rétablissement de la situation sociale et financière des ménages mais également de préconiser la mobilisation d'aides financières visant la résorption de la dette locative.

Levier financier du PDALHPD, le FSL permet d'aider les ménages en difficulté à accéder ou se maintenir dans leur logement et à faire face à leurs impayés d'énergies, d'eau et de téléphone. Au 1^{er} janvier 2020, le FSL a été transféré à Dijon Métropole pour ce qui concerne son territoire. En outre, depuis juillet 2022, le FSL a été intégralement territorialisé sur le territoire de compétence du Département, ce qui a permis de renforcer la réactivité dans les réponses apportées aux usagers.

Concernant l'accès dans le logement, 298 ménages ont pu être aidés en 2022, pour un montant total d'aide de 150 244 €. Pour le maintien, ce sont 1 045 foyers qui ont été soutenus avec un total d'aides de 531 673 €. 102 demandes de cautionnement ont été accordées représentant un engagement financier de 50 161 € et 20 cautionnements ont été activés pour un montant de 17 102 €.

Afin d'accompagner les usages numériques, le Département a fait le choix, à l'occasion de l'adoption du nouveau règlement intérieur du FSL, d'accompagner les Côte-d'Or les plus fragiles dans l'acquisition de matériels informatiques en créant une aide spécifique mobilisable depuis le 1^{er} juin 2022.

Par ailleurs, le Département, au travers du FSL, met également en place des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), des actions de prévention des consommations d'eau et d'énergie, ainsi qu'une aide aux dépenses de gestion locative aux associations qui interviennent dans le champ du logement au travers de sous-location, de baux glissants ou de baux associatifs. En 2022, 111 mesures d'ASLL ont été mises en œuvre par les travailleurs sociaux des ASCO.

Enfin, le FSL comporte un volet prévention, lequel a permis le déploiement d'ateliers éco-gestes, animés sur tous les territoires par la coordinatrice et animatrice de l'appartement pédagogique d'Habitat et Humanisme, ainsi que l'acquisition par le Département de 100 kits éco-gestes qui seront remis aux participants de ces ateliers.

Depuis 2020, le Département a engagé un partenariat avec l'Agence Immobilière Sociale (AIS), portée par Solidaires pour l'Habitat (SOLIHA) Doubs - Côte-d'Or - Territoire de Belfort, pour intervenir, en complément des bailleurs sociaux, sur le relogement des publics accompagnés par les travailleurs sociaux du Département, et ainsi favoriser l'accès et le maintien des personnes fragilisées dans un logement autonome tout en sécurisant le risque locatif du propriétaire.

B) L'aide alimentaire

Au titre de l'insertion sociale, le Département soutient les associations dont l'activité participe de la lutte contre l'exclusion et la précarité, au premier rang desquelles les associations d'aide alimentaire, notamment les têtes de réseaux telles que la Banque Alimentaire de Bourgogne (BAB), le Secours Populaire, le Secours Catholique mais également des structures locales et territoriales ou des épiceries sociales.

Depuis mars 2020, le Département a mis en place une coordination de l'intervention des associations d'aide alimentaire visant à développer l'interconnaissance, la mutualisation des moyens ainsi que les réflexions communes sur des sujets tels que les achats de denrées ou l'optimisation des ramasses dans les Grandes et Moyennes Surfaces.



Par ailleurs, depuis 2020, le Département a décidé de renforcer son soutien aux principales associations d'aides alimentaires par l'octroi de subventions exceptionnelles d'un montant total de plus de 1,1 M€.

En outre, le Département soutient les projets innovants visant à répondre aux besoins des publics résidant sur les territoires ruraux. Ainsi, depuis 2021, deux nouvelles actions se sont mise en place :

- une épicerie sociale itinérante déployée sur le territoire de Châtillon-sur-Seine par l'Association Ordre de Malte laquelle, créée en coordination des actions associatives déjà présentes sur le territoire, permet de répondre aux besoins des personnes résidant en territoire rural et rencontrant des problèmes de mobilité mais visent également à apporter une réponse sur les territoires identifiés comme « zones blanches » ;
- une antenne mobile du Secours Populaire, le « SOLIDARIBUS » qui se déplace dans les zones rurales mais également à l'Université afin de répondre aux besoins des personnes démunies, et de les accompagner dans les démarches numériques.

Enfin, la crise ayant par ailleurs accentué la précarité de la situation des étudiants notamment du fait que ceux-ci ne pouvaient plus exercer d'emplois pourtant indispensables pour leur assurer un minimum de ressources, les associations étudiantes [Fédération Étudiante Bourguignonne Inter-Associative (FEBIA) et EPI'CAMPUS] et le CROUS ont été associés à ces réunions. Ainsi, des synergies de fonctionnement ont pu être mises en place entre les différentes associations conduisant à la réponse aux besoins

alimentaires mais également à un accès au sport, à la culture et aux loisirs y compris durant les périodes de vacances scolaires.

C) La remobilisation et la resocialisation des publics

a) Remobilisation

Proposés depuis de nombreuses années par la SDAT, les ateliers de remobilisation [ex Espace Permanent d'Insertion (EPI)] permettent aux publics les plus fragilisés par l'exclusion de s'engager dans une dynamique d'insertion et de requalification sociale en vue d'une reprise durable d'activité. Ces ateliers peuvent représenter une étape intermédiaire indispensable à l'entrée en Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) de certains publics particulièrement éloignés de l'emploi. En 2023, la Côte-d'Or compte 4 ateliers de remobilisation portés par la SDAT et situés à Beaune, Dijon, Seurre et Arnay-le-Duc.

L'Association du Renouveau gère un dispositif proche de la remobilisation à travers les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA) qui accompagnent vers le soin et l'insertion des personnes ayant connu un parcours complexe, notamment les publics en situation d'addiction. Ce dispositif s'inscrit dans la continuité de l'accompagnement des personnes et contribue à la construction de leur projet professionnel en vue de leur réinsertion. Les activités proposées par l'AAVA comme support à la remobilisation portent sur le conditionnement de produits pharmaceutiques ou à usages médicaux et chirurgicaux, le tri de papiers pour recyclage ou les travaux extérieurs. Dans le cadre du Pacte de Solidarité Côte-d'Or, l'État et le Département ont soutenu ce dispositif qui, en 2022, a accueilli 66 personnes dont 32 % étaient bénéficiaires du RSA.

b) Resocialisation

La lutte contre l'isolement social représente un enjeu majeur pour permettre aux personnes en situation d'exclusion d'entrer dans une dynamique favorable à leur mobilisation et à leur inscription active dans un parcours d'insertion favorisant, à terme, leur reprise d'activité.

À ce titre, le bénévolat peut s'avérer être un levier important, notamment en améliorant l'image de soi avec le sentiment d'utilité, la création d'un réseau relationnel et/ou de soutien, la clarification d'un projet professionnel par une activité connexe, le développement de compétences transposables en entreprise. Il redonne du sens et permet de relever des défis.

C'est pourquoi, le Département encourage et accompagne ses publics vers le bénévolat. Dans le cadre du Pacte de Solidarité, un partenariat avec France Bénévolat a ainsi permis de déployer le dispositif « ENVOL » visant à l'insertion sociale par le bénévolat des bénéficiaires du RSA et des jeunes accompagnés au titre de l'ASE.

Aux côtés de la CAF, de la CR MSA et de la Fédération des Centres Sociaux, le Département participe et soutient le développement de l'animation et du maintien du lien social dans les territoires au travers notamment du Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS), du financement des centres sociaux implantés dans les zones rurales mais également par le soutien financier apporté à la Fédération des Centres Sociaux.

En outre, chaque année, plusieurs dizaines d'actions collectives, de natures diverses, sont conduites par les travailleurs sociaux auprès des publics qu'ils accompagnent et participent de la resocialisation et de la remobilisation de ces personnes.

D) L'accompagnement des publics spécifiques

a) Les publics Jeunes

Financé par le Département, le FAJ s'adresse aux personnes en difficultés de moins de 25 ans afin de soutenir, par l'attribution d'une aide financière, leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle ou de les aider à faire face à des besoins urgents.

Soucieux de répondre constamment aux besoins des Côte-d'Oriens les plus fragiles, le Département a adapté le règlement intérieur du FAJ afin que les étudiants soient éligibles aux aides relevant de la subsistance (besoins élémentaires en nourriture et hygiène), de la citoyenneté et de la mobilité dans le cadre d'une entrée en emploi. Par ailleurs, l'accès à toutes les aides du FAJ a été ouvert aux jeunes engagés dans un Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ).

En 2022, 137 aides ont été accordées à 108 jeunes au titre du FAJ pour un montant global de près de 32 000 €.

Depuis mai 2019, un réseau de « référents jeunes » a été mis en place parmi les travailleurs sociaux du Département afin d'assurer notamment le repérage et la mobilisation des jeunes sans emploi, ne suivant ni études ni formation, dits jeunes « NEET » (*Not in Education, Employment or Training*), et ainsi pouvoir les orienter vers un parcours d'accompagnement adapté en vue de leur insertion professionnelle.

Entre mai 2019 et mars 2021, 127 jeunes NEET ont pu être repérés et mobilisés par les professionnels du Département, parmi lesquels 9 bénéficiaires du RSA et 34 ayants-droit, ainsi que 34 jeunes issus QPV.

Dans le cadre de l'expérimentation du SPIE, le Département a souhaité concentrer son action sur les publics jeunes en difficulté d'insertion, notamment dans le cadre de la mise en place des CoRDO, qui, dans un premier temps, s'adressaient aux bénéficiaires de moins de 30 ans entrants au RSA. Plus largement, l'ensemble de travaux conduits par le consortium du SPIE avaient une focale particulière sur ce public et les problématiques qu'il rencontre à travers, par exemple, de formations à destination des professionnels du consortium du SPIE portant sur les évolutions du rapport à l'emploi et à l'entreprise selon les générations.

b) Les Travailleurs Non-Salariés

Outre l'accompagnement par le SASTI au titre du RSA, plusieurs dispositifs sont mis en place afin de soutenir les TNS rencontrant des difficultés et accompagner les personnes en insertion dans leurs projets de création d'entreprise.

Le Département a ainsi créé une aide financière à destination des TNS fragilisés par la crise sanitaire et confrontés à une baisse conséquente de leur chiffre d'affaires. Cette aide a ainsi permis de toucher un public souvent inconnu des ASCO, et d'orienter les plus en difficulté vers un suivi social complémentaire à l'aide versée.

Depuis 2020, 897 aides ont été accordées, représentant un montant total de près d'1,3 M€. Ces aides ont concerné principalement des secteurs très impactés par les conséquences de la crise : hôtellerie, restauration, événementiels, transport...

Le Département soutient également le Groupement de Prévention Agréé de la Côte-d'Or (GPA 21) créé en février 2021 à l'initiative de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) de Côte-d'Or. Cette structure associative permet d'accompagner les entrepreneurs qui rencontrent des difficultés en leur apportant un soutien dans les différents domaines relatifs à la gestion de leur entreprise grâce à la mobilisation d'experts bénévoles issus du monde de l'entreprise.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention cadre avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), celle-ci est chargée d'accompagner les publics du Département orientés par ce dernier, dans le cadre d'un projet de création d'entreprise.

L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) est une association reconnue d'utilité publique. Elle a notamment pour mission de promouvoir le droit à l'initiative économique des catégories de population en situation de fragilité. Elle intervient en Côte-d'Or sur plusieurs antennes et permanences, comme Chenôve, Dijon et Nolay. Elle accompagne notamment les bénéficiaires du RSA qui souhaiteraient créer leur propre emploi indépendant comme solution d'insertion.

c) Les exploitants agricoles

Depuis 2017 le Département participe, aux côtés de ses partenaires que sont la Direction Départementale des Territoires, la Chambre d'Agriculture, la CR MSA, CER FRANCE et AUCAP Terravea, à la mise en œuvre du dispositif « Faire Face, ENSEMBLE » visant à apporter une réponse concertée aux agriculteurs faisant face à des difficultés de quelque nature qu'elles soient. En favorisant une intervention précoce, cette démarche permet de limiter la dégradation des situations fragiles.

Le Département de la Côte-d'Or propose aux agriculteurs qui le souhaitent un accompagnement social visant à les soutenir dans l'accès aux droits, la gestion de leur budget familial ou encore sur les questions liées à la parentalité et à la famille.

4) Les dispositifs d'insertion professionnelle et socio-professionnelle

En sus de l'accompagnement au retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA réalisé par les professionnels du Département et de ses partenaires de nombreux dispositifs et actions sont mis en œuvre afin de favoriser le retour durable à l'emploi des personnes qui en sont éloignés.

A) L'Insertion par l'activité économique

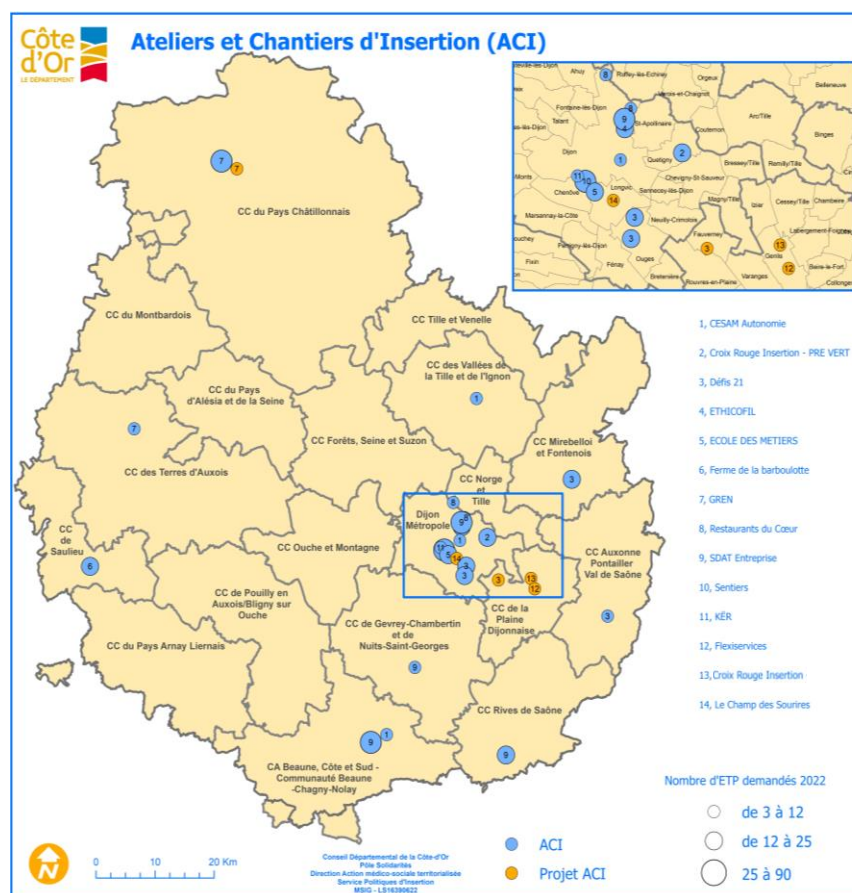
Maillon prépondérant des politiques d'insertion et de retour à l'emploi, les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) permettent aux personnes éloignées de l'emploi de bénéficier d'un contrat de travail couplé à un accompagnement social et professionnel. L'IAE englobe quatre typologies de structures.

La Côte-d'Or peut s'appuyer sur un réseau de SIAE particulièrement riche avec, en début d'année 2023, 29 structures :

- 8 Entreprises d'Insertion ;
- 6 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion ;
- 3 Associations Intermédiaires ;
- 12 structures porteuses d'un ACI.

Depuis 2019, notamment sous l'impulsion du Pacte d'ambition pour l'IAE, l'offre a connu une forte expansion sur l'ensemble du territoire de Côte-d'Or. Ainsi, plus de 950 ETP de postes en insertion ont été conventionnés en 2022 contre 770 en 2019 soit une hausse de 23 %. Sur cette même période, le nombre d'ETP conventionnés pour les seuls ACI a connu une hausse de 48 % passant de 289 ETP en 2019 à plus de 428 en 2022.

Depuis de nombreuses années, le Département soutient les ACI du territoire en participant, aux côtés de l'État, au financement des dépenses de fonctionnement et d'encadrement des structures par la mobilisation de crédits Départementaux ainsi que de crédits du FSE. Le Département participe également au financement des CDDI des personnes bénéficiaires du RSA recrutées en ACI et en EI.



Cartographie des ACI de Côte-d'Or au 30 juin 2022

Les effectifs des salariés au sein des ACI en Côte-d'Or varient fortement d'une association à l'autre, en fonction du nombre de supports d'activité portés par la structure comme de ses différentes implantations territoriales en lien avec la présence des publics éloignés de l'emploi sur les bassins de vie concernés. Ainsi, on retrouve parmi les ACI de Côte-d'Or des structures accompagnant une vingtaine de personnes mais également des structures accueillant plus de 300 personnes chaque année. Cette diversité se retrouve également dans les supports d'activité des ACI : rénovation de patrimoine, maçonnerie, restauration, blanchisserie, sous-traitance industrielle, maraichage, relations clients, service à la personne, etc.

L'ensemble des ACI de Côte-d'Or a accompagné 1 043 personnes en 2022, dont près de la moitié étaient bénéficiaires du RSA. Leur accompagnement a permis pour plus de 55 % d'entre eux une sortie positive dont près de 20 % en emploi durable, en forte progression depuis 2019.

La création d'ACI dans les filières en tension :

En 2021, le Département a souhaité, en plus de son soutien aux structures déjà en place, créer deux activités supports d'insertion pour répondre aux besoins de deux filières en tension : l'aide à domicile et les métiers de la forêt.

ACI « Affouages » (Défis 21) :

Après consultation des filières, le Département a été à l'initiative d'un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place d'un ACI dans les métiers de la forêt. L'Association Défis 21 a été retenue pour création d'une équipe de 8 salariés en insertion dédiée à l'activité « affouages ». Le démarrage de l'activité a eu lieu au cours du second trimestre 2022 sur le secteur de l'ASCO de Genlis, et devra à l'avenir être déployée sur d'autres territoires, notamment l'Auxois-Morvan.

ACI « Aide à la personne » (CESAM autonomie) :

Ce projet, développé avec le soutien du Département par l'Association CESAM, porte sur la création d'un ACI « aide à la personne ». L'activité se déploie au sein de plusieurs Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) partenaires, permettant aux personnes en insertion de bénéficier d'une immersion au quotidien dans le fonctionnement de ces établissements avec des supports d'activité permettant de découvrir les différents métiers présents au sein d'un établissement.

Afin de compléter les compétences ainsi acquises, un partenariat avec les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) a été également construit. Celui-ci permet aux salariés en insertion de découvrir les métiers de l'aide à domicile via des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP).

L'ACI a démarré son activité depuis le 2 novembre 2021. 3 équipes de 8 salariés chacune sont désormais implantées dans 3 EHPAD situés à Dijon, Vignoles et Athée.

B) Plan Patrimoine Insertion

Depuis plusieurs années, le Département dispose d'un outil original et reconnu : le Plan Patrimoine Insertion (PPI), lequel permet de soutenir les Communes de Côte-d'Or dans la restauration et la mise en valeur du petit patrimoine rural non protégé tout en proposant un parcours d'insertion pour les personnes en situation d'exclusion.

Le PPI renforce l'efficacité du dispositif d'insertion en confiant aux opérateurs en insertion, et donc aux salariés en CDDI, des travaux valorisant et leur permettant d'acquérir un savoir-faire de base par la rénovation du petit patrimoine public, menacé de disparaître faute d'entretien.

En 2022, le PPI est intervenu sur 23 Communes pour 27 chantiers représentant 1 091 jours de travail pour un montant de 480 040 €, des volumes comparables à 2021.

C) Les clauses d'insertion

La commande publique représente un moteur important dans la création et le maintien dans l'emploi. Les clauses d'insertion permettent notamment de faciliter l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés du marché du travail. En ce sens le Département veille à ce que sa politique d'achat public soit un vecteur d'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté par la mobilisation des clauses d'insertion dans ses marchés publics ainsi que par la réservation de certains d'entre eux à des structures de l'IAE.

Le Département soutient également le développement et l'ingénierie de la clause sociale d'insertion en finançant, au titre du FSE, le déploiement de « facilitateurs de clauses » portés par l'Association Créativ'. Ces facilitateurs accompagnent les acheteurs publics et privés, les entreprises et les publics en insertion dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif sur l'ensemble du département de la Côte-d'Or.

En 2021, plus de 1 000 personnes ont été mobilisées dans le cadre de ces clauses, dont plus de 20 % de bénéficiaires du RSA pour un volume de près de 370 000 heures d'insertion.

D) Le dispositif de Cumul du RSA et des salaires issus d'une reprise d'emploi

Dans le contexte de la crise sanitaire, et de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA qui en a résulté, le Département a souhaité renforcer son action d'accompagnement à la reprise d'emploi des bénéficiaires du RSA.

Aussi, pour encourager et sécuriser le parcours d'entrée en emploi des bénéficiaires du RSA, le Département a mis en place un dispositif permettant aux bénéficiaires du RSA de cumuler le RSA et les salaires issus d'une reprise d'emploi.

Dans le cadre de l'Observatoire de l'insertion, une étude conduite par les chercheurs de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) de Dijon a permis de démontrer l'intérêt et l'efficacité de ce type dispositif pour la sécurisation des parcours et le maintien dans l'emploi.

À partir du 1^{er} janvier 2021, ce dispositif a été poursuivi tout en étant désormais limité aux seules reprises d'emploi dans des métiers identifiés comme en tension afin, d'une part, d'encourager en priorité les reprises d'emploi dans les métiers qui peinent à recruter et, d'autre part, de soutenir financièrement les bénéficiaires du RSA concernés sur les 3 à 6 premiers mois de leur activité et ainsi favoriser leur maintien dans ces emplois.

La liste des secteurs professionnels et des métiers concernés fait l'objet d'une actualisation régulière afin de tenir compte des évolutions du contexte et correspondre au plus près des besoins du monde économique.

Depuis sa mise en place le 11 mai 2020, ce sont au total 746 personnes qui ont bénéficié du dispositif de cumul du RSA et des salaires d'une reprise d'emploi.

En parallèle du dispositif « secteurs en tension », les bénéficiaires du RSA peuvent chaque année faire une demande de cumul du RSA et de leurs salaires dans le cadre des vendanges. En 2022, 49 bénéficiaires du RSA ayant participé aux vendanges ont pu bénéficier de ce dispositif.

E) Aides Boost'Emploi Côte-d'Or

Afin de soutenir les démarches d'insertion des bénéficiaires du RSA le Département a mis en place une série d'aides individuelles regroupées sous l'appellation BOOST'EMPLOI Côte-d'Or.

- **BOOST'EMPLOI Côte-d'Or Classique :**

Créées dans le cadre du PDI 2016-2018 sous la dénomination de Fonds Départemental d'Insertion (FDI), ces aides visent à soutenir les démarches d'insertion des bénéficiaires du RSA par la prise en charge des frais engagés lors d'une reprise d'activité (emploi, formation ou création d'entreprise).

Ces aides, attribuées dans la limite des plafonds prévus dans le règlement, prennent notamment en charge les dépenses liées aux déplacements, à l'hébergement, à la garde d'enfants, aux repas ou à l'achat d'équipements professionnels. Elles peuvent également intervenir pour le financement de la préparation du Code de la route ou d'heures de conduite.

En 2022, 94 aides ont été accordées pour un montant total de 24 600 €. 83 % de ces aides sont accordées dans le cadre d'une reprise d'emploi, les 17 % restants concernent des entrées en formation. La très grande majorité des aides (plus de 80 %) sont liées à la mobilité qu'il s'agisse de la prise en charge de frais de réparation de véhicules ou de la formation au permis de conduire ou au Code de la Route.

- **BOOST'EMPLOI Côte-d'Or Forfait :**

En 2021, le Département a souhaité renforcer le dispositif BOOST'EMPLOI Côte-d'Or en mettant en place une nouvelle aide mobilisable rapidement afin d'aider à la prise en charge de certaines dépenses urgentes liées à une reprise d'emploi.

En complément, afin d'inciter et accompagner les personnes reprenant un emploi dans un SAAD ou un Établissement Social ou Médico-Social (ESMS), une aide forfaitaire supplémentaire à destination des bénéficiaires du RSA, mais aussi des demandeurs d'emploi a été mise en place.

Sur l'ensemble de l'année 2022, 280 aides forfaitaires ont été accordées, pour un montant global de 50 600 €, soit :

- 219 aides forfaitaires pour la reprise d'emploi (tous secteurs) ;
- 44 aides majorées au titre du recrutement dans un SAAD ;
- 17 aides majorées au titre du recrutement dans un ESMS.

F) Aide « Maintien dans l'emploi Côte-d'Or »

Dans un contexte de hausse marquée des coûts de l'énergie, notamment des carburants, le Conseil Départemental a mis en place une nouvelle aide forfaitaire intitulée « Maintien dans l'emploi Côte-d'Or » afin de soutenir les personnes dépendante de leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail.

Cette aide, accessible depuis le 1^{er} juillet 2022 pour une durée maximale de 3 mois, peut être accordée à tous les travailleurs, salariés ou non-salariés, gagnant au maximum 1,5 fois le SMIC et effectuant plus de 40 kms par jour dans le cadre de leurs trajets domicile/travail. Elle vise à soutenir les Côte-d'Oriens pour lesquels le coût des transports pourrait remettre en cause le maintien dans l'emploi.

Au 31 décembre 2022, ce sont 1 982 aides qui ont été attribuées pour un montant total de 445 950 €.

G) La Formation

Depuis 2020, le Département et la Région Bourgogne - Franche-Comté ont, dans le cadre du Programmes Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC), adopté un protocole de partenariat visant à faciliter l'accès à la formation professionnelle, des publics les plus en difficulté, notamment des bénéficiaires du RSA et mieux articuler l'offre de formation régionale avec l'offre d'insertion départementale.

Sur la période 2020-2022, près de 1 500 bénéficiaires du RSA sont ainsi entrés en formation, dont 452 pour la seule année 2022. Parmi ces derniers, 187 ont participé à des programmes qualifiants, dont 17 dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics et 10 dans celui des services à la personne, 86 sont entrés dans le dispositif de formation linguistique (DFL), et 178 ont intégré un Dispositif Amont à la Qualification (DAQ 2.0).

Afin de soutenir les personnes s'inscrivant dans cette démarche, le Département propose de neutraliser la rémunération de la formation professionnelle versée par la Région dans le calcul du droit RSA pour les bénéficiaires s'inscrivant dans une formation DAQ. En 2022, 18 personnes engagées dans un DAQ ont pu bénéficier de cette mesure.

Par ailleurs, un travail commun entre le Département et la Région a été conduit afin d'accroître la territorialisation de l'offre de formation. Il existe désormais 15 sites, proposant une offre de plus de 130 formations, opérationnels sur le territoire départemental :

En outre, depuis janvier 2021, un protocole de partenariat est engagé entre le Département et l'Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) afin de soutenir les publics suivis par les services sociaux dans la construction de leurs parcours vers l'emploi à travers la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et le dispositif « Prépa Compétences ». 227 bénéficiaires du RSA et jeunes en ont bénéficié en 2021.

Troisième partie : Les orientations de la politique d'insertion du Département de la Côte-d'Or pour la période 2023-2027 :

La SIECO 2023-2027 s'inscrit dans le prolongement du précédent PDIE et en cohérence avec les expérimentations passées et autres documents cadres du Département.

À travers cette Stratégie, le Département entend réaffirmer la **priorité donnée au retour à l'emploi** des publics fragilisés, et qui constitue la finalité des dispositifs mis en place par le Département et ses partenaires qu'il s'agisse, selon les compétences de chacun, d'actions contribuant à la levée des freins périphériques ou d'actions plus directes de mise à l'emploi.

À ce titre, les axes prioritaires de la SIECO 2023-2027 sont présentés dans le sens du parcours de l'utilisateur vers un retour durable dans l'emploi :

- 1) Garantir **l'accès aux droits et l'inclusion numérique**.
- 2) **Lever les freins** à l'insertion sociale et professionnelle.
- 3) **Renforcer l'accompagnement des publics** pour favoriser la reprise d'activité et le retour à l'emploi durable.
- 4) **Mobiliser et rapprocher le monde économique** du champ de l'insertion.

Axe transversal : Pilotage, gouvernance et territorialisation des politiques d'insertion.

L'ensemble de ces orientations sont amenées à être l'objet de déclinaisons partenariales et territorialisées, qui devront être pensées en lien avec les perspectives construites dans le cadre de l'expérimentation France Travail et, à terme, de sa généralisation.

Outre la mobilisation de crédits qui lui sont propres, le Département pourra, en tant qu'OI s'appuyer sur des crédits européens dans le cadre de la nouvelle programmation du FSE + afin de soutenir les actions contribuant à une mise œuvre opérationnelle de ces objectifs.

Les publics visés par la SIECO 2023-2027 :

La SIECO 2023-2027 s'attache prioritairement à renforcer l'insertion et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Toutefois, au regard de la volonté du Département de concourir à la lutte contre la pauvreté, la SIECO agira également en direction :

- des jeunes de 16 à 24 ans, les jeunes relevant de l'ASE et les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) ;
- des familles en situation monoparentale, pour lesquelles le temps de la reprise d'activité, d'autant plus dans le cas d'horaires atypiques, est parfois difficilement compatible avec la garde d'enfants ;
- des publics en situation de handicap qui peuvent également rencontrer des difficultés particulières dans leur parcours d'insertion dans l'emploi ;
- des publics éloignés du numérique et/ou rencontrant des difficultés linguistiques ;
- des publics confrontés à des troubles psychologiques ou en situation d'addiction ;
- des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD), et plus globalement de l'ensemble des publics en amont du RSA afin d'anticiper et, si possible, prévenir l'entrée dans le RSA ;
- des victimes de violences intrafamiliales.

En outre, parmi les bénéficiaires du RSA une attention particulière sera apportée aux exploitants agricoles ainsi qu'aux travailleurs non-salariés, afin de garantir un accompagnement adapté en lien avec leur activité professionnelle.

1) Garantir l'accès aux droits et l'inclusion numérique

Une des principales difficultés vis-à-vis du numérique concerne les démarches administratives en ligne, tandis que les téléservices sont de plus en plus performants mais peuvent complexifier l'accès aux droits pour certaines personnes. Aussi les enjeux de l'accès aux droits et de l'inclusion numérique se doivent d'être traités conjointement.

A) Garantir l'accès aux droits

L'action du Département sur ce sujet s'inscrit dans une perspective de garantie de l'accès aux droits pour l'ensemble des publics, notamment les plus fragiles, quelle que soit leur localisation géographique.

À cette fin, le Département entend :

- poursuivre le développement des lieux d'information et d'accompagnement aux démarches administratives en proximité des usagers, notamment grâce au déploiement des espaces France Services Côte-d'Or ;
- veiller à maintenir et développer la communication autour des dispositifs mis en place par l'ensemble des partenaires et la connaissance des conditions d'accès aux prestations par les professionnels en charge de l'accompagnement afin d'assurer l'accès des usagers aux prestations auxquelles ils ont le droit en cohérence avec leur situation personnelle: allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), Allocation Adultes Handicapés (AAH), ASPA, ASS, etc. ;
- poursuivre ses efforts en faveur d'une gestion rigoureuse du RSA dans l'esprit du juste droit et de la lutte contre le non recours.

Une réflexion sera menée autour de l'articulation entre RSA et handicap, de la question du repérage et de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA concernés, comme sur les conditions d'accès à l'AAH (reconnaissance du handicap « social »).

Plus largement, le non recours aux différentes allocations pourra être investigué dans le cadre de l'Observatoire Départemental de l'Insertion, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés et volontaires.

B) Renforcer l'inclusion numérique

L'existence d'une offre d'accompagnement aux démarches numériques riche, bien qu'inégalement répartie sur le territoire, et permettant d'adresser la majorité des publics, rend indispensable le renforcement de la lisibilité de cette offre afin d'assurer sa pleine mobilisation ainsi que la bonne orientation des publics.

Le Département poursuivra son action en faveur de l'accompagnement aux démarches numériques auprès de ses publics et continuera de soutenir le renforcement du maillage territorial sur les zones qui demeurent non ou faiblement pourvues en lien avec le déploiement des France Services Côte-d'Or.

En outre, il apparaît que les espaces de médiation numérique sont majoritairement fréquentés par un public senior. Or, d'autres publics, notamment les jeunes, bien que souvent familiarisés avec le numérique, peuvent également être confrontés à des difficultés liées aux démarches administratives en ligne. Dès lors, des efforts devront être conduits afin de renforcer l'accès de l'ensemble des publics concernés par la fracture numérique aux structures proposant un accompagnement au numérique (France Services, Espaces Numériques Côte-d'Or, etc.).

Enfin, une attention particulière sera également portée au maintien de solutions alternatives aux téléprocédures ou, à défaut, de moyens humains permettant d'accompagner la personne dans la réalisation des démarches dématérialisées, notamment à travers par exemple d'initiatives telles que l'habilitation « aidants connect ».

2) Lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle

Dans le cadre de la tenue des CTI au printemps 2022, deux sondages ont été réalisés par les services du Département auprès des bénéficiaires du RSA résidant sur les territoires de la Couronne Dijonnaise (337 répondants) et de l'ASCO de Montbard (155 répondants). Les réponses à ces deux questionnaires ont permis de confirmer la prégnance des principaux freins au retour à l'emploi remontés par les professionnels de terrain, parmi lesquels :

- **la santé** (physique et psychologique) : un tiers des bénéficiaires du RSA interrogés déclarent que leur santé est un frein à leur retour à l'emploi (35 % à Montbard et 33 % sur la couronne Dijonnaise) ;
- **la mobilité** : problématique majeure sur les territoires ruraux – 32 % des bénéficiaires de Montbard identifient cette problématique comme frein à leur insertion professionnelle –, celle-ci concerne également les bénéficiaires du RSA résidant sur les territoires urbains (26 %), notamment pour l'accès aux emplois en horaires atypiques ;
- **la garde d'enfant(s)** : cette problématique a été renseignée par 38 % des femmes et 5 % des hommes interrogés sur la couronne dijonnaise ainsi que par 20 % de l'ensemble des bénéficiaires de l'agence de Montbard interrogés. Ce chiffre atteint même 67 % chez les femmes de moins de 30 ans.

Surtout, ces difficultés tendent à se conjuguer pour obérer durablement le retour à l'emploi. La SIECO doit permettre de poursuivre et accentuer l'action conduite en faveur de la levée des freins des publics éloignés de l'emploi.

Pour cela le Département s'appuiera sur l'ensemble des ressources mobilisables au plus près des personnes. En effet, situés pour la plupart à l'intersection des compétences de plusieurs institutions, ces enjeux nécessitent l'implication de l'ensemble des partenaires afin de travailler à la mise en place de solutions innovantes et adaptées aux besoins identifiés localement.

À ce titre, le partenariat avec les EPCI dans le cadre de la SIECO, dans le prolongement du PTIE 2019-2022, constitue un levier précieux en raison de leurs compétences transversales à ces différents sujets, notamment en matière de mobilité, de développement économique ou encore en lien avec la compétence enfance-jeunesse. Les Intercommunalités jouent également un rôle important en matière de santé à travers les CLS ou par le développement des maisons de santé pluriprofessionnelles dans les territoires.

Sur l'ensemble de ces problématiques, et en complément des éléments détaillés ci-après, les objectifs qu'entend poursuivre le Département s'articulent autour des enjeux suivants :

- développer des solutions adaptées aux problématiques sociales rencontrées par les publics de l'insertion afin de permettre leur retour à l'emploi ;
- renforcer l'offre d'accompagnement sur ces différentes problématiques, y compris dans leur dimension "psychologique" ;

- mettre en œuvre des actions innovantes favorisant une action coordonnée et simultanée sur ces différentes problématiques ;
- accroître la connaissance et le recours aux dispositifs existants ;
- Adapter les solutions mises en œuvre aux spécificités de chaque territoire.

A) Santé :

Les problématiques de santé, qu'elles soient d'ordre physique ou psychologique, résultent en même temps qu'elles les alimentent d'autres freins à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de précarité (problématiques de mobilité, isolement, difficultés d'accès aux droits, etc.).

La prise en charge des publics concernés, ainsi que la prévention et la lutte contre le renoncement aux soins, constituent à ce titre un enjeu majeur des politiques d'insertion et de retour à l'emploi. Près de 20 % des CER signés par les bénéficiaires du RSA contiennent au moins une action liée à la santé.

Malgré les efforts conduits par les différents partenaires pour atteindre cet objectif, des fonctionnements en silos et un certain cloisonnement entre ces différents secteurs tendent à persister.

Dans le cadre de la SIECO, le Département entend contribuer à rapprocher et favoriser la rencontre entre les acteurs du sanitaire et du social afin de fluidifier les relations et mobiliser pleinement l'expertise de chacun et les ressources existantes. À l'échelle locale, un rapprochement pourra être opéré avec des acteurs pouvant servir de relais pour accompagner dans l'accès aux soins, tels que les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ou le Dispositif d'Appui la Coordination (DAC).

À cette fin, le Département a souhaité, comme pour le PTIE précédent, que soient pleinement associées à l'élaboration et la mise en œuvre de la SIECO, l'ARS et la CPAM de Côte-d'Or. Ces deux institutions pourront notamment être mobilisées pour renforcer la connaissance de l'existant, servir de relais auprès des structures d'animation locale, et travailler à la construction partenariale de nouvelles réponses adaptées aux besoins des publics en insertion.

Le partenariat avec la CPAM sera notamment poursuivi afin de permettre le signalement et la prise en charge des situations de renoncement aux soins, comme de renforcer la connaissance et la communication sur les dispositifs d'accès aux soins gratuits (100 % santé). Des actions en faveur de l'accès aux droits en matière de santé à destination de certains publics, comme par exemple les jeunes en insertion, en sortie de l'ASE, ou les primo-entrants au RSA pourront également être mises en œuvre.

Le renforcement de l'offre de soins, notamment à destination des publics les plus fragiles, sera travaillé en partenariat avec l'ARS dans le cadre du Projet Régional de Santé (PRS), et plus particulièrement de la mise en œuvre du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) 2023-2028. Le Département entend ainsi participer activement aux travaux de la nouvelle instance régionale de stratégie renforcée de lutte contre les inégalités en santé, comme de sa

déclinaison départementale. De la même manière, le Département poursuivra son engagement aux côtés des territoires dans le cadre des CLS afin de bâtir des solutions adaptées territorialement et associant l'ensemble des acteurs locaux.

Le Département entend également contribuer à assurer une meilleure prise en charge des problématiques de santé, particulièrement en matière de santé mentale et d'addictologie, par le renforcement des capacités de détection et d'accompagnement de ces situations. Enfin, dans le cadre de l'expérimentation France Travail, le Département déploiera un ETP de psychologue du travail pour accompagner les bénéficiaires du RSA des ASCO de Beaune et Genlis dans le cadre de leur insertion professionnelle.

B) Mobilité

La mobilité représente une problématique particulièrement aiguë sur les territoires ruraux, en raison soit de l'insuffisance ou de la méconnaissance de l'offre de transport, soit de l'absence de véhicule personnel, ou encore du fait d'une appréhension d'aller au-delà de la sphère de la mobilité usuelle. Malgré des réseaux de transport public plus développés, la mobilité peut également être un frein au retour à l'emploi dans les zones urbaines, notamment du fait du temps nécessaire pour les trajets transversaux ou de manque de desserte de certaines zones ou à des horaires particuliers.

Aussi, les solutions à apporter sur cette thématique se doivent d'être pensées au niveau de chaque territoire, en partenariat avec les collectivités compétentes en matière de mobilité. L'enjeu est en effet de développer une offre avec un panel de solutions complémentaires et adaptées aux besoins locaux et permettant un accompagnement à la mobilité sur l'ensemble de ses aspects (absence de moyen de locomotion, obtention du permis de conduire, freins psychologiques, coûts des déplacements, etc.).

À travers la SIECO, le Département entend servir de relais auprès des collectivités compétentes des besoins identifiés pour les publics dont il a la charge comme de favoriser la diffusion des bonnes pratiques et solutions innovantes mises en œuvre localement. Le Département participera également à initier et animer les démarches partenariales visant à construire ces solutions, et contribuera à leur bonne articulation dans une perspective de construction de parcours de mobilité dans la perspective d'une insertion durable dans l'emploi.

C) Garde d'enfants

L'absence de solutions de garde peut représenter un frein majeur au retour à l'emploi des parents qui en sont éloignés, notamment pour les parents élevant seuls leurs enfants et qui sont surreprésentés parmi les bénéficiaires du RSA. Ce sujet a été fréquemment identifié dans le cadre des travaux d'élaboration de la SIECO, et représente un axe de travail important pour la période 2023-2027. Les difficultés de garde d'enfants peuvent notamment conduire à rendre inenvisageable l'accès à certains emplois de courtes durées ou en horaires atypiques.

Outre l'absence ou les difficultés d'accès aux solutions existantes, notamment en raison d'une méconnaissance de ces dernières, un accompagnement peut également s'avérer parfois indispensable pour dépasser certaines barrières ou réticences et amener les parents à accepter d'avoir recours à une solution de garde. Aussi, comme sur l'ensemble des dispositifs d'insertion sociale ou professionnelle, l'enjeu pour le Département est de contribuer à assurer la pleine mobilisation des solutions existantes dans les territoires et d'appuyer le renforcement de cette offre pour répondre aux besoins identifiés localement.

À ce titre, le Département entend soutenir le déploiement du label des « crèches AVIP 21 » et travaillera avec l'ensemble des acteurs du secteur, et en premier la CAF et la CR MSA ainsi que les EPCI, afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées à l'ensemble des situations. Une attention particulière sera portée à l'émergence de solutions de garde de courtes durées permettant la réalisation de démarches ponctuelles d'insertion et de recherche d'emploi.

Un effort pourra être conduit afin de mieux référencer et communiquer auprès des professionnels, ainsi que des personnes accompagnées, l'ensemble de l'offre disponible sur chaque territoire : haltes garderies, crèches d'entreprise, assistantes maternelles, etc.

En outre, le secteur de l'animation et de l'accueil extra ou périscolaire font face à d'importantes difficultés de recrutement particulièrement, prégnantes sur certains territoires. À ce titre, le Département souhaite travailler avec les employeurs, notamment les Communes et Intercommunalités, afin de poursuivre et renforcer les actions de promotion et d'orientation des publics éloignés de l'emploi vers ces métiers. Des actions visant à la promotion du métier d'assistant maternel seront également conduites afin de répondre aux besoins de garde d'enfants sur les territoires.

Enfin, une attention particulière sera également apportée aux personnes, notamment bénéficiaires du RSA, en situation d'aidant familial.

D) Logement :

Dans une perspective de retour à l'emploi, priorité du Département, l'accès et le maintien logement constitue un préalable incontournable à la réussite d'un parcours d'insertion et d'un retour durable en emploi. Aussi, dans le cadre de la SIECO le Département entend poursuivre la politique conduite dans le cadre de sa co-présidence du PDALHPD 2020-2024. Le Département continuera ainsi à assurer l'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement de l'ensemble des publics précaires dans le cadre du FSL. Le Département souhaite également accompagner les changements de pratiques des travailleurs sociaux pour favoriser le développement de l'aller-vers et prévenir les ruptures de parcours.

Surtout, dans le cadre de la SIECO, le Département entend approfondir et développer, dans une perspective d'accompagnement global, l'articulation entre l'accompagnement au titre du logement et l'accompagnement professionnel.

Ainsi, les partenariats avec les bailleurs publics seront développés afin de favoriser l'accès au logement pour les publics entrant dans l'emploi et pour lesquels l'accès à un logement en proximité de leur lieu de travail est nécessaire pour favoriser une insertion professionnelle durable. Ces partenariats viseront également à permettre aux personnes de se maintenir dans des logements non énergivores et correspondants à leurs besoins en lien avec leur situation sociale et familiale.

Afin de compléter cette mobilisation du parc social, le partenariat avec l'Agence Immobilière Sociale gérée par SOLIHA Doubs - Côte-d'Or - Territoire de Belfort sera renforcé pour permettre la mobilisation du parc privé notamment sur le secteur rural.

Des actions de lutte contre la précarité énergétique seront également développées sur l'ensemble du territoire d'intervention du Département au titre du FSL afin de promouvoir une utilisation raisonnée des fluides (eau, chauffage, électrisé....).

3) Renforcer l'accompagnement des publics pour favoriser la reprise d'activité et le retour à l'emploi durable

Dans la perspective de favoriser une insertion professionnelle durable des publics, le Département entend, en lien avec le déploiement de France Travail, renforcer l'orientation et intensifier l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, en poursuivant le développement des capacités d'accompagnement vers l'emploi, et en prenant en compte les spécificités de l'ensemble des publics en insertion.

A) Améliorer l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en lien avec France Travail

Une prise en charge rapide après l'entrée dans le RSA tend à favoriser l'efficacité de l'accompagnement et accélérer le retour à l'emploi lorsque celui-ci est envisageable. Par conséquent, le Département entend poursuivre et approfondir le travail conduit depuis plusieurs années, notamment dans le cadre du Pacte de Solidarité Côte-d'Or et du SPIE, visant à diminuer les délais d'orientation des bénéficiaires du RSA tout en renforçant la pertinence de celle-ci.

Le Département participera en 2023 et 2024 à l'expérimentation France Travail sur les territoires des ASCO de Beaune et Genlis avec pour objectifs de renforcer et d'intensifier l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, et de favoriser leur retour à l'emploi.

Pour ce faire, l'expérimentation prévoit de pouvoir proposer de 15 à 20 heures d'activité ou d'accompagnement par semaine à un maximum de bénéficiaires du RSA. En outre, les co-diagnostic des bénéficiaires à leur entrée dans le RSA en partenariat avec Pôle Emploi et initiés dans le cadre de l'expérimentation du SPIE, seront généralisés sur ces deux territoires. Afin d'améliorer l'articulation et le suivi entre les Institutions partenaires un renforcement des échanges de données est également prévu.

Enfin, constatant la persistance de difficultés à mobiliser certains publics pour entrer dans des dispositifs d'accompagnement, notamment depuis la crise sanitaire, le Département entend Identifier et actionner l'ensemble des leviers favorisant la mobilisation, ou la remobilisation, des publics éloignés de l'emploi et leur inscription dans un parcours d'insertion.

B) L'accompagnement des publics vers le retour à l'emploi durable

Dans le cadre de la SIECO, et en lien avec le déploiement expérimental de France Travail, le Département est déterminé à œuvrer en faveur d'une insertion professionnelle durable des publics éloignés de l'emploi.

À cette fin il entend poursuivre le renforcement de l'offre d'accompagnement au retour à l'emploi afin de faire bénéficier les publics qui le peuvent du contexte de baisse marquée du chômage, voire de plein emploi sur certains territoires. Cela implique notamment, pour les bénéficiaires les plus proches de l'emploi, la mise en place d'un accompagnement soutenu dès l'entrée dans le dispositif du RSA par les professionnels du retour à l'emploi du Département (référents PIVE et CIP).

Le lien et l'interconnaissance entre les Travailleurs Sociaux du Département et les autres acteurs de l'accompagnement au retour à l'emploi doit également être renforcé pour assurer un accompagnement global et transversal et permettre la mobilisation de l'ensemble des outils à disposition pour favoriser le retour à l'activité (formations, aides financières, rencontres avec les employeurs, SIAE, etc.). À ce titre, le recours aux PMSMP, qui, par l'immersion et la découverte de nouveaux métiers permettent la construction ou la confirmation de projets professionnels, sera développé.

Afin de sécuriser les parcours, le maintien, lorsque cela est nécessaire, d'un accompagnement social en parallèle de l'accompagnement professionnel sera proposé. Il est à souligner également que l'ouverture de ce type de dispositif à des publics en amont du RSA permet de prévenir l'entrée dans l'allocation.

La poursuite de l'accompagnement, même sous forme de veille, dans les premiers mois après leur retour à l'emploi contribue à sécuriser la personne et permet d'assurer la continuité du parcours en cas de perte d'emploi et de retour dans le dispositif. Aussi, afin favoriser une insertion professionnelle durable, le Département entend développer les modalités d'accompagnement dans l'emploi.

C) L'accompagnement des publics spécifiques :

Le Département réaffirme sa volonté de proposer un accompagnement adapté à l'ensemble des publics, quelle que soit la situation dans laquelle il se trouve.

Une attention particulière se doit toutefois d'être portée aux publics rencontrant le plus de difficultés, parmi lesquels :

- Les publics en situation de handicap : Ces publics peuvent être confrontés à des difficultés particulières dans leur parcours d'insertion professionnelle. Le Département entend notamment œuvrer au rapprochement et à la mise en place de synergies entre les secteurs de l'insertion et de l'emploi adapté.

- Les familles monoparentales : La monoparentalité est l'un des facteurs aggravant de situation de pauvreté et d'exclusion. Les femmes en situation de monoparentalité sont 2 fois plus touchées par une situation de chômage que les femmes en situation de couple. La question des modes de garde est souvent un frein à la reprise d'emploi, notamment lorsque celle-ci s'effectue sur des horaires atypiques. Un accompagnement renforcé et spécifique des femmes seules avec enfant est nécessaire pour leur permettre d'envisager une reprise d'emploi tout en trouvant des réponses aux problématiques qu'elles rencontrent notamment sur le sujet de la garde d'enfants,
- Les publics jeunes : Dans la continuité du SPIE, le Département veillera à assurer la bonne articulation entre l'ensemble des dispositifs à destination de ces publics. La coordination entre les dispositifs, notamment entre le CEJ et le RSA, ainsi que la continuité des parcours lors de changements d'accompagnement seront ainsi approfondies. En outre, un nouveau règlement départemental du FAJ sera adopté dans le courant de l'année 2023.
- Les publics seniors : A l'inverse des publics jeunes, il est constaté un manque de dispositifs pensés spécifiquement comme à destination des publics seniors, malgré les problématiques qu'ils rencontrent notamment en termes de santé, d'insertion ou de reconversion professionnelle. La reprise économique en 2021 et 2022 a d'ailleurs davantage profité aux jeunes et moins aux personnes de plus de 45 ans ou aux publics porteurs de handicap. Aussi, il apparaît nécessaire de réinterroger les représentations et pratiques vis-à-vis de ces publics, comme de travailler avec les employeurs pour mieux accompagner les personnes dans leurs dernières années de carrière.

En outre, le Département entend poursuivre et renforcer l'accompagnement des personnes déjà en activité mais ne parvenant pas à tirer de cette activité des ressources suffisantes pour sortir du RSA, parmi lesquels plus particulièrement les exploitants agricoles et les TNS.

Concernant les exploitants agricoles bénéficiaires du RSA, le Département entend notamment poursuivre et approfondir l'articulation entre les accompagnements sur les volets sociaux, de la gestion de l'exploitation agricole et, le cas échéant, sur les perspectives de reconversion.

Le Département souhaite, par ailleurs, travailler à un meilleur accompagnement social et professionnel des TNS afin d'éviter les situations de blocage sans perspectives de développement de l'activité ou de retour dans l'emploi salarié. Une distinction devra être faite et une attention particulière portée vis-à-vis des auto-entrepreneurs travaillant pour des plateformes.

4) Mobiliser et rapprocher le monde économique et le champ de l'insertion

À la suite de la crise sanitaire des années 2020 et 2021, la Côte d'Or a connu un contexte de forte reprise économique et de baisse marquée du chômage sur l'ensemble des territoires. Ceci a confirmé les difficultés de recrutement de certains acteurs économiques, qui tendent désormais à se généraliser à l'ensemble des secteurs d'activité.

Afin de répondre à ces besoins, comme de permettre une insertion durable dans l'emploi des publics qui en sont éloignés, il apparaît indispensable de poursuivre le rapprochement entre le champ de l'insertion et celui du monde économique.

L'ensemble des orientations présentées ci-après se doivent d'être pensées et développées à un niveau local afin d'apporter la réponse la plus opérationnelle contribuant à faire de l'insertion un levier au service du développement économique local.

A) Accompagner les secteurs en difficultés de recrutement et favoriser la rencontre entre employeurs et publics en insertion

Constatant la persistance de représentations réciproques dépassées, le Département, au titre de l'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA, comme de l'ensemble des publics dont il a la charge, mobilisera l'entière des outils disponibles pour favoriser la rencontre entre employeurs et personnes en insertion.

Ainsi, le Département participera à l'organisation et à l'orientation des publics accompagnés vers les événements et initiatives mises en place localement et permettant ce contact direct entre demandeurs d'emplois et potentiels employeurs, tels que les forums de l'emploi, job-datings, visites et découvertes des entreprises, etc. Plus particulièrement, le Département entend soutenir le déploiement d'actions innovantes favorisant la mobilisation des publics, l'apport de solutions coordonnées et transversales, ou la construction de projections professionnelles à court, moyen ou long terme. Le développement des PMSMP doit également participer de ce rapprochement.

En parallèle, le Département entend accompagner les employeurs, y compris du secteur public, dans le recrutement et l'accueil des publics en insertion afin de répondre aux difficultés qu'ils rencontrent. Il s'agira notamment d'identifier de potentiels terrains d'immersion, et de travailler au développement de pratiques plus inclusives favorisant l'entrée et le maintien dans l'entreprise, en complément du renforcement de l'offre d'accompagnement dans l'emploi, tel que présenter précédemment.

Cette démarche s'inscrira en lien avec la mise en œuvre de l'expérimentation France Travail ainsi que de la démarche « les entreprises s'engagent en Côte-d'Or » pilotée par la DDETS, en partenariat avec le Département et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF). Une vigilance particulière sera apportée à la bonne coordination et lisibilité des dispositifs et actions à destination des entreprises.

Par ailleurs, un effort devra être fait afin d'accroître la connaissance et la visibilité de l'ensemble des professionnels participant à l'accompagnement des publics en insertion quant aux secteurs et entreprises qui recrutent.

Plus largement, le Département souhaite accentuer la relation entre les professionnels de l'insertion et les entreprises, soit en lien direct soit par l'intermédiaire de leurs fédérations ou de leurs organisations représentatives, afin d'assurer une meilleure connaissance des besoins des secteurs et entreprises qui recrutent et adapter les accompagnements en conséquence.

Les Communes et leurs groupements en tant qu'employeurs sont également confrontés à des difficultés de recrutement, notamment dans le secteur de l'accueil péri et extrascolaire. Aussi, le Département entend travailler avec ces collectivités pour les

accompagner au recrutement et au maintien dans ces emplois, notamment des bénéficiaires du RSA.

Enfin, le Département continuera de mobiliser la commande publique comme levier pour l'insertion professionnelle des publics.

B) Poursuivre l'adaptation de l'offre d'insertion aux besoins du monde économique

Dans le cadre de la SIECO, le Département entend poursuivre l'évolution de l'offre d'insertion pour mieux correspondre aux besoins du monde économique.

À ce titre, les dispositifs contribuant au renforcement du retour et du maintien durable en emploi dans les secteurs rencontrant les plus fortes difficultés de recrutement (Boost'Emploi, Cumul RSA et salaires) seront maintenus et continueront à faire l'objet d'adaptations régulières afin de répondre aux évolutions du contexte économique.

Dans la continuité du déploiement d'ACI dans les filières en tensions, le Département travaillera également à l'évolution de l'offre d'IAE afin de répondre aux besoins des secteurs en tension, notamment en développant les passerelles entre l'IAE et le monde économique.

En termes de formation, le Département entend améliorer l'orientation des personnes qu'il accompagne vers les formations adaptées aux besoins des secteurs en tension. Cela suppose un renforcement de la connaissance de l'offre de formation par les professionnels ainsi qu'un accompagnement des publics afin de déconstruire les représentations et à priori vis-à-vis de certains secteurs ou modalités de formation parfois perçues comme trop théorique.

En outre, face aux tensions de recrutement qu'elles rencontrent, les entreprises tendent à réinterroger leurs exigences en matière de formation lors des recrutements privilégiant la motivation et les savoirs-être par rapport aux compétences techniques qui peuvent s'acquérir après la prise de poste. Aussi, l'enjeu réside en premier lieu dans l'acquisition des compétences de bases (savoirs-être), avant de les compléter par des compétences techniques à travers la formation, le tout en maintenant, si besoin, un accompagnement social en parallèle. Il s'agira également d'appuyer les entreprises dans le développement de modalités d'accompagnement et de formation innovantes : tutorat et formation interne à l'entreprise, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), formations de courtes durée ciblées une compétence spécifique, etc.

Axe transversal : Pilotage, gouvernance et territorialisation des politiques d'insertion

À travers l'adoption de la SIECO 2023-2027, le Département entend rénover les modalités de gouvernance et de partenariat des politiques d'insertion en Côte-d'Or afin d'en accroître l'efficacité.

La SIECO doit ainsi contribuer à une plus grande lisibilité et une meilleure appropriation des politiques pilotées par le Département, comme d'en renforcer la déclinaison opérationnelle et partenariale sur l'ensemble territoire.

La construction partenariale au fil de l'eau d'un corpus de fiches actions contribuera à un meilleur suivi des actions mises en œuvre et participera à repositionner le document cadre de l'insertion en Côte-d'Or au cœur de l'animation du partenariat tout en assurant une adaptation rapide des politiques conduites aux évolutions du contexte socio-économique.

A) Le renforcement des capacités de suivi des politiques d'insertion

La connaissance des publics, ainsi que l'évaluation et le suivi des actions conduites constituent des enjeux majeurs pour la mise en œuvre de politiques d'insertion efficaces et adaptées aux besoins des personnes en difficulté.

À cette fin, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a souhaité, dans le cadre du PDIE, du PTIE et du Pacte de Solidarité 2019-2022, se doter d'un Observatoire Départemental de l'Insertion. Porté par le Département en sa qualité de chef de file des politiques d'insertion, l'Observatoire a vocation à réunir l'ensemble des partenaires acteurs de ce champ.

L'instance partenariale de l'Observatoire, réunissant les principaux partenaires institutionnels, a été installée en octobre 2021.

Il doit permettre la production et la diffusion d'une connaissance approfondie et partagée des publics suivis en insertion, notamment des bénéficiaires du RSA, et contribuer à l'évaluation de l'impact des actions conduites et identifier les besoins non couverts. À ce titre, les analyses produites dans le cadre de l'Observatoire constituent des ressources indispensables en faveur du renforcement du pilotage des politiques d'insertion et de retour à l'emploi.

La démarche a d'ores-et-déjà conduit à un renforcement des capacités internes au Département d'observation et de suivi de l'insertion et de ses publics en Côte-d'Or ainsi qu'à la mise en place d'un partenariat avec la MSH de Dijon. Ce partenariat a permis la mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire de chercheurs (sociologues, psycho-sociologues, économistes) pour la conduite de deux études portant sur :

- le dispositif de cumul RSA et des salaires d'une reprise d'emploi mis en place en 2020 pour encourager et sécuriser le retour à l'emploi ;
- le parcours des personnes accueillies en ACI afin de mieux appréhender le profil et l'impact sur le parcours des personnes accueillies.

Dans le prolongement de ces premiers travaux, le Département compte poursuivre le déploiement de l'Observatoire Départemental de l'Insertion, et en renforcer encore son ouverture aux partenaires afin d'en faire un véritable espace de mutualisation, de partage de connaissances et d'analyses croisées au service de la gouvernance partenariale des politiques d'insertion au titre de la SIECO.

En sus, le Département continuera de développer des outils permettant une meilleure gestion et un meilleur suivi de l'accompagnement. À ce titre, le Département mettra à disposition dans un premier temps de ses équipes, puis progressivement de celles

de ses partenaires, un outil de suivi de parcours. Ce dernier permettra de renforcer le suivi et le partage des actions et étapes constitutives du parcours d'insertion et ainsi d'accroître l'efficacité des accompagnements, comme de lutter contre les ruptures de parcours.

L'effort continu de renforcement du partage d'informations par l'intermédiaire de flux informatiques avec la CAF, la CR MSA et Pôle Emploi sera également poursuivi et approfondi en lien avec les évolutions techniques et réglementaires en cours au niveau national.

B) Le renforcement de l'animation partenariale

Sur l'ensemble des thématiques et sujets identifiés et détaillés précédemment, il ressort des travaux préparatoires à l'élaboration de la SIECO, la nécessité de renforcer l'interconnaissance entre les partenaires afin de garantir l'efficacité des réponses qui sont apportées. Le développement de cette interconnaissance implique non seulement de renforcer la gouvernance partenariale de l'insertion en Côte-d'Or mais également d'encourager et de développer le lien entre les professionnels des différentes institutions.

Aussi, en sa qualité de chef de l'insertion, le Département entend jouer pleinement son rôle d'animateur du partenariat à la fois à l'échelle départementale et territoriale. Afin de renforcer la lisibilité et la connaissance des différents partenaires sur l'offre de services et les actions conduites par chacun, le Département souhaite maintenir et multiplier les temps d'échanges et de rencontre entre professionnels. Il travaillera également, avec l'ensemble des partenaires concernés à l'amélioration et la clarification des circuits d'échanges, de sollicitation et d'orientation vers les offres de services de chacun, ceci afin d'assurer la pleine mobilisation des ressources existantes.

Dans le cadre du pilotage de la SIECO, le Département veillera à assurer la bonne articulation des actions mises en œuvre dans le cadre de la SIECO avec les autres schémas et documents programmatiques, comme à maintenir la bonne articulation entre les différents dispositifs et accompagnements proposés dans un souci d'apporter une réponse coordonnée et adaptée à la situation de l'utilisateur.

En outre, le Département entend renforcer la participation des usagers et bénéficiaires dans le cadre de la gouvernance des politiques d'insertion afin de pouvoir s'appuyer sur l'expertise d'usage qui est la leur. La mise en place d'un groupe d'utilisateurs dans le cadre du SPIE a d'ailleurs démontré pleinement l'intérêt d'une telle démarche. Les précédents pactes territoriaux d'insertion, qui depuis 2013 comptent des bénéficiaires du RSA comme signataires, ont cependant démontré qu'il existait une réelle difficulté à mobiliser les publics au sein d'instances de pilotage. Aussi, le Département travaillera à mieux accompagner les représentants des usagers, comme à développer des modalités innovantes d'expression et de prise en compte de leur savoir expérientiel, tout en s'assurant de leur représentativité territoriale.

C) Poursuivre la territorialisation des politiques d'insertion

Depuis plusieurs années, le Département décline à l'échelle des territoires les objectifs de sa politique d'insertion et de retour à l'emploi. Cela s'est notamment traduit par l'engagement aux côtés du Département de 10 EPCI dans le cadre du PTIE 2019-2022, ainsi que par la signature de protocoles de partenariats avec plusieurs d'entre eux.

De plus, afin de renforcer la territorialisation des actions conduites et de répondre au plus près aux besoins des usagers, 4 CTI ont été mises en place par le Département, réunissant l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion dont les EPCI sur chaque territoire (Beaune, Couronne Dijonnaise, Genlis, Montbard). Dans le cadre des PDIE et PTIE précédents, un travail partenarial mené par l'ensemble des partenaires au sein des CTI avait conduit à l'élaboration des PLI, constituant la déclinaison locale du PDIE.

La SIECO, à travers notamment son corpus de fiches actions territorialisées et partenariales, a vocation à assurer cette déclinaison locale des orientations de la politique départementale d'insertion et de retour à l'emploi.

Le Département continuera à assurer l'animation du partenariat local dans le cadre des CTI

Quatrième partie :

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES DANS LA STRATEGIE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI CÔTE-D'OR

Afin de mettre en œuvre la politique départementale d'insertion, l'article L.263-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que « le Département conclut avec les parties intéressées un pacte territorial pour l'insertion ».

Pour la période 2023-2027, la Stratégie pour l'Insertion et l'Emploi Côte-d'Or (SIECO) 2023-2027, se substitue aux précédents Programme Départemental Insertion et Emploi (PDIE) et Pacte Territorial Insertion et Emploi (PTIE) de la Côte-d'Or.

Le Département de la Côte-d'Or, chef de file de l'insertion et de l'action sociale, a souhaité que l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'emploi du territoire soient pleinement associés à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette nouvelle Stratégie.

Les problématiques auxquelles sont confrontés les publics éloignés de l'emploi nécessitant la mobilisation de l'ensemble des partenaires, le Département a, depuis l'élaboration du PTIE 2019-2022, souhaité associer les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Les compétences de ces derniers ayant été renforcées, le Département a souhaité les associer davantage à la SIECO.

Reprenant les fonctions dévolues au PTIE, cette dernière partie a vocation à préciser les modalités de coordination et de partenariat favorables à la réalisation des objectifs prioritaires de la politique d'insertion du Département, tels que définis dans le cadre de la SIECO.

Ces derniers, résultats des travaux de concertation avec l'ensemble des partenaires conduits tout au long de l'année 2022 et présenté lors du Comité de Pilotage du 25 janvier 2023 sont structurés autour de plusieurs axes :

- 1) **Garantir l'accès aux droits et l'inclusion numérique ;**
- 2) **Lever les freins** à l'insertion sociale et professionnelle ;
- 3) **Renforcer l'accompagnement des publics** pour favoriser la reprise d'activité et le retour à l'emploi durable ;
- 4) **Mobiliser et rapprocher le monde économique** et le champ de l'insertion.

Axe transversal : Pilotage, gouvernance et territorialisation des politiques d'insertion.

À travers leur engagement aux côtés du Département, les partenaires signataires affirment, dans le respect de leurs compétences et prérogatives, leur volonté partagée de soutenir et favoriser l'insertion sociale, socio-professionnelle et professionnelle des publics fragiles et de concourir à la réalisation des objectifs suivants :

- favoriser le retour à l'emploi et l'insertion durable des personnes ;
- renforcer l'interconnaissance entre l'ensemble des acteurs et la coordination des dispositifs mis en œuvre afin d'assurer leur pleine mobilisation et l'efficacité des actions conduites ;
- veiller à l'accessibilité et à la qualité des services en termes d'accueil, d'information, et d'accompagnement sur l'ensemble du territoire de la Côte-d'Or ;
- contribuer à la levée des freins à l'insertion sociale et professionnelle de l'ensemble des publics ;
- garantir une offre d'accompagnements adaptée aux spécificités de chaque territoire.

Au titre de leurs champs de compétences respectifs, et en cohérence avec les engagements et priorités du Département définis préalablement, les partenaires signataires s'engagent à coopérer afin de permettre la déclinaison concrète et opérationnelle des objectifs susmentionnés. Les signataires s'engagent également à participer activement aux espaces de pilotage et de gouvernance partenariale de l'insertion en Côte-d'Or, tels que décrits ci-après.

Les modalités de mise en œuvre effective de ces objectifs feront l'objet de fiches actions co-construites avec les partenaires concernés et annexées à la présente Stratégie. Elles pourront également être déclinées dans le cadre des contractualisations et conventions conclues par ailleurs avec ou entre les partenaires signataires.

Un bilan et une évaluation des actions conduites, ainsi que les propositions de mise en place de nouvelles fiches-actions, feront l'objet d'une présentation annuelle à l'ensemble des partenaires signataires dans le cadre de l'instance de gouvernance de la SIECO.

Gouvernance de la SIECO

Un Comité de Pilotage (COPIL) assure la gouvernance partenariale de la SIECO. Présidée par le Président du Conseil Départemental, ou son représentant, cette instance est composée de représentants de l'ensemble des partenaires signataires de la Stratégie.

Garant du partage d'informations entre partenaires et de la déclinaison opérationnelle de la SIECO, le COPIL se réunit au moins une fois par an afin d'assurer le suivi des actions mises en œuvre et de proposer d'éventuelles évolutions ou nouvelles actions à déployer dans le cadre de la stratégie.

Un Comité technique composé de représentants des services de l'ensemble des signataires, ainsi que des groupes de travail plus resserrés, pourront également être organisés afin notamment d'approfondir certaines thématiques et d'élaborer des propositions à soumettre lors d'une prochaine réunion plénière du COPIL.

Afin de renforcer l'animation du partenariat local et la territorialisation des actions conduites, le Département a mis en place, depuis 2017, des Commissions Territoriales d'Insertion (CTI). Au nombre de quatre (Beaune, Genlis, Montbard et Couronne Dijonnaise), les CTI réunissent, sous la présidence de Conseillers Départementaux, l'ensemble des acteurs intervenant localement dans le domaine de l'insertion. Dans le cadre de la SIECO, ces instances sont garantes de la déclinaison territoriale de la stratégie et constituent des espaces privilégiés pour l'émergence de solutions au plus près des besoins des publics cibles. Afin d'assurer le lien avec l'animation départementale, les présidents des CTI sont membres du Comité de pilotage de la SIECO.

L'ensemble de ces instances pourront, en outre, s'appuyer sur l'Observatoire Départemental de l'Insertion mis en place par le Département afin de renforcer le pilotage des politiques d'insertion. Cet observatoire réunissant les principaux partenaires institutionnels de l'insertion doit, par le renforcement de la connaissance des publics et l'évaluation des dispositifs, permettre le développement d'une analyse objective et partagée de l'existant et des besoins en vue d'un meilleur pilotage des politiques d'insertion.

Partenaires signataires de la SIECO :

Afin de concourir à la réalisation des objectifs communs et en complément des engagements collectifs présentés précédemment, les engagements suivants sont pris par les signataires de la SIECO.

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or :

Chef de file de l'action sociale et des solidarités, le Département s'engage à :

- Mettre en œuvre la Stratégie pour l'Insertion et l'Emploi Côte-d'Or (SIECO) 2023-2027 ;
- Assurer et renforcer l'animation partenariale des politiques d'insertion à l'échelle départementale et territoriale ;
- Veiller à l'articulation et assurer la cohérence entre la politique mise en œuvre dans le cadre de la SIECO et les autres politiques publiques et documents cadres à l'échelle départementale contribuant à l'insertion et au retour à l'emploi ;
- En qualité d'organisme intermédiaire, mobiliser le Fonds social européen (FSE+) afin d'appuyer la déclinaison opérationnelle de la SIECO ;
- Mettre en œuvre l'expérimentation France Travail sur les territoires des Agences Solidarités Côte-d'Or de Beaune et Genlis.



Les Services de l'État en Côte-d'Or :

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) de Côte-d'Or s'engage à :

- Mettre en œuvre les politiques publiques nationales et territorialisées en faveur de l'emploi et de l'insertion dans le département ;
- Veiller à l'articulation technique entre la démarche tripartite de l'expérimentation France Travail et la SIECO ;
- Veiller à ce que les gouvernances des divers plans, expérimentations et stratégies partenariales, dans le champ couvert par la SIECO et les champs connexes, soient efficaces, coordonnées et respectueuses de la place de chaque acteur.

L'Agence Régionale de Santé Bourgogne – Franche-Comté (ARS) :

L'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté s'engage à :

- Mettre en œuvre en Côte-d'Or les politiques relatives à l'inclusion tels que formulé dans le Projet Régional de Santé, en particulier dans une logique de soutien des parcours d'insertion des travailleurs en situation de handicap, l'accompagnement vers et dans l'emploi en milieu ordinaire devra être favorisé par des dispositifs souples et adaptés (en lien avec les objectifs des plateformes emploi accompagné, et de la réforme des ESAT) ;
- Proposer un accompagnement en particulier aux jeunes en situation de handicap accompagnés par les établissements et services médicosociaux en vue d'appuyer la formation professionnelle et de permettre un soutien dans l'insertion professionnelle [réseau PRISME (Passerelle Régionale pour l'Inclusion et le Soutien dans le Monde de l'Emploi) qui apporte un appui aux professionnels des ESMS] ;
- S'attacher à consolider les dispositifs permettant l'inclusion des personnes précaires, en particulier via TAPAJ (Travail Alternatif Payé A la Journée) ;
- Accompagner les personnes souffrant de troubles psychiques et/ou psychiatriques à travers les outils suivants : réhabilitation psycho-sociale et déploiement d'un Club House.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte-d'Or (CPAM),

La santé, l'accès aux droits, la dématérialisation des démarches administratives peuvent constituer des freins à l'insertion et au retour à l'emploi.

À cet effet, l'Assurance Maladie souhaite proposer et co-construire avec les partenaires des actions permettant de :

- fluidifier le parcours de l'assuré social ;
- faciliter l'ouverture et la connaissance de ses droits ainsi que l'accès territorial comme financier aux soins ;
- proposer aux personnes identifiées comme les plus en vulnérabilité un accompagnement attentionné.

Pour cela l'Assurance Maladie s'engage à :

- Faire connaître aux partenaires son offre de service, via des supports d'information et des modules de formation adaptés aux besoins ;
- Mettre en place des circuits courts pour la prise en compte des situations d'urgence en matière d'accès aux droits ou aux soins ;

- Co-construire, avec les partenaires et si possible en associant les personnes, des actions permettant de dédramatiser les démarches administratives (ateliers collectifs, rendez-vous individuels, découverte du fonctionnement d'un accueil, tutoriels ou vidéos...) et l'orientation dans le système de santé.

Pôle Emploi Côte-d'Or :

Pôle Emploi, établissement public administratif, en charge du conseil auprès des entreprises dans leurs recrutements ainsi que de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi, s'engage à :

- Orienter nos actions vers l'accompagnement des publics les plus en difficultés visant à remobiliser et accompagner vers l'emploi durable les demandeurs d'emploi de longue et très longue durée, en tenant compte de leur situation et de leurs besoins spécifiques ;
- Poursuivre la mise en œuvre du CEJ à destination des jeunes de -26 ans (- 30 pour les personnes en situation de handicap) qui sont durablement sans emploi ni formation ;
- Expérimenter un renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, expérimentation qui sera mis en œuvre sur les territoires de Genlis et de Beaune, en s'appuyant sur une démarche de co-construction et de capitalisation des actions partenariales ;
- Aider les entreprises à mieux anticiper, à recruter rapidement et durablement tous les talents, notamment en simplifiant les parcours d'engagement des entreprises en faveur des publics éloignés de l'emploi. Plus largement préfigurer le projet de France Travail visant à mieux accompagner les entreprises d'une part, et les personnes d'autre part vers l'emploi ;
- L'amélioration de nos espaces et services pour les usagers en contribuant au programme « service public + » visant à proposer des services toujours plus proches, plus simple et plus efficaces.

Le Conseil Régional de Bourgogne – Franche-Comté :

Compétent en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi et conformément au protocole insertion-formation signé avec le Département, le Conseil régional s'engage notamment à :

- Poursuivre l'information des équipes du Conseil départemental notamment sur l'évolution de l'offre régionale de formations qualifiantes et en amont de la qualification ;
- Continuer à inviter les équipes du Département aux réunions d'animation territoriale ;
- Contribuer à la professionnalisation des équipes départementales sur la formation en mettant à leur disposition, une offre adaptée en lien avec Emfor ;

- Contribuer à l'articulation des différentes politiques notamment dans le cadre du projet France Travail.

L'ensemble de ses engagements est destiné à favoriser l'accès à la formation professionnelle des publics les plus en difficulté afin de leur permettre de retrouver un emploi, tout en étant accompagné.

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale :

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) suivants ont souhaité s'engager aux côtés du Département en devenant signataire de la SIECO :

- Communauté de Communes Auxonne-Pontailier Val de Saône ;
- Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ;
- Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges ;
- Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois ;
- Communauté de Communes du Pays d'Arnay Liernais ;
- Communauté de Communes Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche ;
- Communauté de Communes des Terres d'Auxois ;
- Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'IGNON ;
-

Afin de soutenir et favoriser l'insertion sociale, socio-professionnelle et professionnelle des publics fragiles sur leurs territoires respectifs, les EPCI, au titre des compétences qu'ils exercent, s'engagent à :

- Contribuer à garantir l'inclusion des publics éloignés du numérique et/ou l'accès aux droits de l'ensemble des habitants de leurs territoires ;
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus en difficultés, en contribuant à la levée des principaux freins qu'ils rencontrent soit en intervenant directement sur leurs compétences propres (mobilité, garde d'enfants, etc.), soit en portant une attention particulière à ces publics dans le cadre des actions partenariales conduites sur ces sujets (logement, santé, etc.) ;
- Contribuer à la mobilisation du monde économique sur leur territoire et œuvrer au rapprochement entre celui-ci et les acteurs de l'insertion au sens large, favorisant ainsi les parcours vers l'emploi direct, comme de travailler localement à l'employeurabilité à destination des publics éloignés de l'emploi, contribuant à positionner l'insertion comme un véritable levier du développement économique et social local.

Le déploiement d'actions partenariales contribuant à l'atteinte de ces objectifs pourront faire l'objet de fiches actions SIECO mais également être déclinées dans le cadre des divers protocoles et conventionnements auxquels sont associées les Intercommunalités (Conventions de partenariat avec le Département, Contrats Locaux de Santé, etc.).

- **Dijon Métropole :**

Afin de soutenir et favoriser l'insertion sociale, socio-professionnelle et professionnelle des publics fragiles sur leurs territoires respectifs, Dijon Métropole, au titre des compétences qu'elle exerce, s'engage à :

- Concourir de manière volontariste à l'inclusion des publics éloignés du numérique et à l'accès aux droits de l'ensemble des habitants de son territoire, singulièrement au sein des Points d'Accès aux Droits ;
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus en difficultés, en contribuant à la levée des principaux freins qu'ils rencontrent soit en intervenant directement sur ses compétences propres (logement, mobilité, garde d'enfants, etc.), soit en suscitant et/ou en contribuant à des actions partenariales dédiées à ces publics, conduites sur ces sujets ou sur d'autres domaines (santé, etc.) ;
- Soutenir des formes d'accompagnement adaptées et favoriser la circulation de l'information entre les professionnels pour assurer au territoire métropolitain une variété d'actions et de formations articulées entre elles, par l'intervention de la Cité de l'emploi ;
- Contribuer à la mobilisation du monde économique sur le territoire métropolitain et œuvrer au rapprochement entre celui-ci et les acteurs de l'insertion au sens large, notamment à travers les clauses d'insertion. Favoriser ainsi les parcours vers l'emploi direct, travailler localement à l'employeurabilité à destination des publics éloignés de l'emploi et contribuer de fait à positionner l'insertion comme un véritable levier du développement économique et social local.

- **Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud :**

Afin de soutenir et favoriser l'insertion sociale, socio-professionnelle et professionnelle des publics fragiles sur leurs territoires respectifs, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud , au titre des compétences qu'elle exerce, s'engage à :

- Contribuer à la mobilisation du monde économique et œuvrer au rapprochement entre celui-ci et les acteurs de l'insertion. Favoriser ainsi les parcours vers l'emploi direct, travailler localement à l'employeurabilité à destination des publics éloignés de l'emploi et contribuer de fait à positionner l'insertion comme un véritable levier du développement économique et social local ;
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus en difficultés, en contribuant à la levée des principaux freins qu'ils rencontrent soit en intervenant directement sur ses compétences propres (logement, mobilité, garde d'enfants, etc.), soit en suscitant et/ou en contribuant à des actions partenariales dédiées à ces publics;

- Favoriser, via la formation, l'immersion en entreprise, la montée en compétences de personnes résidentes sur le territoire de la Communauté d' Agglomération.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or (CAF) :

La CAF, acteur majeur de l'économie sociale et solidaire de la Côte-d'Or, en raison de son intervention auprès des familles, soit par le versement de prestations ou d'aides individuelles favorisant l'insertion, soit par l'accompagnement technique et financier de partenaires œuvrant notamment dans ce domaine, s'engage à :

- Favoriser l'accès aux droits Caf et contribuer ainsi à l'insertion de ses bénéficiaires ;
- Accompagner les familles ayant des besoins spécifiques dans leur vie personnelle pour faciliter leur retour à la vie professionnelle ;
- Proposer un accompagnement social aux allocataires fragilisés par un évènement de vie déclenchant une offre de service de la CAF ;
- Contribuer à la fourniture de données permettant une meilleure connaissance des publics concernés et former les professionnels à l'ensemble des dispositifs proposés par la CAF ;
- Étudier les demandes d'accompagnement technique et financier (investissement et fonctionnement) de ses partenaires contribuant à l'insertion et entrant dans le champ de compétence de son action sociale ;
- Apporter un soutien technique et social dans la résolution de situations complexes.

La Caisse Régionale de la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne (CR MSA) :

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'aide et d'accompagnement de maintien en emploi pour ses assurés agricoles, la CR MSA s'engage à :

- Organiser des Cellules Pluridisciplinaires de Maintien en Emploi (CPME), manifestation de son guichet unique (SST, ASS, CM) ;
- Proposer un pack d'orientation afin d'accompagner le travailleur agricole dans sa démarche de maintien en emploi ;
- Alimenter un outil de suivi et d'évaluation.

Par ailleurs, la CR MSA s'engage à favoriser l'accès aux droits à la protection sociale afin de contribuer à l'insertion des bénéficiaires.

Les représentants des employeurs :

Les organisations représentatives des employeurs signataires (CPME, MEDEF, U2P) s'engagent à :

- Renforcer l'employeurabilité et l'inclusivité des entreprises, notamment à travers la diffusion et la promotion auprès de leurs adhérents des bonnes pratiques

favorisant la sécurisation des parcours de retour et de maintien dans l'emploi des salariés ;

- Développer les périodes de mise en situation en milieu professionnel et les modalités d'accompagnement et d'accueil des salariés en entreprise ;
- Renforcer les échanges et la communication des besoins en recrutement avec les structures et institutions participant de l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi afin de favoriser la mise en adéquation de la demande et de l'offre d'emploi et l'orientation des personnes vers les secteurs rencontrant des difficultés de recrutement ;

Contribuer à l'identification des besoins et solutions territorialisées contribuant à la levée des freins (mobilité, garde d'enfants, logement, etc.) au retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées ou au maintien dans l'emploi des salariés.

Les représentants des salariés :

Présentes dans les entreprises au plus près des salariés, les organisations représentatives des salariés signataires de la SIECO (CFE-CGC, CFTC, CFDT, FO) s'engagent à :

- Mobiliser et partager leur expertise dans le cadre de la gouvernance et de l'évaluation partenariale des politiques d'insertion ;
- Sensibiliser leurs réseaux dans les entreprises sur les enjeux liés à l'insertion des personnes plus éloignées de l'emploi et relayer les informations relatives aux dispositifs mis en œuvre, notamment à destination des travailleurs précaires ;
- Participer au repérage et à la diffusion des bonnes pratiques en matière d'accueil des salariés et/ ou des personnes en immersion, notamment en s'appuyant sur leurs réseaux locaux ou nationaux ;
- Participer au renforcement de l'inclusivité et de l'accompagnement des salariés dans l'entreprise ;
- Contribuer aux travaux partenariaux visant au déploiement de solutions favorisant la levée des problématiques freinant le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Pour le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, Le Président François SAUVADET Ancien Ministre	Pour les Services de l'État [Préfecture de la Côte-d'Or, Direction Départementale l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)], Le Préfet Franck ROBINE
Pour le Conseil Régional de Bourgogne - Franche-Comté, La Présidente Marie-Guite DUFAY	Pour l'Agence Régionale de Santé Bourgogne - Franche-Comté, Le Directeur Général Jean-Jacques COIPLÉ
Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte-d'Or, Le Directeur Lilian VACHON	Pour Pôle Emploi Côte-d'Or, Le Directeur Territorial Côte-d'Or Djellali CHAOU
Pour la Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or, La Directrice Caroline MICHAL	Pour la Caisse Régionale de la Mutualité Sociale Agricole, La Directrice Armelle RUTKOWSKI

Pour Dijon Métropole, Le Président François REBSAMEN	Pour la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, Le Président Alain SUGUENOT
Pour la Communauté de Communes Auxonne-Pontailier-Val de Saône, La Présidente Marie-Claire BONNET-VALLET	Pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, Le Président Patrice ESPINOSA
Pour la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint Georges Le Président Pascal GRAPPIN	Pour la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois, Le Président Didier LENOIR
Pour la Communauté de Communes du Pays d'Arnay Liernais, Le Président Pierre POILLOT	Pour la Communauté de Communes Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche, Le Président Yves COURTOT
Pour la Communauté de Communes des Terres d'Auxois, Le Président Jean-Michel PETREAU	Pour la Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'IGNON, Le Président Luc BAUDRY

--	--

Au titre des représentants des employeurs :

Pour la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)	Pour le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)
Pour l'Union des Entreprises de Proximité (U2P)	

Au titre des représentants des salariés :

Pour la Confédération Française de l'Encadrement (CFE) et la Confédération Générale des Cadres (CGC)	Pour la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)
Pour la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)	Pour la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière (FO)

Au titre des représentants des bénéficiaires du RSA :

--	--